



Congo Economie

UNICONGO LE JOURNAL D'UNICONGO & AFFAIRES FINANCES

GRAND ANGLE

Le Mikhael's Hotel

Cet établissement est l'un des fleurons de l'hôtellerie à Brazzaville. Rencontre avec Naji Khoury, son directeur général.

Lire p. 14

LE PÉRIODIQUE DES DIRIGEANTS ET LEADERS D'OPINION - LE PÉRIODIQUE DES DIRIGEANTS ET LEADERS D'OPINION - LE PÉRIODIQUE DES DIRIGEANTS ET LEADERS D'OPINION

L'ESSENTIEL

FOCUS UNICONGO

Les dossiers de l'Union

La dynamique ne faiblit pas du côté de l'Union, présente sur tous les fronts de défense et de croissance du secteur privé congolais. Rencontre avec les émissaires du Bureau international du travail, partenariat avec le Mouvement des entreprises de France International, présence aux dernières assises du Gicam, actualités du comité RH... Lire p. 4

RÉGION

La Likouala

Le plus vaste des départements du Congo a ancré son développement sur l'exploitation forestière. Cette ressource économique repose sur l'immense diversité d'essences présentes sur son territoire. Pour autant, la Likouala attend également des retombées des partenariats tissés au niveau de la filière cacao, ainsi que dans le domaine de l'écotourisme. Lire p. 42

PAYS

Île Maurice : la recette gagnante

La politique de diversification de son économie a permis à l'île Maurice de devenir l'un des pays africains les plus en vue. Centrée traditionnellement sur les ressources de la filière sucre, l'économie du pays profite des nombreux accords noués auprès des partenaires internationaux. Avec un secteur tertiaire en plein essor, boosté par la manne touristique, l'île Maurice mise aussi sur le développement des projets high-tech. Lire p. 44

CULTURE L'empreinte des langues étrangères sur les langues congolaises

Les caractéristiques linguistiques d'un pays témoignent toujours de son évolution historique. C'est le cas au Congo où les langues locales découlent bien souvent des influences étrangères qui ont jalonné son existence. La présence portugaise, puis française, se retrouve ainsi dans de nombreux termes utilisés dans les langues locales. Plus surprenant, des mots découlant de l'arabe sont également présents. Plongée au cœur d'une oralité qui réserve des surprises... Lire p. 50

Dossier



SECTEUR PUBLIC

SECTEUR PRIVÉ

Secteur privé congolais Le signal d'alarme !

Baisse des cours des matières premières, multiplicité des contrôles administratifs, dettes de l'État vis-à-vis des entreprises, parafiscalité... En première ligne dans la contribution à la richesse nationale et premier pourvoyeur d'emplois, le secteur privé congolais doit pourtant faire face à de nombreux écueils qui risquent de compromettre son développement. Chiffres à l'appui, ce numéro dresse un état des lieux de la situation des entreprises et revient sur les mesures qui permettraient de sortir de ce marasme.

Lire p. 17

Dossier

Exploitation forestière

Si le patrimoine forestier congolais offre d'évidentes opportunités économiques, la préservation de sa diversité nécessite aussi de respecter les impératifs écologiques. Des enjeux illustrés par le triptyque fondateur du Programme national d'afforestation et de reboisement (Pronar) : développement socio-économique, conservation de la biodiversité et lutte contre le réchauffement climatique. À lire dans ce dossier, l'entretien que nous a accordé Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Économie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement, et les analyses des différents acteurs de ce secteur.

Lire p. 23

EDITO



Chers adhérents et membres associés de l'Union, chers lecteurs et partenaires de Congo Economie.

La parution du 11^e numéro de notre journal confirme sa vitalité, trois ans après son lancement, grâce notamment à la qualité de vos articles en tant qu'acteurs du terrain, et à vos différentes insertions.

Ce numéro ne déroge pas aux précédents, car il se focalise d'une part sur le dossier spécial de la situation du secteur privé congolais ébranlé par la chute du cours du pétrole et affecté par un environnement des affaires très peu favorable, d'autre part sur l'exploitation forestière, secteur qui a été pendant longtemps le moteur de l'économie congolaise avec l'agriculture, avant d'être relégué au second plan par le pétrole au début des années 1970. Les deux dossiers mettent en évidence la très forte dépendance de l'économie congolaise vis-à-vis du pétrole et le potentiel sous-exploité du secteur forestier dont la mise en valeur optimale devrait contribuer d'une manière significative à la diversification de l'économie, aujourd'hui gravement fragilisée par l'effondrement du cours du baril de pétrole.

Ce numéro vous propose à nouveau une rubrique dédiée à la culture, innovation apparue dans notre dernière édition, en vue de diversifier le contenu du journal, avec des thèmes culturels ayant des liens plus ou moins directs avec l'histoire du Congo et son économie.

CHRISTIAN BARROS, PRÉSIDENT D'UNICONGO



Sommaire



Focus sur Unicongo

Le Bureau international du travail accompagne l'Union Unicongo présente aux 5^{es} assises de l'université du Gicam Unicongo partenaire et référent local du Medef-I Le comité RH, une expérience riche d'enseignements

Laser

Le régime fiscal des comptes courants d'associés Le Programme de restructuration et de mise à niveau de l'Afrique centrale Arrêt provisoire d'activités : ce qu'il faut savoir Le statut de l'entrepreneur : une innovation de l'Ohada

Grand angle

Entretien avec Naji Khoury, directeur général du Mikhael's Hotel

Dossier

Evolution de l'économie congolaise : situation du secteur privé Quelles perspectives pour le secteur privé au Congo ? Quelles pistes de solutions pour la sortie du tunnel ?

Dossier

Rosalie Matondo, ministre de l'Économie forestière, du Développement durable et de l'Environnement L'économie verte, un axe de diversification de l'économie congolaise Le Service national de reboisement en voie de restructuration Le bois, un levier de croissance pour l'économie congolaise Le Service de contrôle des produits forestiers à l'exportation (SCPFE) L'APV-FLEGT en quelques mots Comifac : un exemple de coopération Mauvaise passe pour la filière eucalyptus du Congo M. Alessio Fuser, directeur général de Likouala Timber Mokabi SA, un des acteurs majeurs du secteur Zoom sur la SNBI

Le coin de l'entreprise

« La Poule qui rit » : une réponse à la dépendance alimentaire du Congo

Région

La Likouala : un développement basé sur l'exploitation forestière

Pays

Île Maurice : la recette gagnante

Afrique

Les entreprises chinoises en Afrique : le pragmatisme avant tout

Culture

L'empreinte des langues étrangères sur les langues congolaises

CONTACTS UNICONGO

RELATIONS ADHÉRENTS - MEMBRES ASSOCIÉS - ADHESIONS		
Davy MAHOUNGOU Responsable Relations Adhérents BZV +242 06 814 20 44 adherentsbzv@unicongo.org	Nelly SABOGA Responsable Relations Adhérents PNR +242 06 929 74 65 adherentspnr@unicongo.org	
RELATIONS D'AFFAIRES & PARTENARIATS ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES (FICHES SECTORIELLES, ETUDES DE MARCHÉ, MISES EN RELATION & RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES) EVENEMENTIEL		
Joana DE JESUS GOMES Responsable Développement & Appui Recrutement +242 06 611 10 73 developpement@unicongo.org		
CONSEIL & ORIENTATION FISCALE, JURIDIQUE ET SOCIALE DOCUMENTATION : TEXTES LEGISLATIFS & RÉGLEMENTAIRES		
Ninelle DZALAMOU Chargée d'Etudes & Documentation +242 06 621 56 68 documentation@unicongo.org		
SERVICES DIVERS	RECRUTEMENT	FORMATION
Location salles et visioconférence Vente d'agendas / Facturation & règlements Distribution Journal Congo Economie	Dépôt d'offres/ candidatures Site : www.emploi.cg	Analyse, besoins et inventaire des offres Hubert NGOUMA Responsable Formation
Marguerite KOUNKOU Assistante Administrative +242 06 841 04 07 secretariatbzv@unicongo.org	Bellie MOTONDO Assistante Administrative +242 06 629 59 06 secretariatpnr@unicongo.org	Joana DE JESUS GOMES +242 06 611 10 73 formation@unicongo.org
CONGO ÉCONOMIE unicongo.org		
<p>CONGO ECONOMIE est une publication éditée par l'Union patronale et interprofessionnelle du Congo.</p> <p>PRÉSIDENT : Christian Barros Email : c.barros@codisco-congo.com</p> <p>DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Jean-Jacques Samba Tél. : +242 06 661 48 61 Email : jean-jacques.samba@unicongo.org</p> <p>DIRECTION DE LA RÉDACTION : Jean Banzouzi Malonga Tél. : +242 05 557 02 03 / 06 985 41 79 Email : jbmalonga@yahoo.fr</p> <p>SECRETARIAT DE RÉDACTION : Didier Bras DIRECTION ARTISTIQUE : Jean-Noël Dubois</p> <p>ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO : Jean Banzouzi Malonga, Didier Bras, Joana de Jesus Gomes, Paul Koffi, Chouki Chaib Cherif, Jean de la Haute Madzia, Adolphe Ngassemba, Alexandre Planelles, Jean-Jacques Samba, Mexan Guillaume Tabaka, Pierre Taty.</p> <p>PUBLICITÉ : Alizée Multi Presse Jean-Marc Sand - Email : jmsand33@gmail.com Tél. : (+242) 06 663 13 90 / 05 774 14 74 (+33) 06 08 28 18 58</p>		



Wi-Fi Netbox
PARTAGEZ VOTRE CONNEXION INTERNET AU BUREAU COMME A DOMICILE

À partir de **34 900 FCFA** équipez-vous avec le wifi net box de poche, disponible en formule de 1, 3, 6 et 12 mois de connexion



Le Bureau international du travail (BIT) accompagne l'Union dans son développement

Afin d'atteindre ses objectifs de développement et répondre au mieux aux besoins des entreprises, Unicongo a décidé d'adopter une nouvelle stratégie de développement à moyen et long terme.



Le président d'Unicongo, Christian Barros, accueille Monsieur Sadio Ousmanou, spécialiste des syndicats patronaux africains et des problématiques du développement du secteur privé.

Lors de sa réélection à la présidence d'Unicongo en fin 2015, Monsieur Christian Barros a présenté un plan d'action 2016-2018 articulé sur six points : la poursuite des réformes des organes de l'Union et l'amélioration de leur fonctionnement (en interne) ; l'accueil d'un plus grand nombre de PME au sein de l'Union ; la défense des entreprises et l'amélioration du climat des affaires ; l'amélioration de la communication pour plus de visibilité ; la représentation de l'Union au niveau national et international ; la poursuite de l'implication de l'Union dans les projets de formation professionnelle. Dans le but de renforcer son audience, de surmonter les obstacles à son développement et d'apparaître comme un interlocuteur représentatif et incontournable du secteur privé, Unicongo envisage de se doter d'une stratégie en vue d'attirer les petites et moyennes entreprises dont le poids économique et social, à travers la création d'emplois, notamment pour les jeunes, est évident. Pour cela, Unicongo a sollicité auprès du BIT un appui technique et financier

en vue de la réalisation d'un audit organisationnel et stratégique. Recruté comme consultant par le BIT, Monsieur Sadio Ousmanou, spécialiste des syndicats patronaux africains et des problématiques du développement du secteur privé en Afrique et dans la sous-région, a été accueilli à Unicongo du 15 au 24 juin 2016, successivement à Brazzaville et Pointe-Noire. Il a pu échanger avec les acteurs de l'Union, les chambres de commerce locales et les pouvoirs publics, et réaliser une enquête de satisfaction des membres par un sondage auprès d'un échantillon d'entreprises. En tenant compte des préoccupations des dirigeants de l'Union, il a également passé en revue les textes fondateurs d'Unicongo, ses statuts et sa charte d'éthique principalement. Après la phase de diagnostic, le consultant aura trois mois pour rédiger son rapport dont les recommandations sont une des parties essentielles. Un atelier de restitution se tiendra au mois de septembre 2016, en présence des dirigeants de l'Union.

ALEXANDRE PLANELLES

Unicongo présente aux 5^{es} assises de l'université du Gicam

À l'occasion de la troisième édition des Journées de l'entreprise et des cinquièmes assises de l'Université du Gicam qui se sont tenues du 31 mai au 3 juin 2016, le Groupement interprofessionnel du Cameroun (Gicam) a convié Unicongo à participer à un échange d'expériences sur le thème de « l'émergence des champions nationaux et l'originalité des expériences des pays », et surtout à relancer l'Union des patronats d'Afrique centrale (Unipace), une plateforme des syndicats patronaux d'Afrique centrale.

Du 2 au 3 juin 2016, à Douala, au Cameroun, le secrétaire général exécutif de l'Union a fait un exposé sur les champions nationaux congolais lors de la session sur le benchmarking des pays de la CEEAC, partagé les expériences de certains pays de la sous-région qui ont fait émerger des champions nationaux (entreprises ayant développé leurs activités dans d'autres pays) et surtout envisagé les sujets transversaux sur lesquels Unipace pourrait intervenir.

Sous la supervision de M. Henri Fosso, vice-président du Gicam, Unicongo a donc pu échanger avec ses homologues et amorcer une réflexion stratégique sur les actions communes que pourraient mener à moyen/long termes les syndicats patronaux de la sous-région. L'objectif principal étant d'assouplir les réglementations entre les pays afin de faciliter les échanges régionaux et la libre circulation des biens et des capitaux.



À la clôture de l'Université, les représentants des trois syndicats patronaux de la Cemac (Cameroun, Gabon et Congo) ont promis de se retrouver au Congo d'ici la fin de l'année 2016 afin de mettre en place rapidement un plan d'action adapté.

ALEXANDRE PLANELLES

Unicongo partenaire et référent local du Medef-I

Ce partenariat avec le Mouvement des entreprises de France International vise à accompagner le Projet de diversification de l'économie (Pade) dans sa mission.

Dans le cadre du partenariat qui unit le Projet de diversification de l'économie (Pade), porté par la Banque mondiale et le Mouvement des entreprises de France International (Medef-I), cinq experts français étaient en mission du 13 au 17 juin 2016 à Brazzaville et Pointe-Noire. L'accord signé entre les deux structures au début de l'année vise à promouvoir en France une « offre Congo » compétitive capable de susciter des actions durables de coopération entre entreprises congolaises

Unicongo se mobilise aussi pour...

LE 22 JUIN 2016 À POINTE-NOIRE,



Unicongo a rencontré le Premier ministre, chef du gouvernement de la République du Congo, Monsieur Clément Mouamba, qui était accompa-

gné de Messieurs Gilbert Ondongo, Émile Ouosso et Jean-Marc Thystere Tchikaya, respectivement ministre d'État, ministre de l'Économie, du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé, ministre du Travail et de la Sécurité sociale, et ministre des Hydrocarbures. Au centre de cette première rencontre, la situation préoccupante du secteur privé au regard du contexte très difficile de l'économie congolaise en relation avec la chute du cours du baril de pétrole, qui affecte gravement la situation économique et financière et l'emploi dans tous les secteurs de l'économie congolaise. A cette occasion, le Premier ministre a annoncé sa volonté d'établir un dialogue permanent entre les pouvoirs publics et le secteur privé.

LE 12 JUILLET 2016,

Le directeur général des Impôts et des Domaines, entouré de ses principaux collaborateurs, a été le premier à prendre l'initiative de dialoguer avec Unicongo après l'annonce faite par le Premier ministre à Pointe-Noire le 22 juin 2016, sur l'engagement des pouvoirs publics à entretenir un dialogue franc et permanent avec le secteur privé sur toutes les questions. Tous

les problèmes fiscaux préoccupant les membres de l'Union ont été évoqués et le directeur général des Impôts et des Domaines a rassuré Unicongo sur la volonté de son administration à poursuivre les efforts de simplification et d'allègement de la pression fiscale, engagés depuis quelques années.

LE 20 JUILLET 2016,

Unicongo a accueilli à son siège de Brazzaville le ministre du Travail et de la Sécurité sociale pour un tour d'horizon des préoccupations du secteur privé dans le domaine du travail et de la sécurité sociale, fortement impactés par les effets de la chute du cours du baril de pétrole. La destruction importante des emplois dans la quasi-totalité des secteurs de l'économie congolaise et la réduction inquiétante des cotisations sociales collectées par la CNSS face à l'accroissement des charges des prestations ont été au centre de l'échange entre le ministre et Unicongo. Le ministre a annoncé qu'il attend d'Unicongo des propositions pour la sortie de crise. Il a promis d'organiser cette rencontre tous les trois mois pour faire régulièrement le point sur l'évolution de la situation.

29 JUILLET 2016,

les entreprises membres d'Unicongo ont reçu au siège de l'Union de Pointe-Noire une délégation de l'Onemo pour un échange sur l'emploi, notamment des jeunes, à travers le Programme Emploi Diplômé (PED). Ce programme, dans la passé très apprécié par les entreprises, a fait l'objet d'un fructueux échange sur les possibilités de sa relance.

JEAN-JACQUES SAMBA

Le comité RH, une expérience riche d'enseignements

Après six rencontres, le comité RH est devenu le carrefour des acteurs des ressources humaines au sein des entreprises membres d'Unicongo.

C'est dans un contexte socio-économique tendu que les membres du comité RH d'Unicongo se sont donné rendez-vous le 19 avril 2016. Les entreprises, frappées par une crise majeure causée essentiellement par la chute des prix des matières premières, notamment du pétrole et du fer et par les difficultés de l'État à payer ses dettes aux entreprises privées, rencontrent des difficultés sans précédent liées à une baisse considérable de leur activité. Pour faire face à ces difficultés impactant fortement leur performance, les entreprises n'ont d'autre choix que de se restructurer et de se réorganiser en interne. Les responsables des ressources humaines se retrouvent donc au cœur de la mise en place et du pilotage stratégique des plans sociaux. En effet, face à la nécessité de la réduction globale des charges, la masse salariale apparaît bien souvent comme un poste de charges important pouvant être utilisé comme l'un des leviers efficaces des ajustements drastiques qu'impose le contexte. Les responsables des ressources humaines jouant donc un rôle clef dans la

gestion de ces restructurations, leur expertise peut, bien souvent, faire la différence. Cette rencontre fut donc l'occasion d'aborder la question suivante : « Comment réussir au mieux un plan de réduction des effectifs ». Conscients d'affronter ensemble un sujet délicat touchant la vie des hommes, les membres ont échangé sur leurs expériences respectives et difficultés communes et ont tenté de se donner des pistes de solution, notamment sur l'accompagnement du personnel devant subir ces restructurations. Monsieur Loudi, DRH de la société Dietsmann, est intervenu tout au long de cette rencontre pour apporter des informations clés sur l'ensemble des règles et procédures légales encadrant la mise en place de ces plans. En donnant la parole à des experts du domaine et en permettant un échange libre et riche entre ses membres, les rencontres du comité RH favorisent la professionnalisation de la fonction RH, en permanente évolution.

JOANA DE JESUS GOMES

Donnez vie à vos rêves.







RÉSIDENCE
Antoinette
aux portes de Pointe-Noire

LE NOUVEAU PROJET
IMMOBILIER DE PRESTIGE
À LEMBA

La Résidence Antoinette bénéficie d'une situation idéale, aux abords de la ville, du golf et de la Pointe Indienne.



Pour visiter votre future villa, contactez-nous :

AGENCE POINTE-NOIRE
(00242) 22 294 18 75

AGENCE BRAZZAVILLE
(00242) 06 639 68 83

VOUS PARTENAIRES CONFIANCE





Le régime fiscal des comptes courants d'associés

D'une nature différente du capital social, les comptes courants d'associés constituent un moyen de financement des entreprises. Ils ne représentent pas un apport, aussi ne créent-ils pas les mêmes droits que les actions. Ils ne confèrent ni droit de vote, ni droit aux dividendes. En revanche ils donnent droit, lorsque la convention le prévoit, à des versements d'intérêts. Les sommes prêtées sont remboursables soit à l'issue d'une période définie, soit à tout moment.

Le présent article vise à apporter des précisions et à renforcer la compréhension des contribuables et investisseurs sur la notion de compte courant d'associés, puis à en déterminer son régime fiscal spécifique.

Notion de compte courant d'associés

Le compte courant d'associés est défini comme étant des prêts ou avances de fonds consentis par des associés à la société, en sus de leur part de capital social, quelle que soit la forme de la société. C'est un moyen de financement classique des entreprises qui se distingue du compte courant ordinaire¹. Le compte courant d'associés donne droit, lorsque la convention qui le matérialise le prévoit, à des versements d'intérêts. Les sommes prêtées sont remboursables soit à l'issue d'une période définie, soit à tout moment.

Incidences fiscales

Au regard de l'impôt sur les sociétés, les intérêts servis aux associés sont déductibles des bénéfices imposables à raison des sommes qu'ils laissent ou mettent à la disposition de la société en sus de leur part de capital, quelle que soit la forme de la société dans la double limite des conditions suivantes : le taux appliqué aux intérêts ne peut dépasser celui des avances de la BEAC majoré de deux points². Le montant de ces sommes ne peut excéder, pour l'ensemble des associés ou actionnaires possédant en droit ou en fait la direction de l'entreprise, la moitié du montant du capital social. Lorsque ces conditions ne sont pas remplies, la partie excédentaire des intérêts payés doit être réintégrée dans le bénéfice imposable de la société et doit être considérée comme des revenus distribués.

Au regard de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM), le Code général des impôts (CGI Tome VII - Livre III) article 1^{er}, alinéa 9, prévoit que l'IRVM s'applique aux revenus présumés distribués. Les revenus présumés distribués sont toutes sommes ou valeurs attribuées à quelque époque que ce soit aux associés et porteurs de parts, à un titre autre que celui de remboursement de leurs apports et notamment aux sommes mises à la disposition des associés directement ou par personnes ou sociétés interposées à titre d'avances, de prêts ou d'acomptes ; aux sommes ou valeurs attribuées aux porteurs de parts bénéficiaires ou de fondateur, au titre du rachat de ces parts ; aux rémunérations et avantages occultes.

En définitive, l'impôt s'applique à toutes les sommes désinvesties et réintégrées au bénéfice imposable à l'impôt sur les sociétés. Partant, les intérêts non déductibles

à cause du non-respect des conditions de déductibilité en matière d'IS seront considérés comme distribués et seront passibles de l'IRVM au taux de droit de commun.

Au regard de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), d'une manière générale, les intérêts rémunérant les emprunts extérieurs, les intérêts rémunérant les dépôts auprès des établissements de crédits ou des établissements financiers par des non-professionnels sont passibles de la taxe sur la valeur ajoutée dès lors que les prestations en cause sont exécutées ou utilisées

au Congo. La taxe est en principe collectée par le prêteur qui en est le redevable légal. La taxe est récupérable lorsque la société qui bénéficie des fonds remplit les conditions pour déduire la taxe supportée en amont. Lorsque le prêt est utilisé sur le territoire congolais, les intérêts qui en résultent sont passibles de la TVA congolaise au taux de 18%.

Dans l'hypothèse où l'associé/actionnaire prêteur est résident en République du Congo, le bénéficiaire du prêt ne sera soumis à aucune obligation fiscale (déclara-

tive) outre mesure en dehors du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée inscrite sur la facture émise par le prêteur.

En revanche, dans l'hypothèse où l'associé/actionnaire prêteur réside hors du Congo, la TVA sera en pratique, liquidée, collectée et reversée par le bénéficiaire du prêt, pour le compte du prêteur non résident (art. 9 de la loi sur la TVA).

**PAUL KOFFI, INTERNATIONAL CONSULTANT
BUSINESS TAX & CORPORATE AFFAIRS**

1. Le compte courant ordinaire s'entend d'un contrat par lequel deux personnes qui sont périodiquement créancières et débitrices réciproques font figurer leurs créances et dettes en articles de comptes indivisibles, seul le solde étant dû après clôture. 2. Le taux d'escompte actuel de la BEAC majoré de 2 points vaut 4.95%.

Le Programme de restructuration et de mise à niveau de l'Afrique centrale

La deuxième réunion du Comité de pilotage régional (CPR) du Programme de restructuration et de mise à niveau de l'Afrique centrale (PRMN) s'est tenue le 6 avril 2016 à Libreville (Gabon) sous la présidence de Monsieur Simon Ndjembi Mouely, représentant de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) au Gabon, et en présence de Monsieur Helmut Kultz, ambassadeur, chef de la délégation de l'Union européenne au Gabon, du représentant de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (Ceeac) et du gestionnaire de projet au siège de l'Organisation des nations unies pour le développement industriel (Onudi) à Vienne.

Cette seconde réunion s'est tenue à mi-parcours de la phase 1 (décembre 2014-juin 2017), à un moment important de la mise en œuvre du programme, caractérisée essentiellement par la mise en place des organes de gouvernance (comité national de pilotage et bureau/guichet de mise à niveau) dans les sept pays bénéficiaires. En tant qu'agence d'exécution du PRMN, l'Onudi a présenté aux membres du CPR trois points importants à savoir, le mode opératoire, le manuel des procédures et la stratégie de communication et de visibilité du programme.

Mode opératoire du programme

Le mode opératoire revêt une importance cruciale dans l'opérationnalisation du programme. En effet, il a un caractère régional

mais il sert également de cadre opérationnel au niveau de chaque pays bénéficiaire. Le comité national de pilotage en République du Congo devra étudier ce mode opératoire avant le 15 novembre 2016 et l'adapter aux spécificités nationales. Outre l'expertise de l'Onudi et les expériences menées ailleurs, ce mode opératoire s'appuie principalement sur le rapport d'étude intitulé « Études préparatoires : cadrage et ciblage de l'intervention, compétitivité et développement du secteur privé et des PME en Afrique centrale¹ », les documents de stratégie et de développement des pays bénéficiaires, le rapport diagnostique sur la stratégie de développement industriel de l'Afrique centrale².

Les décisions principales du CPR ont été de proposer le choix des secteurs/filières prioritaires dans chaque pays en y intégrant

le secteur des services liés à l'industrie, de déterminer les critères d'éligibilité des entreprises réalistes et efficaces : le CPR recommande aux pays bénéficiaires de choisir les secteurs/filières prioritaires conformément à leur stratégie nationale et de déterminer des critères d'éligibilité et de sélection réalistes et efficaces qui permettront de sélectionner environ 60 entreprises pour la phase pilote du PRMN (phase 1), soit de manière indicative 8 entreprises par pays feront l'objet d'un accompagnement direct.

Les membres du CPR ont recommandé également l'intégration du volet restructuration des entreprises dans la phase pilote du programme. Compte tenu de l'importance de cette thématique, il a été convenu d'organiser avant la fin de l'année 2016 un séminaire de réflexion sur la problématique de la restructu-

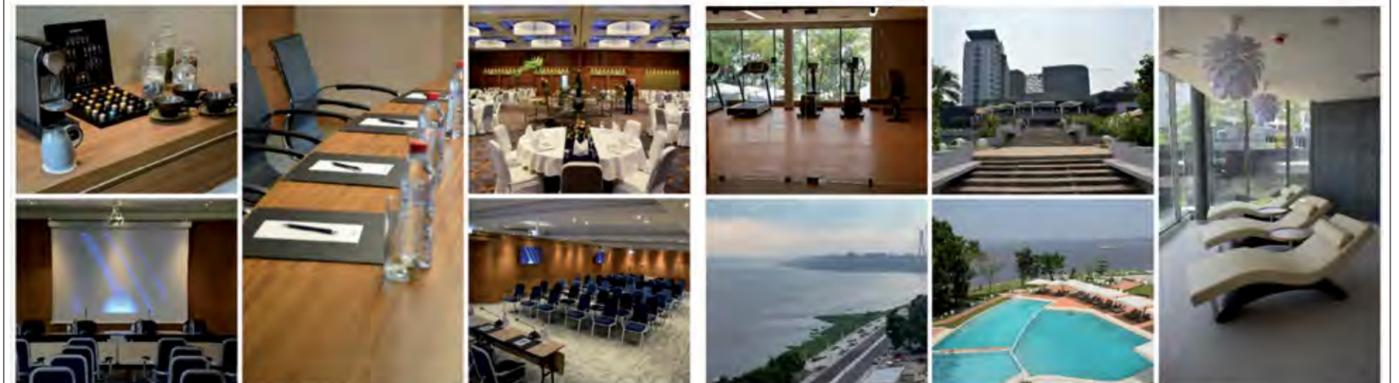
Le Radisson Blu M'Bamou Palace Hotel, Brazzaville Le premier hôtel international du Congo

Ce magnifique hôtel de Brazzaville aux standards internationaux propose des prestations haut-de-gamme : 178 chambres luxueuses dont des chambres standards, des suites et deux appartements en duplex, plus de 2650 m² d'espace de réunion, trois restaurants, un centre de fitness avec spa et un pavillon de mariage pour se dire « Oui » pour la vie au bord du Fleuve Congo, avec une vue magnifique sur Kinshasa.



L'hôtel dispose de 178 chambres, dont des chambres standards, des suites et deux penthouses en duplex. L'accès internet wifi haut-débit et gratuit est disponible dans toutes les chambres. Le Business Lounge est réservé aux clients des chambres Business Class et des Suites où des collations sont servies tout au long de la journée.

Le nouveau restaurant Le Feu des Saveurs, surplombe le magnifique Fleuve Congo. Vous pourrez vous régaler de délicieuses grillades, de pizzas ou encore de viandes de brousse grillées à la perfection. Le M'Bamou Larder, le restaurant gastronomique de l'hôtel, offre une cuisine internationale dans une ambiance raffinée.



Avec plus de 2.600 m² d'espace de réunion, l'hôtel peut accueillir tout type d'événement : de la réunion simple avec 12 personnes au luxueux banquet de 700 convives dans la salle Cuvette qui possède une entrée indépendante. Toutes les salles de réunion disposent d'équipements audiovisuels récents.

Le M'Bamou Health Club & Spa offre des aménagements variés : un centre de remise en forme qui propose des équipements modernes et trois piscines extérieures. Le spa est composé de salles de traitement séparées, salon de coiffure, sauna, hammam, jacuzzi, bar à ongles et bar à jus.

RADISSON BLU M'BAMOU PALACE HOTEL
Avenue Amilcar Cabral Centre Ville, Brazzaville, République du Congo
T: +242 05 050 60 60 reservations.brazzaville@radissonblu.com
www.radissonblu.com/fr/hotel-brazzaville

1. Consortium EGIS/Landell Mills pour le compte de la Cemac et de l'Union européenne, février 2016.

2. Stratégie de développement du secteur industriel de l'Afrique Centrale : État des lieux et diagnostic (rapport final), CEEAC, juin 2013.

ration, qui sera l'occasion d'étudier les expériences internationales dans ce domaine ainsi que ses implications économiques et sociales.

Manuel des procédures

Les procédures clés du programme (formulaire d'adhésion, critère d'éligibilité, soumission de dossier, étude de dossier, structure chargée de l'étude de dossier, diagnostic d'entreprise, etc.), ont fait l'objet d'une présentation aux membres du CPR et aux directeurs des bureaux/guichets de mise à niveau (BMN/GMN). Le manuel des procédures du programme sera diffusé prochainement aux BMN/GMN.

Communication et visibilité

L'Onudi a présenté le plan de communication et de visibilité du programme et les différents moyens développés, notamment le site web (www.prmn-ac.org), qui offre au public un accès à des informations très utiles sur le programme, ainsi qu'aux bulletins d'informations n° 1, 2 et 3 et aux les publications comme celles de Congo Economie n°9/2015. Par ailleurs, les consultants et entreprises ont la possibilité de s'inscrire online au programme.

Parallèlement à la réunion du CPR, l'Onudi a présenté, dans le cadre de la mise en œuvre du PRMN, les résultats de deux études importantes. La première porte sur les « services non financiers d'appui aux entreprises (*Business Development Services*) ». Sur la base d'une enquête qualitative et quantitative, l'étude montre que le marché des BDS connaît un certain dynamisme au Congo, grâce aux projets mis en place par les bailleurs de fonds.

Des projets tels que le PRMN visent à inciter les entreprises à recourir aux prestataires de services pour satisfaire leurs besoins en formation et appui-conseil en vue d'améliorer leurs performances. Les prestataires de services (cabinets de conseils et consultants) seront préalablement accrédités par le Guichet de mise à niveau, après avoir suivi des formations dans les domaines techniques, financiers, d'analyse de marché, etc.

Des études qui ciblent des besoins prioritaires

En tenant compte de l'existence des petites et moyennes industries (PMI) dans le tissu productif congolais, le PRMN introduira les « services d'appui techniques qui font défaut aujourd'hui au Congo ». En effet, l'offre à ce niveau est très faible. L'enquête de l'étude « services non financiers d'appui aux entreprises (*Business Development Services*) », a révélé que seuls 9,1% des prestataires offrent des services en matière technologique. Ce qui paraît très faible au vu des besoins. Le constat a été fait que les mauvaises conditions de production dans les entreprises et la faible qualité des produits constituent un sérieux handicap au développement des PMI congolaises.

La deuxième étude porte sur « la promotion de l'entrepreneuriat et la création d'entreprise ». Les conclusions de l'étude montrent que la promotion de l'entrepreneuriat et la création d'entreprise souffrent de lacunes importantes, notamment en matière de culture entrepreneuriale qui n'est pas une valeur partagée au Congo. L'importance de l'industrie pétrolière dans le tissu productif congolais a créé une attirance de la jeunesse diplômée vers le

salariat dans les grandes entreprises internationales et/ou dans l'administration en délaissant l'initiative entrepreneuriale trop risquée; l'insuffisance de moyens financiers, accentuée par la récente baisse des prix du pétrole, rend l'activité d'appui à l'entrepreneuriat relativement difficile; le système financier est globalement inadapté à l'initiative entrepreneuriale du primo créateur ne disposant pas de garantie à présenter aux institutions financières; et l'enseignement de l'entrepreneuriat est quasi inexistant dans l'enseignement supérieur, aucun incubateur n'est lié à un établissement d'enseignement supérieur.

Pourtant, la promotion de l'entrepreneuriat et la création d'entreprise au Congo disposent de capacités de développement, en particulier un réseau privé important et expérimenté à Pointe-Noire en matière d'appui à l'entrepreneuriat. Il doit permettre une extension de ses activités à l'ensemble du pays. Le Congo s'est doté de dispositifs intéressants, tant d'initiative publique

Les organes de gouvernance du PRMN

Le programme est piloté à deux niveaux : régional et national. Au niveau régional, la Commission de la Cemac est appuyée par le Comité de pilotage régional (CPR), qui assure le suivi de l'exécution technique et financière du programme et l'approbation des procédures clés d'exécution du programme. Le Comité est composé des représentants des États, des secteurs privé et financier.

Au niveau national, les ministères en charge de l'industrie jouent un rôle clé dans l'appropriation des activités du programme et dans l'appui politique nécessaire. Dans chaque pays bénéficiaire, le Comité national de pilotage assure la gestion stratégique du programme et l'interface avec le Comité de pilotage régional. Il est composé de représentants de l'administration et des secteurs privé et financier. Pour mettre en œuvre le programme, un Guichet de mise à niveau (GMN) a été créé le 9 décembre 2015 au sein de l'Association Pointe-Noire industrielle (Apni).

que privée, visant à favoriser la promotion de l'entrepreneuriat : le Chèque-service, le Forum de l'entreprise, etc.

Les prochaines étapes de mise en œuvre du PRMN verront la formulation avant la fin de l'année 2016 du Programme national de mise à niveau des entreprises congolaises, qui consacrera l'appropriation du processus de mise à niveau par les acteurs institutionnels et économiques congolais. Par ailleurs, la formation des consultants à la méthodologie Onudi de diagnostic d'entreprise constitue une activité importante du programme. Les consultants sélectionnés pourront bénéficier de formations complémentaires et, éventuellement appelés à intervenir dans l'appui direct aux entreprises.

CHOUKI CHAIB CHERIF, CONSULTANT EN MISE À NIVEAU ET DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUUDI), RÉPUBLIQUE DU CONGO.

E-mail : T.CHAIB-CHERIF@unido.org
Site Web : www.prmn-ac.org

Arrêt provisoire d'activités : ce qu'il faut savoir

Certaines situations conjoncturelles obligent parfois les entreprises à cesser momentanément leurs activités. L'exigibilité de certaines impositions pendant la période d'inactivité est souvent à l'origine de contestations de la part des contribuables. Cette note est une contribution à la compréhension de la notion d'entreprise en arrêt provisoire d'activités et au régime fiscal applicable.

Sont considérées comme étant en arrêt provisoire d'activités les personnes morales ou physiques qui, sans avoir souscrit une déclaration de cessation d'activités (ou informé l'administration), se retrouvent dans un état de suspension de leurs activités. En principe, une entreprise en situation de suspension ou d'arrêt provisoire d'activités doit présenter les deux caractéristiques cumulatives suivantes : - Premièrement, l'arrêt provisoire d'activités doit être total. Ainsi, pour les entreprises industrielles, il s'agit d'un arrêt total des achats, de la production et de la commercialisation des produits de l'entreprise. Pour les entreprises de distribution qui acquièrent des biens en vue de les revendre, d'un arrêt total des achats et des ventes de l'entreprise, et pour les entreprises de prestations de services d'un arrêt total d'exécution des prestations de l'entreprise.

- Deuxièmement, l'ensemble du personnel (personnel administratif, d'encadrement, d'exécution) doit être en inactivité. Toutefois, le maintien du personnel chargé de l'entretien du matériel de production et du gardiennage de l'ensemble des installations de l'entreprise ne doit en principe pas remettre en cause ce critère. Finalement, lorsque ces caractéristiques sont cumulativement observées, le contribuable se doit de porter l'information à l'administration.

Procédure applicable

D'abord, et en pratique, l'entreprise dont la situation impose un arrêt provisoire de ses activités doit en informer le service d'assiette des Impôts de son ressort territorial (résidence fiscale) par l'envoi d'une correspondance et, éventuellement, la souscription d'une déclaration à cet effet faisant mention de « l'arrêt provisoire d'activités ». Le courrier d'information et/ou la déclaration doivent être adressés dans un délai maximum raisonnable de quinze jours à compter du jour de l'arrêt. À défaut de cette formalité, l'entreprise sera réputée être en activité, avec toutes les conséquences fiscales qui en découlent. Ensuite, au niveau de l'administration, le service compétent (le service gestion notamment) devra établir une fiche de situation fiscale de manière à prendre en compte le nouveau statut du contribuable dans la gestion de son compte.

Régime fiscal applicable

L'inactivité d'une entreprise consécutive à l'arrêt provisoire de ses activités ne fait pas obstacle au respect des obligations générales (déclaratives et contributives) qui

incombent au contribuable. En effet, les entreprises en arrêt provisoire d'activités ne sont pas dispensées de la souscription des déclarations périodiques prévues par le Code général des Impôts et ses textes subséquents. Ainsi, la TVA, la TSS, les retenues à la source, etc., doivent être souscrites dans les délais habituels. De même, la déclaration annuelle des résultats, accompagnée de la liasse administrative, doit être souscrite.

Ces déclarations peuvent être souscrites en blanc lorsque la matière ou les éléments constituant la base imposable sont inexistantes ou nuls. Dans tous les cas, elles doivent porter la mention « Entreprise en arrêt provisoire d'activités ». Par contre, les Impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et la Taxe unique sur les salaires (TUS), dus en raison du maintien

d'un personnel minimum, seront déclarés et la contribution sera acquittée dans les conditions habituelles. Quant à la durée de cette situation conjoncturelle, la doctrine internationale, prévoit que le temps de l'arrêt provisoire d'activités ne peut pas excéder un délai de vingt-quatre mois. Au-delà de cette période, l'arrêt devra être considéré comme une cessation définitive d'activités avec toutes les conséquences fiscales qui s'y rattachent.

PAUL KOFFI, INTERNATIONAL CONSULTANT BUSINESS TAX & CORPORATE AFFAIRS
Contacts : Tél. : +242 05 613 82 00 / +242 06 400 78 20 - www.cba.associates - p.koffi@cba.associates/taxconsultant1000@gmail.com - Skype ID : [Koffi.paul77](https://www.skype.com/people/Koffi.paul77)

Le statut de l'entrepreneur : une innovation de l'Ohada

Institué par l'Acte uniforme révisé du droit commercial général adopté le 15 décembre 2010, le statut de l'entrepreneur a pour principal objectif d'encourager le secteur informel à sortir de l'ombre, car il représente entre 75 et 90% du tissu économique des États parties de l'Ohada. De surcroît, l'informalité est source de précarité pour les acteurs économiques concernés au plan juridique, économique et social.

L'article 30 de l'Acte uniforme révisé du droit commercial général définit l'entrepreneur comme étant un entrepreneur individuel, personne physique qui, sur simple déclaration, exerce une activité professionnelle civile, commerciale, artisanale ou agricole lorsque le chiffre d'affaires annuel généré par son activité pendant deux exercices successifs n'excède pas les seuils fixés à l'article 13 de l'Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises au titre du système minimal de trésorerie, à savoir 30.000.000 FCFA pour les entreprises de négoce, 20.000.000 FCFA pour les entreprises arti-

sanales et assimilées, et 10.000.000 FCFA pour les entreprises de services.

Quels sont les avantages que ce nouveau statut offre à l'entrepreneur ?

Au niveau du greffe du tribunal du commerce, l'entrepreneur est dispensé de l'immatriculation au Registre du commerce et du Crédit mobilier et n'est soumis qu'à la déclaration sans frais de son activité, contre délivrance d'un accusé d'enregistrement qui mentionne la date de la formalité accomplie et le numéro de déclaration d'activité. Toutefois, l'entrepreneur ne peut commencer son activité qu'après

Le Nigeria perd son leadership continental

Après être devenu, il y a deux ans, la première économie d'Afrique grâce à ses performances économiques et un mode de calcul de son PIB renouvelé sur la base de nouveaux indicateurs, le Nigeria doit aujourd'hui repasser le flambeau à l'Afrique du Sud. Ceci en dépit des difficultés de la nation Arc-en-ciel qui doit faire face à une importante crise économique, une hausse de son taux de chômage et des grèves récurrentes dans le secteur pétrolier. Du côté d'Abuja, cette inflexion s'explique principalement par la baisse des cours du pétrole qui représentent 70% des revenus du Nigeria. Sur le plan monétaire, depuis début 2016, la monnaie locale, le naira, a perdu plus d'un tiers de sa valeur par rapport au dollar, soit 30%, quand le rand (la devise sud-africaine) en gagnait 16%. Le FMI prévoit une récession de l'économie nigériane de 1,8% pour l'année en cours. Quant à l'Afrique du Sud, ses faibles prévisions de croissance (0,6%) devraient tout de même lui permettre de conserver ce statut de première économie continentale.

Les énergies renouvelables, un axe d'investissement prometteur

On connaît l'engouement des investisseurs internationaux pour le continent africain et ses promesses de croissance. Parmi les raisons de l'intérêt grandissant de ces derniers, une étude récente du cabinet Havas Horizon pointe l'importance du secteur des énergies renouvelables sur le continent. « Longtemps considéré comme risqué, l'investissement dans les projets énergétiques semble représenter aujourd'hui un potentiel de retour sur investissement très significatif », indique cette étude qui a impliqué le concours de 55 institutions financières et bancaires. Selon ces experts, l'Afrique est en effet entrée « dans une tendance globale de développement des énergies renouvelables au détriment des énergies fossiles », ajoutant que l'énergie solaire est « la solution énergétique jugée la plus prometteuse d'ici 2020 ».

Le chiffre

6 Comme le nombre d'athlètes (quatre nageurs, une boxeuse et un compétiteur en taekwondo) qui composaient la délégation centrafricaine aux derniers Jeux olympiques de Rio, soit la plus petite délégation présente. À noter que le Soudan du Sud n'a envoyé que deux athlètes, mais cinq autres de leurs compatriotes qui vivent dans des camps de réfugiés au Kenya ont également participé à la compétition dans le cadre d'une initiative nouvelle, « l'équipe des athlètes olympiques réfugiés ».

STARK
PREMIUM BEER

L'OR
pour la plus
Précieuse
des bières

100% malt
100% Congolaise

MONDE SELECTION
INTERNATIONALE QUALITY INSTITUTE
2016
GOLD AWARD

MONDE SELECTION,
Internationale Quality Institute,
GOLD Quality Award 2016

1

2

3

Stark is precious

BRALICO
BRASSERIES ET LIÉGÈRES DU CONGO

réception de ce numéro de déclaration d'activité qu'il doit mentionner sur ses factures, bons de commande, tarifs et documents ou correspondances professionnels, suivi de l'indication du Registre du commerce et du Crédit mobilier qui a reçu sa déclaration et de la mention « Entrepreneur dispensé d'immatriculation ».

Sur le plan comptable, l'entrepreneur est assujéti, au « système minimal de trésorerie » conformément à l'article 13 de l'Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises. Ce système comptable très simple a un caractère dérogatoire aux dispositions générales de l'Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises. Il repose sur l'établissement d'un état des recettes et des dépenses dégageant le résultat de l'exercice (recette nette ou perte nette) dressé à partir de la comptabilité de trésorerie.

Le dernier paragraphe de l'article 30 de l'Acte uniforme révisé du 15 décembre du droit commercial général prévoit que chaque État partie fixe les mesures incitatives pour l'activité de l'entrepreneur, notamment en matière d'imposition fiscale et d'assujétissement aux charges sociales. À ce jour, aucune mesure incitative spécifiquement dédiée à l'activité de l'entrepreneur n'a encore été prise en République du Congo. Toutefois, la loi n°33-2015 portant loi de finances de l'année 2016, à l'article 28 nouveau, dispose que les contribuables qui réalisent un chiffre d'affaires annuel hors taxes n'excédant pas 25.000.000 francs sont soumis

au régime des très petites entreprises et ne sont uniquement assujétiés qu'à la contribution de la patente qui est libératoire de l'impôt global forfaitaire. Par ailleurs, les contribuables dont le chiffre d'affaires hors taxes est compris entre 25.000.000 et 100.000.000 francs sont soumis au régime fiscal des petites entreprises. Ils sont aussi assujétiés à la contribution de la patente et à l'impôt global forfaitaire (IGF) au taux de 7,5% du chiffre d'affaires annuel hors taxes ou de 10% de la marge globale annuelle hors taxes, selon que l'entreprise exerce une activité à prix libre ou à prix ou à marge réglementés. Le paiement de l'impôt global forfaitaire imposé aux petites entreprises est libératoire de l'IRPP des catégories BICA, BNC et BA, de la TVA et des centimes additionnels y relatifs et de la taxe unique sur les salaires. Il sied de rappeler que, pour l'entrepreneur, le chiffre d'affaires ne dépasse pas le seuil de 30.000.000 francs, conformément à l'article 13 de l'Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

Pourquoi le statut de l'entrepreneur ne suscite-t-il pas d'engouement ?

• **La déficience de l'information des acteurs concernés.** Depuis l'institution du statut de l'entrepreneur, à peine cinq

entrepreneurs ont déclaré leur activité au greffe du tribunal du commerce de Brazzaville. Ce statut paraît finalement inconnu des acteurs du secteur informel pour lesquels il a été institué, au regard du nombre d'immatriculations au RCCM des commerçants individuels et des sociétés unipersonnelles qui sont des petites et très petites entreprises. Il est évident que les quelques séminaires d'information organisés sur le statut de l'entrepreneur n'ont

“ La mise en place du cadre institutionnel est essentielle, en raison du caractère multidimensionnel du statut de l'entrepreneur. ”

concerné que les représentants des administrations publiques et les associations professionnelles, en laissant en marge les acteurs du secteur informel et les créateurs potentiels des petites et très petites entreprises visés par l'acte uniforme de l'Ohada, qui ne sont

affiliés à aucune association et qui de ce fait, sont hors de tous canaux d'information utilisés.

• **La non-intégration du statut de l'entrepreneur dans le corpus juridique national et l'incohérence des critères de définition des petites et très petites entreprises.** On peut relever que le statut de l'entrepreneur n'a été intégré dans aucune législation ou réglementation économique congolaise, bien qu'institué depuis fin 2010 par l'Ohada. Par ailleurs, les critères de définition de la petite et de la très petite entreprise varient d'une administration

à une autre. Sur le plan fiscal, le chiffre d'affaires annuel hors taxes et le fait d'être une entreprise individuelle sont les deux critères de référence retenus pour qu'une entreprise bénéficie des avantages fiscaux liés au statut des petites et très petites entreprises. Ainsi, la loi n°33-2015 portant loi de finances de l'année 2016, à l'article 28 nouveau, fixe le chiffre d'affaires à 25.000.000 francs au maximum pour la très petite entreprise, et celui de la petite entreprise entre 25.000.000 francs et 100.000.000 francs au maximum.

Par contre, la loi n°46-2014 du 3 novembre 2014 portant mesures de promotion et de développement des très petites, petites et moyennes entreprises, tout en reprenant le critère du chiffre d'affaires annuel hors taxes retenu par le fisc, y ajoute un autre critère qui est l'effectif maximum des salariés permanents, fixé à neuf pour la très petite entreprise et de dix à vingt pour la petite entreprise. Au critère de l'effectif des employés permanents, cette loi des PME prévoit pour la petite entreprise un troisième critère qui est le capital social minimum, fixé à un million de francs à la création de l'entreprise. Ceci complexifie la définition de la petite entreprise dès lors que le critère du montant minimum du capital social exclut de la liste des petites entreprises toutes celles qui n'ont pas la forme juridique de société.

De ce qui précède, il pourrait être conclu que la loi n°46-2014 portant mesures de promotion et de développement des très petites, petites et moyennes entreprises, exclut l'entrepreneur dès lors qu'il ne ré-

Optez pour une énergie infinie

Groupes électrogènes équipés de moteurs Perkins et Yanmar

PRAMAC

Distributeur exclusif

Bernabé

AluCongo, Avenue Marien Ngouabi, Pointe-Noire.



gnificatifs à la mise en œuvre du statut de l'entrepreneur. La multiplicité des critères de définition de l'informalité, des petites et très petites entreprises nécessite une approche globale de la question. Il a été souligné que les PME et TPE sont davantage exposées aux contraintes affectant le climat des affaires, d'où l'importance d'en tenir compte dans l'élaboration d'un agenda de mise en œuvre appropriée du statut de l'entrepreneur.

L'atelier a retenu l'importance de la mise en place d'un cadre conceptuel car l'opérationnalisation du statut de l'entrepreneur doit reposer sur une vision claire et une volonté politique exprimée avec une identification claire des acteurs de la mise en œuvre, de leurs besoins et une mobilisation des expériences. De même que la mise en place du cadre institutionnel est essentielle, en raison du caractère multidimensionnel du statut de l'entrepreneur, qui permettrait de garantir la coordination nécessaire à l'efficacité de sa mise en œuvre. Il est indispensable de promouvoir l'information et la communication sur le statut de l'entrepreneur et de rechercher une meilleure implication des banques et des établissements financiers, en vue d'améliorer le taux de bancarisation et de faciliter l'accès des entrepreneurs au crédit.

Toutes les actions de promotion en cours en faveur des petites et très petites entreprises doivent absolument intégrer l'entrepreneur au regard des critères définis par l'Acte uniforme révisé de l'Ohada du droit commercial général.

pond pas aux critères de l'effectif d'employés permanents et/ou du capital social, étant donné que l'entrepreneur est un entrepreneur individuel, personne physique qui n'exerce pas sous la forme juridique d'une société, conformément à l'article 30 de l'Acte uniforme révisé du droit commercial général. Si le critère du chiffre d'affaires dans la définition de la très petite et de la petite entreprise est le même pour le fisc et l'administration des PME, en revanche, le rajout du critère de l'effectif des employés permanents et du capital social par la loi n°46-2014 de l'administration des PME crée une incohérence dans la définition de la petite et très petite entreprise entre le fisc et l'administration des PME, qui éloigne notamment la loi n°46-2014 de la définition de l'entrepreneur qui est à l'article 30 de l'Acte uniforme révisé du droit commercial général.

constater que le greffe du tribunal de commerce exige pour chaque déclaration d'activité d'entrepreneur le paiement d'un forfait de 5.000 francs comme contribution aux frais de fonctionnement du greffe, alors que cette déclaration est sans frais, conformément à l'article 30 de l'Acte uniforme révisé du droit commercial général.

Quelles mesures envisager pour promouvoir le statut de l'entrepreneur ?

Cinq ans après l'institution du statut de l'entrepreneur, un atelier régional de partage d'expériences sur la mise en œuvre de ce nouveau statut dans les États membres de l'Ohada a été organisé à Cotonou les 27 et 28 janvier 2016. Il est ressorti des différents exposés de l'atelier que des difficultés de coordination existent entre les différentes administrations nationales impliquées, qui constituent des obstacles si-



JEAN-JACQUES SAMBA



Votre partenaire

Qualité, Santé et sécurité, Environnement

Evaluation de conformité - Certification - Conseil - Formation

Bureau Veritas Congo

Z.I. de la Foire
B.P.687 - Pointe-Noire
Tél. : +242 05 713 94 64 / 06 653 30 06
gsit.congo@bureauveritas.com
www.bureauveritas.com



Move Forward with Confidence*

Marine & Offshore | Industrie | Inspection & Vérification en service | Hygiène, Sécurité & Environnement
Construction | Certification | Services aux Gouvernements & Commerce international

BRÈVES ÉCO

La Cemac veut se rapprocher du marché européen

En 2003, la Communauté économique et monétaire des États d'Afrique centrale (Cemac) avait entamé des négociations avec l'Union européenne pour élaborer un partenariat économique. Des échanges encore non aboutis si l'on excepte l'initiative du Cameroun qui s'est engagé en 2009 dans un accord bilatéral avec le Vieux Continent. Le président gabonais Ali Bongo vient de relancer l'activation de ce dossier lors d'un sommet à Malabo en Guinée équatoriale, souhaitant l'avènement d'un « accord de partenariat économique (APE) complet, juste et équilibré ». La réitération de cette intention s'inscrit dans un contexte économique difficile pour les pays d'Afrique centrale qui souhaitent faciliter l'exportation de leurs produits vers l'Europe. Pour rappel, la Cemac comprend Le Congo, le Cameroun, le Gabon, le Tchad, la République centrafricaine et la Guinée équatoriale.

Des vertus de la diversification économique

Face aux incertitudes inhérentes aux aléas des cours mondiaux des matières premières, un large consensus prévaut sur la nécessité, pour l'Afrique, de diversifier ses modèles économiques. Dans ce contexte baissier, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale revolent en effet à la baisse leurs prévisions de croissance pour le continent. Ce credo de la diversification économique est soutenu par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad) qui insiste sur cet aspect afin de réduire la vulnérabilité des pays du continent face aux chocs extérieurs. Une position partagée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Parmi les leviers qui permettront d'atteindre cet objectif, le Nepad insiste sur la nécessité de développer des climats propices aux affaires via des cadres réglementaires stables et des mesures incitatives à la croissance du commerce international. Les pouvoirs publics sont également invités à accorder plus d'attention à l'innovation et la recherche. Enfin, les organismes internationaux associent leurs voix pour un réel soutien au développement du secteur privé.

Un secteur touristique en mal de développement

En 2015, un rapport de la Banque africaine de développement (BAD) indiquait que l'Afrique ne représentait que 5,8% des destinations touristiques et 3,5% des recettes engrangées à l'échelle mondiale. La fréquentation touristique est toutefois à la hausse mais demeure loin derrière la zone Asie-Pacifique qui comptabilise 24% des arrivées touristiques et 33% des recettes mondiales. D'après les derniers chiffres de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), les destinations les plus prisées sont le Maroc, l'Afrique du Sud, l'Égypte, la Tunisie et le Zimbabwe. Face à ce défi du développement du secteur, des initiatives intéressantes sont à saluer avec la mise en place de visas uniques pour certaines régions, comme celui lancé par la Communauté d'Afrique de l'Est entre le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda, ou le visa « Kaza » entre le Zimbabwe et la Zambie, afin de booster le tourisme dans ces régions.

Le Japon, un tremplin pour la formation des jeunes Africains



Si la Chine s'est depuis longtemps imposée comme un partenaire économique de premier plan en Afrique, un autre pays asiatique est un recours pour la formation et l'émergence des jeunes talents africains. En effet, depuis 2008, le pays du Soleil levant a construit plus de 1 000 écoles et formé plusieurs dizaines de milliers d'enseignants sur le continent. Et sur son sol, l'Agence japonaise de coopération internationale (Jica) a lancé une initiative, l'African Business Education (ABE), qui permet à des étudiants africains de poursuivre des cursus de master dans les universités japonaises, puis d'effectuer des stages au sein d'entreprises nipponnes. À titre d'exemple, l'Asian Pacific University accueille actuellement seize étudiants boursiers africains dont tous les frais de scolarité, d'hébergement et de voyage sont pris en charge par le gouvernement japonais.

AIRFRANCE

FRANCE IS IN THE AIR



ICI TOUT TOURNE AUTOUR DE VOUS

Soyez au centre de toutes nos attentions : bienvenue dans notre classe Business.

Entretien avec Naji Khoury, directeur général du Mikhael's Hotel

« La dette de l'État envers les hôtels plombe le secteur »

Monsieur le directeur général, pouvez-vous nous présenter l'histoire de votre hôtel ?

Implanté sur l'avenue Nelson-Mandela, au centre-ville, le Mikhael's Hotel a ouvert ses portes le 10 août 2010 afin de répondre aux besoins de l'État congolais, à l'occasion du cinquantième de la République du Congo fêté le 15 août 2010. En construisant un tel édifice avant de prendre sa retraite, son propriétaire, M. Najib Khoury Mikhael, a réalisé son rêve de laisser à Brazzaville un bâtiment par lequel on se souviendrait de lui. Face au déficit de l'offre de Brazzaville en chambres de luxe – limitée à un seul hôtel de luxe de 50 chambres –, le Mikhael's Hotel a pu déployer 58 chambres dont 14 suites. Suite au succès enregistré dès son ouverture, le Mikhael's Hotel a inauguré son second bâtiment en août 2011, ce qui a augmenté le nombre de chambres et de suites. L'expansion a continué avec la fin du troisième bâtiment en novembre 2011, où 1 600 m² d'espace de bureaux ont été mis à la location. Dès 2014 et suite à la forte demande, des travaux ont été entrepris pour transformer les bureaux en chambres et appartements de long séjour. En 2015, une annexe a été construite, dont l'inauguration a eu lieu en juillet, avant les Jeux africains, ce qui a permis de proposer à la clientèle de l'hôtel un nouveau produit, le Flat Hôtel, offrant 25 studios et appartements en location pour long séjour.

Quelques mots sur le promoteur et la direction du Mikhael's Hotel...

M. Khoury Mikhael Najib, orphelin dès son jeune âge, était concierge dans un grand hôtel de Beyrouth qu'il quitta en 1966 pour rejoindre sa tante à Lubumbashi, à l'âge de 19 ans. Il déménagea ensuite pour Brazzaville en 1983. Propriétaire de la société de construction Sitra Congo, il décida d'investir dans l'hôtellerie et fit appel à ses enfants qui le rejoignirent au Congo en 2009, à la fin de leurs études universitaires. L'hôtel fut ainsi construit en famille, Sitra Congo se chargeant du gros œuvre, sa fille Leila et son épouse Nohad de l'achat des équipements et de la décoration, et son fils Naji de la gestion du projet et de la technique. Aujourd'hui à la retraite, M. Najib a célébré cette année ses cinquante ans au Congo. En construisant un tel édifice avant de prendre sa retraite, M. Najib Khoury Mikhael a réalisé son rêve de laisser à Brazzaville un bâtiment par lequel on se souviendrait de lui.

L'hôtel est aujourd'hui géré par Naji Khoury Mikhael et Leila Khoury Mikhael-Morin. Naji, né à Bruxelles en 1984, a vécu au Congo jusqu'à 8 ans. Licencié en sciences économiques et titulaire d'un master en gestion d'entreprise de l'Université libre de Bruxelles, il revint au Congo en 2009 pour le suivi du projet. Il est aujourd'hui directeur général de l'hôtel, en charge des finances, des ventes et du département hébergement. Leila, née à Beyrouth en 1986 a vécu au Congo jusqu'à 6 ans. Elle est diplômée en

Le Mikhael's Hotel est l'un des fleurons de l'hôtellerie à Brazzaville. Son directeur général nous le présente plus en détail.



Leila Khoury et Mikhael Morin.

gestion hôtelière de l'université Saint-Joseph de Beyrouth et a eu différentes expériences dans des hôtels renommés de Beyrouth avant de rejoindre l'entreprise familiale en 2010. Elle est également directrice générale de l'hôtel, en charge du personnel, des opérations et du département restauration.

Après les importants investissements réalisés, comment se présente le Mikhael's Hotel aujourd'hui ?

L'hôtel est une société à responsabilité limitée au capital de 20.000.000 FCFA dont l'investissement total s'élève à plus de 15 milliards de francs CFA en bâtiments et équipements. Il offre aujourd'hui 11 types de chambres pour répondre à l'ensemble des besoins de sa clientèle d'affaires en recherche de flexibilité. Il organise deux concerts par semaine et deux buffets par jour, avec un restaurant international – « Au-tour du M » – de 200 couverts, trois bars et une pâtisserie, « Snack la Gourmandine ». Les infrastructures incluent une piscine en étage, la seule de la ville, et une salle de sport, la première des hôtels de Brazzaville, une salle de conférence, la salle Nelson-Mandela équipée pour 120 personnes, trois salles de réunions pour 20 personnes ainsi qu'une salle de banquet qui peut accueillir des événements de 700 personnes. Une galerie commerciale vient également répondre aux besoins des clients de l'hôtel puisqu'elle propose un bureau de change Western Union, une parfumerie, des boutiques de vêtements, les bureaux d'une compagnie aérienne et une agence immobilière.

Comment évolue l'activité de l'hôtel ?

Le Mikhael's Hotel a atteint sa vitesse de croisière en 2012. Malgré une chute de son

activité en 2013 et 2014, il tourne au même niveau en 2015. Depuis octobre 2015, nous observons une baisse de 50% du chiffre d'affaires suite à la situation régionale et nationale, tant politique qu'économique, et à l'arrivée de concurrents qui ont triplé l'offre en chambres sur le marché.

Quelles sont vos forces ?

Elles se résument en ceci : une direction à l'écoute de ses clients et un produit taillé « sur mesure » ; un personnel qualifié, dévoué et expérimenté ; un esprit de famille et un sens de la discrétion ; une qualité de service reconnue (premier sur Trip Advisor depuis plusieurs années) et récompensée par un certificat d'excellence décerné par Trip Advisor ; une clientèle loyale qui en fait sa maison à Brazzaville ; des chambres spacieuses, bien entretenues et bien équipées ; une table reconnue pour être l'une des meilleures de Brazzaville et une clientèle régulière aux restaurants ; une grande diversité de types de chambres qui répond à tous les besoins ; un produit adapté à la clientèle corporate et d'affaires ; une offre de prix large et variée et un investissement entièrement privé. Enfin, notre expérience de six ans nous donne une renommée sur le marché et l'entière confiance de nos clients.

Quelles difficultés rencontrez-vous et quelles sont vos perspectives de développement ?

Une préoccupation majeure, c'est la présence d'hôtels ayant différents statuts, à savoir les hôtels dont les investissements sont totalement privés – c'est notre cas –, et les hôtels appartenant à l'État mais à gestion privée, dont les avantages faussent ainsi le jeu de la concurrence dans le secteur. Par

ailleurs, le débauchage intempestif par les nouveaux venus du personnel qualifié formé en interne, sans respect des préavis ou des conditions contractuelles. Il est urgent que soit créée une infrastructure locale de formation et que les ministères du Travail et du Tourisme exigent aux nouveaux venus de s'investir dans la formation de leurs ressources humaines et de respecter les règles permettant une concurrence saine.

Concernant l'offre hôtelière, celle-ci est passée de 400 chambres de luxe à 1 500 en quelques mois, dont plus de la moitié appartient à l'État, alors que la demande est en forte chute suite à la crise économique et politique. L'aspect des normes dans le secteur est une question cruciale pour l'image du pays et l'assainissement du marché. L'État reste un client important qui doit soutenir par ses événements et ses réservations les hôtels privés et les premiers ouverts. Il doit également créer de nouveaux marchés en développant le tourisme et les événements internationaux, et laisser au secteur privé le soin d'investir dans l'hôtellerie et la restauration. Pour cela, nous félicitons le ministère du Tourisme pour ses nombreux efforts.

Sur le plan des approvisionnements, le secteur souffre cruellement de l'insuffisance de l'offre locale, souvent de qualité moindre, notamment dans le domaine agricole, qui se traduit par des coûts exorbitants et pénalisant l'exploitation des hôtels. La demande dépasse de loin l'offre locale et nos charges sont de plus en plus élevées. Certains concurrents importent l'entièreté de leurs matières premières, même alimentaires. Au niveau fiscal, l'hôtellerie est soumise à un cumul de taxes sur la chambre correspondant à 31,9% du prix de la nuitée, ce qui est fortement préjudiciable à l'attractivité touristique de la destination Congo. En effet, outre la TVA qui est de 18% majorés ensuite de 5% de centimes additionnels, la chambre d'hôtel supporte également la taxe de séjour hôtelier au taux de 10% destinée au Fonds de développement touristique dont l'impact est imperceptible, et à 2% de taxe hôtelière au profit de la collectivité locale.

Enfin, il y a la dette de l'État envers les hôtels qui plombe le secteur autant que les autres créanciers. Pour maintenir leur niveau de qualité malgré la chute de la demande et du chiffre d'affaires des hôtels, il est urgent que l'État favorise le remboursement de sa dette, au risque d'empêcher les entreprises de remplir leurs engagements vis-à-vis de leurs fournisseurs, des salariés et leurs obligations envers l'administration. En une phrase, nous avons aujourd'hui à Brazzaville un parc hôtelier important qui fait la fierté des Brazzavillois. Sans lui assurer des débouchés, le paiement de ses factures et le respect de certaines règles, la qualité du service de certains hôtels risque de se détériorer rapidement.

PROPOS RECUEILLIS PAR
JEAN-JACQUES SAMBA

IPRC
FORMATION | CONSEIL | ASSISTANCE TECHNIQUE

Une expertise à votre portée

FORMATION CONTINUE POUR LES PROFESSIONNELS

INGÉNIERIE ET CONSEIL EN FORMATION

SERVICES AUX PME & TPE

ASSISTANCE TECHNIQUE SECTEUR PUBLIC

ETUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE PROJETS

7^e étage immeuble CNSS, Pharmacie MAVRE / BP : 537 Brazzaville - Centre-Ville, République du Congo
Fixe : +242 06 859 76 20 | iprc@iprc-training.com | www.iprc-training.com

M
MIKHAEL'S
 H O T E L



“UN RÊVE SANS ÉTOILES
 EST UN RÊVE OUBLIÉ.”



67, Avenue Nelson Mandela | B.P.: 14507 Brazzaville, République du Congo
 Tel: +242 05 366 66 60 | info@mikhaelshotel.com | www.mikhaelshotel.com

Évolution de l'économie congolaise : situation du secteur privé

SECTEUR PUBLIC

SECTEUR PRIVÉ

Les potentialités naturelles de la République du Congo sont autant d'atouts qui devraient permettre de bâtir sur des bases durables une économie nationale diversifiée, aujourd'hui fortement dépendante du pétrole et fragilisée par les incertitudes de la volatilité du cours mondial de cette matière première, mais également d'autres matières premières, tel que le fer, dont le potentiel présage d'un avenir minier incontestable au Congo.

Dossier

Les réserves pétrolières et minières, la forêt naturelle avec près de 22 millions d'hectares et la biodiversité très riche, la superficie de terres arables avec 10 millions d'hectares, le réseau hydrographique très dense, le climat très favorable à l'agriculture grâce à une bonne pluviométrie et la forte population des jeunes scolarisés sont les principaux atouts du Congo. À cela s'ajoute, la position géographique stratégique du pays en Afrique centrale, avec une façade maritime de 170 kilomètres sur l'océan Atlantique et un port maritime moderne en eau profonde à Pointe-Noire, dont pourrait bénéficier l'ensemble de la sous-région, à condition qu'il soit compétitif face à la concurrence annoncée des nouveaux ports maritimes en construction (Kribi au Cameroun) ou en projet très avancé (Mayumba au Gabon), qui offrent des conditions naturelles aussi favorables que les siennes.

Contexte macro-économique

Depuis 2014, le taux de croissance de 4% en moyenne a été bien en deçà des 8,5% prévus par le Plan national de développement, du fait des mauvais résultats du secteur pétrolier qui a chuté de 5,4% sur la même période. Le taux d'inflation a toutefois baissé de 5% en 2012 à 0,9% en 2015, ce qui le situe en dessous du plafond de 3% fixé par les critères de convergence de la Communauté économique des États d'Afrique centrale. Sur la période 2016-2018, la croissance économique du Congo devrait rester modérée avec des prévisions de progression annuelle de 3% en moyenne. La diminution substantielle des recettes pétrolières due à la baisse de la production et des prix pétroliers ont ébranlé l'économie congolaise et gravement affecté le secteur privé.

L'effondrement du cours mondial du fer, quasiment dans les mêmes proportions que celui du pétrole, a par ailleurs reculé de plusieurs années les perspectives de l'entrée en production des mines de fer qui s'annonçaient déjà comme des nouveaux pôles de

développement économique et social, dans les départements du Niari, de la Lékoumou et de la Sangha. La chute du cours du pétrole a immédiatement affecté toutes les entreprises pétrolières, des services pétroliers et généralement tous leurs fournisseurs. Le gouvernement a par ailleurs décidé de ralentir le rythme des dépenses publiques dès 2015 afin de l'ajuster à ses ressources. Cette réduction des dépenses publiques couplée à un accroissement de l'endettement public vis-à-vis du secteur privé a touché de plein fouet les entreprises des BTP qui ont pour principal client l'État, et par contagion, toute la sous-traitance ainsi que tous leurs fournisseurs à divers degrés.

La chute du cours du pétrole a globalement réduit l'activité des entreprises dans la quasi-totalité des secteurs économiques et a provoqué la fermeture de certaines d'entre elles étroitement liées à l'exploitation pétrolière (cas des entreprises parapétrolières) ou dépendantes principalement des marchés publics de l'État ou de ses démembrements.

Évolution de la situation des entreprises membres d'Unicongo

L'enquête sur la conjoncture menée auprès des membres des douze fédérations de l'Union au mois de juin 2016 a permis de déterminer sommairement l'impact de la chute du cours du pétrole sur le secteur privé. D'une manière générale, le chiffre d'affaires des entreprises privées membres de l'Union a baissé en moyenne de 32% de 2014 à 2015 et de 33% sur les premiers six mois de 2016. La situation de la trésorerie est difficile pour 72% des entreprises tandis que les importations ont globalement été réduites de 38% de 2014 à 2015. Au niveau de l'emploi, 12 107 licenciements ont été enregistrés en 2015 et 4 098 sur les six premiers mois de l'année 2016. Ces suppressions d'emplois n'incluent pas les travailleurs en contrats à durée déterminée non renouvelés à l'échéance, du fait de la baisse de l'activité et les emplois précaires

de l'ensemble des PME profitant de l'externalisation d'une partie des activités des grandes entreprises par le billet de la sous-traitance. Les secteurs des BTP, des mines, du pétrole et des parapétroliers ont enregistré les taux de dégradation de la situation les plus élevés, du fait de l'impact direct de la baisse du cours du pétrole et du fer ou de la dette publique intérieure qui les affectent directement.

- Par fédération, les données suivantes ont caractérisé l'évolution de 2014 au premier semestre de 2016 :

• Fédération agri-forêt

De 2014 à 2015, son chiffre d'affaires a été stable, suivi d'une baisse de 15% sur le premier semestre de 2016 par rapport à la même période de 2015. 72% des entreprises qui sont essentiellement dans l'exploitation forestière ont déclaré avoir actuellement une situation de trésorerie difficile. Sur les périodes de référence retenues, les licenciements ont été de 234 et 104 travailleurs, et 8 contrôles administratifs par entreprises ont été relevés.

L'un des problèmes cruciaux de ce secteur est le coût très élevé d'évacuation de la production à l'exportation des entreprises situées dans le nord du Congo, qui utilisent essentiellement la voie camerounaise du port de Douala.

• Fédération des banques et assurances

Véritable baromètre de l'économie, ce secteur a vu son chiffre d'affaires régresser de 22% de 2014 à 2015, avec une projection de diminution de 26% sur le premier semestre de 2016. Toutefois, la situation de trésorerie actuelle est stable et les licenciements ont été respectivement de 134 travailleurs en 2015 et 14 travailleurs au premier semestre de 2016.

Le principal dossier du secteur est la révision de la convention collective, dont la partie syndicale a déjà transmis la dénonciation aux employeurs.

• Fédération des BTP

Avec une diminution du chiffre d'affaires de 55% et 57% respectivement de 2014 à 2015 et au premier semestre de 2016, la situation de trésorerie est actuellement difficile pour la totalité des entreprises du secteur, avec une baisse de 48% des importations en 2015 par rapport à 2014 et des licenciements de 4 348 et 1 818 travailleurs respectivement pour les deux périodes. Les entreprises ont subi en moyenne 16 contrôles administratifs par an. Le principal problème du secteur demeure la dette publique. Le dossier majeur en cours est relatif à la négociation de la convention collective lancée depuis août 2015.

• Fédération du commerce

De 2014 à 2015 et au premier semestre de 2016, ce secteur a enregistré respectivement une baisse du chiffre d'affaires de 21% et 23%, 350 et 92 travailleurs licenciés, une diminution moyenne de 48% des importations de 2014 à 2015 et 15 contrôles en moyenne par an et par entreprise. Le dossier du Guot est la principale préoccupation du secteur au regard de l'intérêt qu'il présente dans la facilitation du commerce transfrontalier.

• Fédération secteur hôtellerie/restauration/catering

Le chiffre d'affaires a baissé de 18% et 36% de 2014 à 2015 et au premier semestre de 2016, et 82% d'entreprises ont déclaré rencontrer des difficultés de trésorerie. Les licenciements ont été respectivement de 174 et 74 travailleurs. Les entreprises ont subi en moyenne 15 contrôles administratifs par an.

• Fédération de l'industrie

Avec une réduction du chiffre d'affaires de 26% et 29% de 2014 à 2015 et au premier semestre de 2016, et une diminution des importations de 23% en 2015, 77% d'entreprises du secteur ont déclaré avoir des

difficultés de trésorerie. 1 498 et 639 travailleurs ont été licenciés respectivement sur les deux périodes. Par ailleurs, 16 contrôles administratifs en moyenne par an ont été subis par entreprise. Le projet de création de la société Sicipatrace, qui sera chargée de la traçabilité des biens de consommation, est le principal dossier qui préoccupe particulièrement les producteurs de boissons et de tabac ciblés par le projet, compte tenu des conséquences prévisibles sur leurs chaînes et leurs coûts de production.

• Fédération des mines

La majorité des sociétés de ce secteur ne sont pas encore entrées en production, ainsi leur financement provient exclusivement des sociétés mères. Toutes se sont déclarées en situation de trésorerie très difficile compte tenu de la forte chute des cours mondiaux des produits miniers qui frappe leurs groupes. 1 275 et 368 licenciements de travailleurs ont été enregistrés en 2015 et au premier semestre de 2016.

• Fédération des parapétroliers

De 2014 à 2015 et au premier semestre de 2016, la diminution du chiffre d'affaires a été de 48% et 41% avec 52% de sociétés en difficulté de trésorerie et une diminution de 39% des importations en 2015 par rapport à 2014. 1 715 et 470 licenciements de travailleurs enregistrés en 2015 et au premier semestre de 2016. 18 contrôles en moyenne par an ont été relevés par entreprise.

Le régime des ATE et des succursales au Congo est le dossier d'actualité du secteur.

• Fédération du pétrole

La diminution du chiffre d'affaires a été de 48% et 49% de 2014 à 2015 et au premier semestre de 2016, 67% des sociétés ont une situation de trésorerie difficile. Les importations ont baissé de 28% en 2015, les licenciements ont atteint 1 248 et 234 travailleurs au 2015 et

au premier semestre de 2016. 18 contrôles par an en moyenne enregistrés par entreprises. Comme le secteur parapétrolier, il est également concerné par le dossier du régime des ATE et des succursales au Congo.

• Fédération des services et professions libérales

27% et 22% de diminutions du chiffre d'affaires enregistrés de 2014 à 2015 et au premier semestre de 2016, avec 73% des sociétés en situation difficile de trésorerie et une baisse des importations de 18% en 2015, 621 et 127 licenciements de travailleurs sur les deux périodes. 11 contrôles administratifs en moyenne ont été relevés par an et par entreprise. Le secteur n'a pas pour le moment de convention collective. L'absence d'indice de fixation des prix dans l'immobilier est un dossier important pour le secteur.

• Fédération des télécommunications-NTIC

25% et 20% de réduction du chiffre d'affaires ont été enregistrés de 2014 à 2015 et au premier semestre de 2016. 77% d'entreprises ont des soucis de trésorerie. Elles ont enregistré une baisse d'importation de 18% en 2015 par rapport à 2014, 274 et 64 licenciements de travailleurs et 13 contrôles administratifs en moyenne par an et par entreprise.

• Fédération du transport-transit

La baisse de chiffre d'affaires a été respectivement de 31% et 29% de 2014 à 2015 et au premier semestre de 2016 avec 80% des sociétés ayant des difficultés de trésorerie et une diminution de 38% des importations en 2015. 236 et 94 licenciements de travailleurs ont été enregistrés sur les deux périodes. 12 contrôles administratifs en moyenne par an. Les principaux dossiers du secteur sont le Guot, l'institution de l'inspection des conteneurs et la dépollution des navires.

CHRISTIAN BARROS,
PRÉSIDENT D'UNICONGO

Quelles perspectives pour le secteur privé au Congo ?

En dépit d'un certain nombre de facteurs favorables au développement du secteur privé, de nombreux écueils demeurent. Le point sur ces dossiers déterminants pour la croissance de l'économie congolaise.

Outre les potentialités du sol, du sous-sol et de l'hydrographie qui demeurent encore largement sous exploitées, les importants investissements en infrastructures de communication et de transport réalisés par le gouvernement congolais, dans le domaine routier et portuaire, constituent des facteurs appréciables pour le développement du secteur privé.

Il s'agit de relever certaines réformes réalisées dans le domaine fiscal, telles que l'institution de la Taxe unique sur les salaires qui a synthétisé la Taxe d'apprentissage, la Taxe forfaitaire sur les salaires, la Taxe pour le fonds de l'habitat et la Contribution patronale à l'Onemo et la centralisation des déclarations et des paiements des impôts et taxes en fonction de la taille des entreprises.

Les autres réformes engagées dans le cadre de l'amélioration du classement Doing Business de la République du Congo n'ont pas encore produit d'effets perceptibles dans les entreprises privées pour diverses raisons liées entre autres aux incohérences observées entre les administrations publiques.

Les nombreux écueils au développement du secteur privé persistent

Si la baisse du cours de pétrole est le facteur majeur le plus apparent des difficultés que connaît le secteur privé congolais, d'autres facteurs négatifs entravent le développement de ce secteur telles que la multiplicité des contrôles des administrations publiques, la parafiscalité et les déficiences de l'offre locale en qualifications professionnelles, indispensables aux entreprises.

La dette de l'État envers le secteur privé

Elle concerne principalement les sociétés du secteur des BTP, mais elles n'épargnent pas toutes les entreprises fournisseurs des biens et des services à l'État et aux collectivités locales. Elle s'élève à 316,63 milliards de Francs CFA pour les sociétés des BTP membres de l'Union au premier trimestre de 2016. Ce total n'inclut pas les encours dus aux sociétés non membres de l'union, ce qui porte le montant de cette dette envers les entreprises privées bien au-delà du montant susmentionné.

Cette lourde dette de l'État envers les sociétés du secteur des BTP a pour conséquence l'incapacité de celles-ci à payer leurs dettes envers les différents fournisseurs locaux et étrangers relatives aux divers achats des biens et services, ce qui affecte la quasi-totalité des secteurs de l'économie congolaise, sans oublier les répercussions sur le secteur bancaire.

Le crédit de TVA, une dette publique absurde pour les entreprises exportatrices

Le montant du crédit de TVA de l'échantillon des membres d'Unicongo s'élève à 17.347.050.970 FCFA (30 entreprises de différents secteurs d'acti-



A.R.D. CONGO S.A
www.sedramarine-ard.com

ACTIVITES MULTIPLES

- CHAUDRONNERIE / TUYAUTERIE • USINAGE • LEVAGE • BACHES MO / ATEX / PVC •
- PEINTURE • LOCATION • REPARATION GODETS • CONSTRUCTION WAGONS CITERNES •
- CINTRAGE TOLES / PROFILES / TUBES • FABRICATION MATERIEL DE LEVAGE •

EQUAFLIGHT SERVICE
Fly safe on time

DOUALA PORT-GENTIL
BRAZZAVILLE ABIDJAN
ACCRA
KINSHASA
LIBREVILLE
ABUJA

Fructifiez vos affaires.

Affrètement Privé
Ligne Régulière Port-Gentil (Gabon)
Medevac (Evacuation Médicale)
Vols Charters

(+242) 06 945 70 04 www.equaflyght.com

vités), mais le montant réel est largement plus élevé pour tout le secteur privé. Sont concernées par le crédit de TVA les sociétés qui exportent hors TVA des biens (sociétés d'exploitation forestière et Saris-Congo) et des services (sociétés fournissant des prestations aux compagnies étrangères aériennes ou maritimes), les sociétés qui exécutent des marchés publics ou fournissent des prestations exonérées de TVA à la facturation. Le paradoxe du crédit de TVA est que plus une entreprise exporte, plus l'État lui doit par le billet de crédit de TVA.

Ainsi, le crédit de TVA plombe dangereusement la trésorerie des sociétés depuis deux à trois ans, et dans le cas des entreprises des BTP il y a un cumul du crédit de TVA avec les créances liées aux impayés des marchés publics.

Les contrôles des administrations publiques : une véritable gangrène

Les entreprises privées sont soumises à de nombreux contrôles exercés par différentes administrations publiques. Ces contrôles sont vécus comme un véritable harcèlement lorsqu'ils ne sont pas effectués dans des conditions normales et gèrent considérablement le fonctionnement des entreprises privées, en absorbant une part considérable du temps de travail des dirigeants d'entreprises et de leurs cadres. De ce fait, ils contribuent à la dégradation du climat des affaires au Congo, déjà peu honorable. On peut regrouper ces contrôles en quatre catégories :

• **1^{re} catégorie** : les contrôles légaux, mais dont le caractère intempêtif, répétitif et ex-

tensif au gré des agents contrôleurs constitue un harcèlement pour les entreprises privées.

• **2^e catégorie** : les contrôles exercés hors du cadre légal et portant sur des domaines relevant d'autres administrations ou des domaines tout simplement non prévus par la loi. Cas de l'administration du commerce dont le champ du contrôle s'étend aux contrats de travail, à la sécurité sociale et à l'emploi, au bilan et compte de résultat, qui sont respectivement du ressort de l'administration du travail, de l'Onemo, de la sécurité sociale et du Fisc.

• **3^e catégorie** : les contrôles au champ indéfini et illimité, pouvant s'étendre à tous les domaines dans les entreprises privées, suivant le loisir des fonctionnaires qui se basent sur des textes dont les dispositions vagues ouvrent la porte à toutes les interprétations. L'Inspection générale d'État, la Direction générale de la sécurité du territoire et la Direction de la police administrative sont les administrations les plus en vue dans cette catégorie.

• **4^e catégorie** : le chevauchement des contrôles exercés par des services appartenant à une même administration ou à des administrations différentes. La superposition de ces contrôles dénote bien de l'absence de coordination au sein des administrations et entre les ministères, dont les services se livrent à une véritable compétition dans le contrôle des entreprises privées.

Dans des nombreux cas, les contrôles se basent sur des lois qui renvoient à des textes d'application qui n'existent pas, ce qui pousse généralement les fonctionnaires à recourir à des interprétations hasardeuses

ou à des textes réglementaires caduques se rapportant à des lois et ordonnances abrogées, entretenant ainsi l'insécurité juridique vis-à-vis du secteur privé.

La parafiscalité, un mal lancinant

Bien que clairement défini et circonscrit par la Constitution et en dépit des nombreux rappels officiels sur le fondement exclusivement légal des impôts, taxes et redevances, le pouvoir de création des taxes et autres impositions est dans la pratique dilué dans les administrations publiques et collectivités locales, qui créent en marge de la fiscalité légale des taxes parafiscales de toutes natures à la charge des entreprises privées.

La parafiscalité est souvent générée en contrepartie des prestations d'administrations publiques ou des collectivités locales dont la pertinence n'est pas évidente, car leur financement est en principe assuré par l'impôt auquel les entreprises contribuent déjà, ce qui conduit à une double charge fiscale des entreprises.

Au niveau des collectivités locales, certaines matières déjà fiscalisées par l'État le sont encore par les départements en quête de ressources, au mépris des dispositions de la loi portant régime financier des collectivités locales qui définit pourtant clairement à son article 22 les taxes et redevances qu'elles peuvent percevoir.

La qualification de la main-d'œuvre, un enjeu essentiel

La rareté des qualifications de la main-d'œuvre sur le marché local, aussi bien dans

les secteurs traditionnels que dans les secteurs émergents, est un véritable handicap au développement et à la diversification des activités des entreprises, quelle que soit leur taille. Le recours à la main-d'œuvre étrangère, qui est souvent l'unique solution, a un impact négatif sur les coûts et la compétitivité des entreprises, sans oublier le paradoxe qu'il entretient face au chômage très élevé observé chez les jeunes. L'inadéquation de l'offre locale de formation dans le domaine technique et professionnelle aux besoins du secteur productif est la principale cause de cette situation. La dégradation du niveau de formation dans l'enseignement de base en français, mathématique et dans l'enseignement général, a des répercussions très néfastes sur la qualité de l'enseignement technique et professionnel et, in fine, sur la productivité de la main-d'œuvre formée.

Les facteurs de production : beaucoup reste encore à faire

Les importants investissements publics réalisés en matière d'infrastructures ont considérablement amélioré les conditions de transport. Cependant, dans le domaine de l'énergie et de l'eau, les déficiences de l'offre des deux entreprises publiques imposent encore aux entreprises privées d'énormes investissements d'autoproduction avec ce que cela génère comme surcoûts.

Le rapport qualité-coût dans le domaine des télécommunications est encore pré-occupant, malgré les énormes investissements réalisés dans la fibre optique.

CHRISTIAN BARROS, PRÉSIDENT D'UNICONGO



LA CROISSANTERIE

TOTAL Aéroport, TOTAL Bayardelle, TOTAL Mafouta OMS,
TOTAL Dolisie RN1, TOTAL Lycées.

Énergisons la vie. Chaque jour



Quelles pistes de solutions pour la sortie du tunnel ?

Les pistes de solutions aux nombreux problèmes qu'affronte le secteur privé congolais ne peuvent être explorées que dans le cadre du dialogue public-privé impliquant tous les acteurs. L'activation de ce dialogue, dont le cadre institutionnel a été mis en place depuis 2011, est d'une extrême urgence au regard des nombreux défis économiques et sociaux que le Congo doit surmonter.

La diversification de l'économie est aujourd'hui unanimement reconnue comme l'option devant sortir le Congo de l'état du pétrole ou, d'une manière plus prosaïque, « de l'économie de cueillette ». Cette diversification requiert une construction cohérente en termes de politiques globale et sectorielle, au regard d'une part des priorités fixées et des objectifs à atteindre, d'autre part de la nécessité d'une allocation optimale des ressources disponibles mais limitées, et surtout du rôle du secteur privé dans cette diversification.

L'administration publique doit être formée avec des ressources humaines idoines pour devenir résolument un acteur performant et un facteur du dévelop-

pement du Congo, en abandonnant son rôle actuel « d'opresseur acharné » du secteur privé, qui est pourtant un partenaire incontournable, principal créateur de richesse et d'emploi, pour la lutte contre la précarité et la pauvreté. Il est plus qu'urgent, qu'un « audit exhaustif » des contrôles exercés par toutes les administrations publiques et collectivités locales soit réalisé, afin qu'ils soient assis sur des lois claires.

La dette publique intérieure est un sujet majeur pour la survie d'un pan important de l'économie congolaise, dont le poids économique et social est très important à travers les liens d'interdépendance des secteurs, illustrés par la sous-traitance et les relations commerciales et financières

de fournisseurs à clients. L'inventaire et la classification de cette dette suivant les critères classiques seraient une étape primordiale au dialogue public-privé, à établir nécessairement sur cette question pour la recherche des solutions appropriées à son apurement, en vue de la relance des activités des entreprises affectées.

La résolution du problème du crédit de TVA est une urgence, au même titre que la dette publique intérieure, car l'alourdissement de ce crédit est un phénomène qui est à contre-courant de la promotion des exportations hors pétrole et de la diversification économique.

La poursuite des efforts de rationalisation au port autonome de Pointe-Noire par la réduction du temps et du coût de passage

portuaire est un impératif auquel doivent contribuer activement tous les acteurs publics et privés de la communauté portuaire. Ceci à travers une concertation permanente ayant pour objectif principal l'amélioration de la compétitivité et de l'attractivité du port, et l'accompagnement des entreprises usagères du port pour la réduction de leurs coûts à l'import et à l'export.

La mobilisation de l'État et du secteur privé, pour résoudre le grave problème de la pénurie des qualifications techniques et professionnelles au Congo, est un impératif d'ordre politique, économique et social. L'absence de qualification a privé une frange importante de la jeunesse congolaise victime du chômage de l'accès aux emplois générés par la croissance des dix dernières années, croissance unanimement reconnue très peu inclusive. L'option de la diversification de l'économie congolaise remet au centre des préoccupations nationales la formation qualifiante, qui est une condition *sine qua non* pour l'amélioration de l'employabilité des jeunes et la lutte contre la pauvreté et la précarité.

CHRISTIAN BARROS,
PRÉSIDENT D'UNICONGO



La LCB Bank met à la disposition de sa clientèle trois packs qui lui permettront de bénéficier d'une gratuité sur l'ensemble de produits et de services.

PACK ELITE
Bénéficiez d'une gratuité sur l'ensemble de produits et services ci-dessous :

- Un compte chèques avec un chèque gratuit
- Une carte VISA GREEN
- Un découvert automatique à hauteur de 50% du salaire
- L'accès à LCB NET
- Mises à dispositions sur place
- Pas de frais de tenu de compte
- Un forfait mensuel de 8500 FCFA seulement

Produits du PACK

PACK FONCTIONNAIRE
Bénéficiez d'une gratuité sur l'ensemble de produits et services ci-dessous :

- Un compte chèques avec un chèque gratuit
- Une carte VISA FIRST
- Un découvert automatique à hauteur de 50% du salaire
- L'accès à LCB NET
- Pas de frais de tenu de compte
- Un forfait mensuel de 6000 FCFA seulement

Produits du PACK

Pack SALARIÉ PRIVÉ
Bénéficiez d'une gratuité sur l'ensemble de produits et services ci-dessous :

- Un compte chèques avec un chèque gratuit
- Une carte VISA FIRST
- Un découvert automatique à hauteur de 50% du salaire
- L'accès à LCB NET
- Pas de frais de tenu de compte
- Un forfait mensuel de 6000 FCFA seulement

Produits du PACK

LCB Bank
GROUPE BMCE BANK

Av. Amilcar cabral-Brazzaville
Tél. : (242) 22 281 09 55 / 56 / 78
Fax : (242) 22 281 09 77
Web : www.lcb-bank.com _ B.P : 2889

INVESTISSEZ DANS L'IMMOBILIER

EN PROFITANT DE LA COMMERCIALISATION DES DERNIERS APPARTEMENTS ET BUREAUX DISPONIBLES DANS UN EMBLEMATIQUE ET PRIVILEGIE AU COEUR DU CENTRE-VILLE FACE AU FLEUVE CONGO



Entreprise Franco Villarecci
234, Avenue Nelson Mandela B.P: 13624-Brazzaville-Congo
Email: franco.villarecci@libero.it



EXPLOITATION FORESTIERE

Dossier

« Exploiter les ressources forestières tout en assurant la conservation des écosystèmes »

Madame Rosalie Matondo, ministre de l'Économie forestière, du Développement durable et de l'Environnement, a répondu aux questions de *Congo Économie*.



Madame la Ministre, pouvez-vous nous indiquer ce que représente l'exploitation forestière, transformation comprise, dans l'économie congolaise, sa contribution au PIB et sa part dans les exportations ?

La forêt occupe la deuxième place dans l'économie congolaise, après le pétrole. Elle couvre une superficie de 22,4 millions d'hectares (7 millions sont inondées), soit 66% du territoire national. Le potentiel exploitable des essences commercialisables et de promotion sur pied est estimé à 170 millions de mètres cubes, avec une possibilité d'extraire 2 millions de mètres cubes par an sans compromettre la capacité de régénération de la forêt.

L'exploitation forestière, la transformation de bois, l'afforestation, le reboisement et la valorisation de la faune et des aires protégées sont les principaux maillons de développement et de diversification de l'économie congolaise, qui contribuent au PIB à hauteur de 5,6%. En termes de prévisions de cette année 2016, la production par les sociétés forestières dans le secteur formel est d'environ 2.643.371 m³ de bois débité et 1.850.360 m³ de grumes, alors que la production du bois du secteur informel représente, pour le marché local, un volume de 78 000 m³.

Quelles sont les superficies forestières attribuées, aménagées et exploitées ?

L'attribution et la mise en valeur des superficies forestières s'inscrivent dans le cadre d'une nouvelle politique forestière adoptée en 2000, qui est fondée sur la gestion durable des forêts. Cette politique garantit une exploitation soutenue des ressources forestières, tout en assurant la conservation des écosystèmes et notamment de la biodiversité. L'aménagement durable des forêts, à travers l'inventaire des ressources forestières, les études écologiques et socio-économiques, constituent la base de cette politique. Ainsi, pour la mise en

œuvre de cette politique, un programme d'aménagement des concessions forestières a été lancé en 2001, dans le cadre d'un partenariat entre l'administration forestière et les sociétés forestières.

Avec l'appui des partenaires au développement, le programme d'aménagement s'est étendu à partir de 2009 au Sud-Congo, caractérisé par des concessions de petites et moyennes superficies. À ce jour, la superficie des concessions forestières aménagées couvre environ 5,5 millions d'hectares, soit 54% de la superficie totale concédée à l'exploitation, estimée à 10,2 millions d'hectares. L'application des plans d'aménagement a permis, sous l'impulsion du ministère en charge des Forêts, la certification de certaines concessions forestières, sous le standard « Forest Stewardship Council » (FSC), qui couvrent une superficie de 2,5 millions d'hectares, soit 50% des superficies certifiées dans le bassin du Congo.

L'ambition de notre pays est de faire en sorte qu'à l'horizon 2020 l'ensemble des concessions forestières soit placé sous aménagement. À ce sujet, il sied de souligner que dans la nouvelle loi forestière en chantier, la certification forestière revêt un caractère obligatoire, avec comme objectif une meilleure application des textes législatifs et réglementaires par des entreprises vertueuses. La superficie des plantations forestières d'eucalyptus, de pins et de limba, quant à elle, s'élève à 73 000 hectares, pouvant assurer une production de 4.000.000 m³/an pour le placage, la pâte à papier, le sciage, le bois énergie.

S'agissant de la faune, la République du Congo abrite une grande variété d'espèces. On y compte 200 espèces de mammifères, plus de 700 espèces d'oiseaux, 45 espèces de reptiles et plus de 632 espèces d'insectes. En ce qui concerne la flore, les études effectuées ont permis d'en identifier 6 500 espèces.

Dans le cadre de la protection, de la conservation et de

la valorisation de cette biodiversité, la République du Congo a affecté 4.353.500 hectares aux aires protégées, soit environ 13% du territoire national. Les aires protégées disposant d'un plan d'aménagement couvrent 1.389.600 hectares, répartis comme suit : 1.354.600 hectares pour le Parc national Odzala-Kokoua, 35.000 hectares pour le Sanctuaire de gorilles de Lossi.

Comment évaluez-vous la contribution du secteur forestier à l'économie nationale ?

Le secteur forestier est le deuxième plus grand pourvoyeur d'emplois dans le pays après la fonction publique. En effet, les activités d'exploitation et de transformation des bois génèrent environ 7 424 emplois directs et 14 848 emplois indirects**. Outre les taxes forestières payées par les entreprises pour l'exploitation des bois, les activités d'exploitation et de transformation ont des effets induits importants dans les zones concédées, bien que, pour l'heure, celles-ci n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation. En effet, les routes d'évacuation des bois sont utilisées par des populations pour l'évacuation des produits agricoles, ce qui contribue au désenclavement des zones concernées. De même, dans les bases-vie et les villages riverains, des structures sociales de base sont mises en place : écoles, centres de santé, forages d'eau potable, électricité, ainsi que l'appui au développement des activités génératives de revenus des populations, créant ainsi la base des économies locales dans les communautés concernées. Les recettes forestières qui participent au PIB national concernent les taxes forestières, les impôts et les taxes douanières des produits forestiers à l'exportation.

* Source : Cadre programmation pays, République du Congo 2013-2016. ** Source : « Dynamique de déforestation dans du Congo, document de travail n°2 : exploitation forestière, avril 2013 ».

Quelle est la part des exportations des produits issus de l'exploitation forestière ?

La plus grande partie de la production des bois est destinée à l'exportation compte tenu de l'étroitesse du marché local. Le volume total exporté en 2015 a été de 937.732.40 m³, repartit ainsi :

- Grumes : 702 915, 06 m³ ;
- Sciages humides : 150 237,95 m³ ;
- Sciages secs : 52 299, 64 m³ ;
- Placages déroulés : 24 973, 67 m³ ;
- Contreplaqués : 130, 48 m³ ;
- Produits finis : 7 071, 61 m³ ;

Comme on peut le constater, il y a encore une part importante de bois en grumes qui est exportée. En d'autres termes, le volume de bois transformé localement n'est pas élevé. À ce sujet, il convient de noter que la loi 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier prévoit une transformation locale des bois en grumes, assortie d'une période – trois ans – au cours de laquelle il ne serait autorisé que 15% des grumes à l'exportation. Cependant, la conjoncture difficile du marché du bois au niveau international à certaines périodes n'a pas permis aux entreprises forestières de respecter les calendriers d'investissement. Ainsi, le taux de transformation est de 55%. Cette situation est en train de s'améliorer, avec certaines mesures déjà prises ou en voie de l'être.

Quel lien y a-t-il entre l'exploitation et le développement durable ?

Le secteur forestier est régi par le code forestier voté depuis 2000, actuellement en révision. Cette loi, qui promeut la gestion durable des forêts, est basée sur l'aménagement des ressources forestières et fauniques. Celle-ci permet de planifier les activités d'exploitation des ressources forestières à long terme avec la mise en

œuvre obligatoire de l'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) – avec 1 à 3 arbres exploités à l'hectare. En outre, les concessions forestières affectées à l'exploitation sont divisées en plusieurs séries (série de production, série de développement communautaire, série de conservation et série de recherche). À ce titre, la gestion durable des concessions forestières respecte les principes édictés par la stratégie nationale de développement durable et concilie le développement socio-économique et la conservation des écosystèmes forestiers.

Quelles sont les perspectives du secteur forestier au Congo ?

Dans le programme de société du président de la République, Son Excellence Denis Sassou Nguesso – « la Marche vers le développement » –, la diversification de l'économie constitue l'un des principaux axes. Le secteur forêt présente un atout majeur pour sa mise en œuvre notamment dans le cadre de la réalisation du défi « Tout Économie pour le tout social ». Parmi les programmes retenus pour le développement du secteur forestier, l'on peut noter :

- La poursuite de la mise en œuvre du programme d'aménagement des forêts et des aires protégées ;
- La transformation plus poussée du bois permettant la création de plus d'emplois et une utilisation plus rationnelle des bois ;
- La valorisation de produits forestiers non ligneux (PFNL) à haute valeur ajoutée ;
- Le développement des plantations forestières et agro-forestières par des industriels privés ou des communautés locales dans le cadre du Programme national d'afforestation et de Reboisement (Pronar), avec la mise en place de 1 million d'hectares de plantations forestières et agro-forestières ;

- Le renforcement des capacités de production du secteur informel ;
- La promotion du tourisme de vision et cynégétique, avec comme effet une augmentation de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale ;
- Le renforcement des capacités du personnel du ministère de l'Économie forestière, du Développement durable et de l'Environnement ;
- La mise en œuvre du processus Redd+ dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques et la promotion des services environnementaux.

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-JACQUES SAMBA



Jardin des Saveurs Restaurant

Tél: 05 525 22 61 / 05 617 20 85

Mami Wata Restaurant

Tél : +242 05 534 28 79 / 01-233 15 32 (Restaurant)
Tél : +242 06 477 92 17 (Chef cuisinier) / 05 617 20 85 (Directeur)

L'économie verte, un axe de diversification de l'économie congolaise



La République du Congo s'est engagée sur la voie de l'émergence à l'horizon 2025 en se basant sur la diversification de son économie. La réalisation d'un million d'hectares de plantations forestières multi-usages en dix ans dans le cadre du Programme national d'afforestation et de reboisement (Pronar) lancé en 2011 participe de cette volonté de diversification. Ceci par la création de revenus verts, d'emplois, par la lutte contre la pauvreté, notamment en milieu rural, et l'amélioration de la production agricole à travers des activités agro-forestières.

Les missions du Pronar

Le gouvernement congolais a assigné au programme les missions de promouvoir les plantations forestières et agro-forestières sur le territoire national, encourager, enregistrer et accompagner les acteurs dans les activités d'afforestation et de reboisement en vue d'approvisionner les marchés nationaux et internationaux en produits forestiers ligneux et non ligneux. L'objectif est aussi de favoriser la création des filières économiques et industrielles susceptibles de valoriser les plantations forestières, promouvoir les plantations à haute capacité de séquestration de carbone forestier dans le cadre de la restauration des zones forestières dégradées, rechercher des financements appropriés pour l'exécution du programme public et l'appui aux petits et moyens planteurs. Il s'agit également d'assurer l'extension de la couverture forestière nationale en vue de lutter contre la déforestation, la dégradation des forêts et le changement climatique. Ce programme s'adosse, dans sa mise en œuvre, sur le triptyque « développement socio-économique-conservation de la biodiversité-lutte contre le réchauffement climatique ». De ce fait, il est une initiative salubre pour notre pays.

Comment est-il organisé ?

Il comprend un Comité de pilotage, qui est l'organe délibérant, et une Coordination nationale chargée de concevoir, de suivre et d'évaluer les activités d'afforestation et de reboisement à travers le territoire national. Le siège provisoire de la Coordination nationale est au n° 1564 de la rue Motaba, au Plateau des 15 ans, à Brazzaville.

Quels sont les sources et mécanismes de financement ?

Conformément au décret n° 2013-221 du 30 mai 2013 portant création, attributions et organisation du Pronar, les sources de financement du programme sont constituées des subventions de l'État ; des subventions des organismes internationaux et des agences du système des Nations unies ; des fonds internationaux innovants (Fonds verts, Fonds climats ou autres) ; des dons et legs. Les subventions de l'État sont mobilisées sur la base des budgets-programmes, tandis que les contributions des partenaires ainsi que les dons et legs sont mobilisables sur la base des projets.

Quelles sont les activités réalisées ?

• Mise en place du cadre réglementaire et juridique. Lancé officiellement en 2011, le programme n'a été doté d'un cadre réglementaire qu'en 2013, notamment par la publication du décret n° 2013-221 du 30 mai 2013 portant création, fonctionnement et organisation du Pronar, complété par l'arrêt n° 5824 du 6 mars 2015, fixant la composition et le fonctionnement du Comité de pilotage. Toutefois, dès le lancement officiel du programme, le gouvernement, par le biais du ministère de l'Économie forestière et du Développement durable, département de tutelle dudit programme, s'est employé à la résolution des préalables nécessaires à sa mise en œuvre. Dans le cadre du renforcement de cadre juridique du programme, des dispositions permettant une meilleure prise en compte des plantations forestières ont été incorporées dans la politique forestière et le nouveau code forestier en cours d'adoption.

• Élaboration des documents stratégiques. Avec l'appui des partenaires tels que la Banque mondiale et la FAO, des études de faisabilité du programme ont été réalisées. Il s'agit notamment de l'étude sur l'opérationnalisation du Pronar ; l'élaboration de la stratégie nationale d'afforestation et de reboisement financées par la Banque mondiale ; et l'étude cartographique des terres dans les départements du Pool et des Plateaux, financée par la FAO. L'étude sur l'opérationnalisation du Pronar a permis de décrire l'environnement habitant (législatif, fiscal, forestier, domanial et foncier) favorable au développement des plantations forestières en République du Congo. Elle a ainsi défini onze filières économiques industrielles susceptibles d'être développées dans le cadre du Pronar, ainsi que les actions correctives à mener pour que la mise en œuvre du programme soit effective. Les onze filières économiquement porteuses identifiées concernent les productions suivantes : pâte à papier ; panneaux MDF ; panneaux de contreplaqués ; sciages des feuillus ; sciages de résineux ; sciages de teck ; bois imprégné ; bois énergie ; pellets ; grumes de teck ; biomasse pour la cogénération. La stratégie nationale d'afforestation et de reboisement par ailleurs met en lumière : les contraintes à lever pour la mise en œuvre du programme ; le rôle de chaque partenaire au reboisement ; et la stratégie de développement des plantations dans le

temps en vue d'atteindre l'objectif d'un million d'hectares en dix ans. La stratégie distingue trois catégories d'acteurs ci-après, ainsi que l'objectif assigné à chacune d'elles : les industriels privés qui doivent planter sur 700 000 hectares, soit 70% ; l'État, par le biais du Service national de reboisement (SNR) pour 200 000 hectares, soit 20% ; et les petits planteurs et les communautés villageoises pour 100 000 hectares, soit 10%. L'étude cartographique a permis d'identifier environ 1.100.000 hectares de terres affectables au programme de reboisement, dont 700 000 hectares des terres sises dans les départe-

ments de la Cuvette, de la Cuvette-Ouest, des Plateaux et du Pool, à ce jour certifiés exempts de tout conflit d'usage.

• Sensibilisation et plaidoyer. Dans le but de susciter les investissements des partenaires étrangers et l'adhésion des acteurs locaux au programme, de nombreuses actions de promotion du programme ont été menées, tant au plan national qu'à l'extérieur du pays, sous forme de campagne de sensibilisation, de plaidoyer ou d'expositions foraines. Elles ont mis en avant les opportunités d'investissement qu'offre le secteur de l'afforestation et du reboise-

ELAIS POINTE-NOIRE

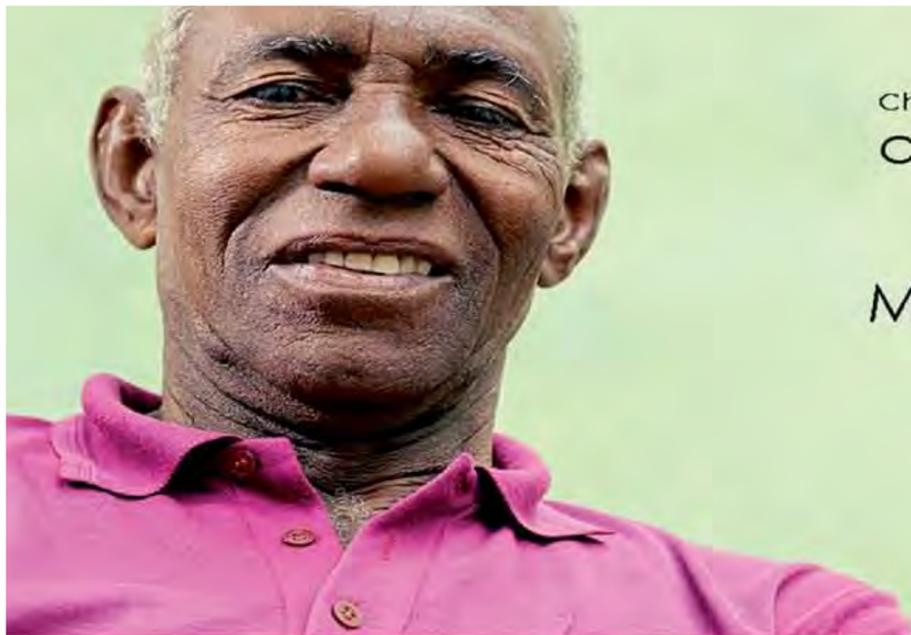
Boulevard Général de Gaulle
BP 790 Pointe Noire – République du Congo
Téléphone + 242 22 294 12 51 / + 242 05 511 84 84
info.pn@hotelelais.com

Elais Hôtel ****

2,5 hectares en plein centre des affaires de Pointe-Noire.

191 chambres, dont 24 suites-studios, 4 suites juniors, 1 suite présidentielle et 3 appartements de 2 chambres. La plupart des chambres, décorées avec raffinement, sont orientées vers la piscine ou les jardins.

Restaurant, nouveau bar, piscine, tennis, salle de fitness, salle de séminaire (500 personnes), parking.



Chaque année, vous me
confiez
plus de 60 000 valises

Mon enjeu?
Délivrer vos bagages à temps.

Theo, 45 ans
Bagagiste chez TAC
depuis 2007



Mon rôle
rendre votre vol le plus
agréable
possible

Mon enjeu?
Anticiper vos besoins

Lucadie, 29 ans
Hôtesse de l'air chez TAC
depuis 2014

La condition de
la **réussite** est la
coordination
opérationnelle des
activités.

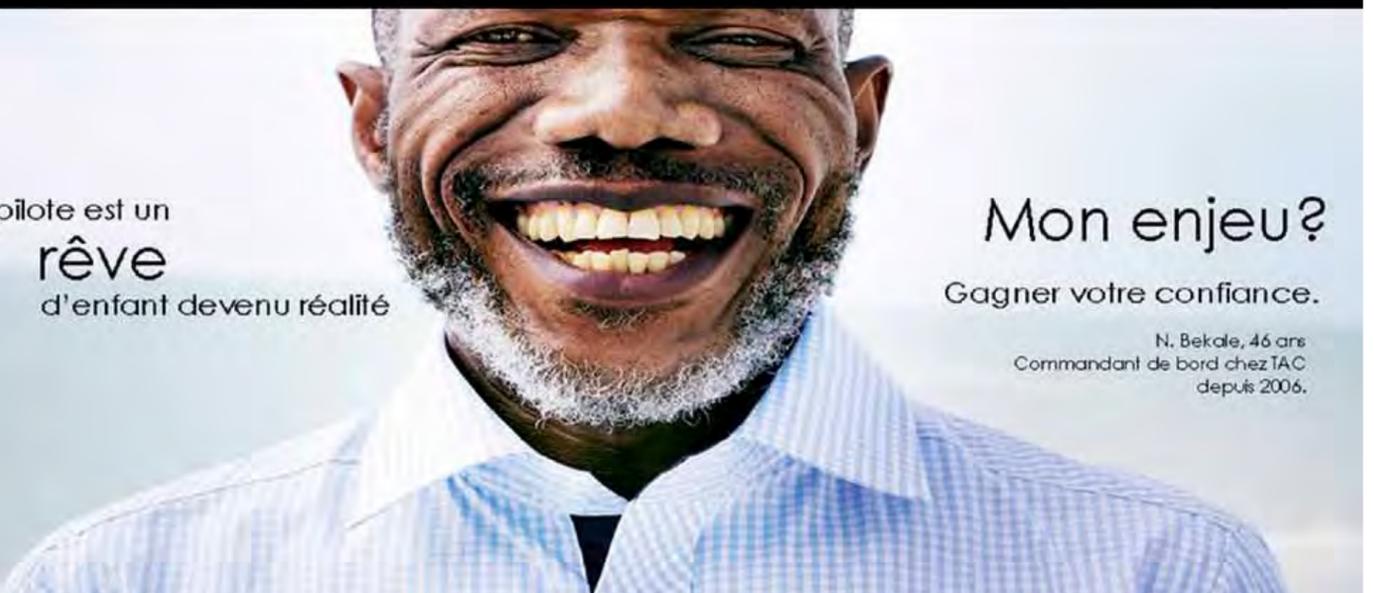
TAC
TRANS AIR CONGO
www.flytransaircongo.com



Mon **devoir**
est de **coordonner**
les activités de l'escale, que ce soit
commercial
technique
ou **fret**

Mon enjeu?
Vous faire partir à l'heure.

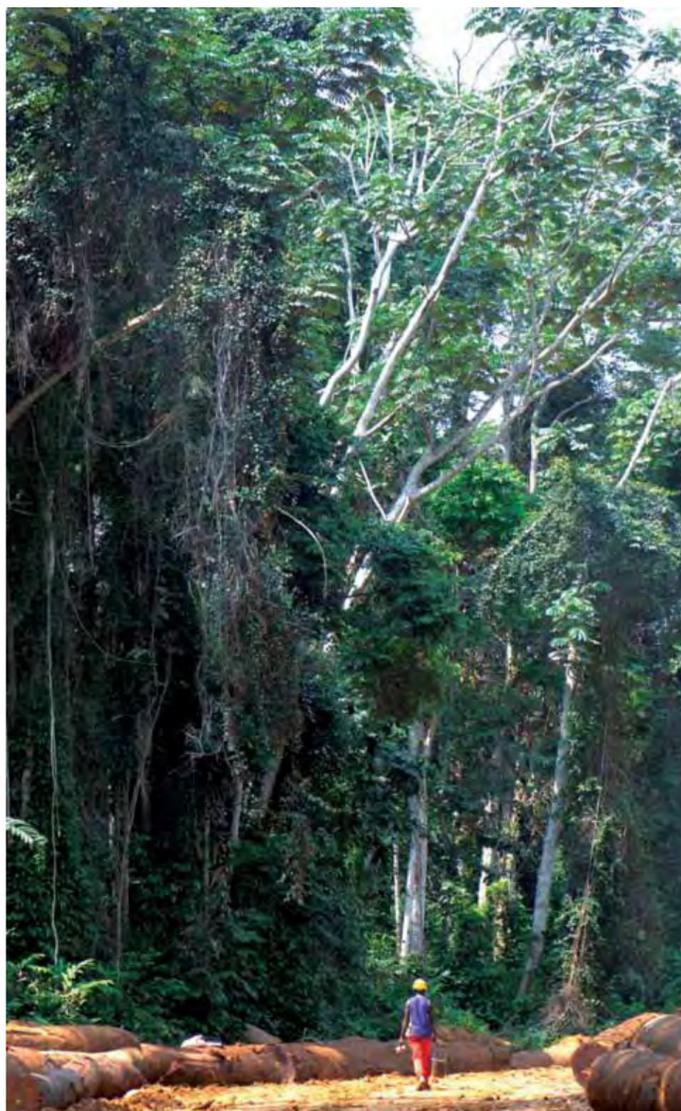
W. Chmessiani 44 ans
Chef d'escale chez TAC
Depuis 1997



Etre pilote est un
rêve
d'enfant devenu réalité

Mon enjeu?
Gagner votre confiance.

N. Bekale, 46 ans
Commandant de bord chez TAC
depuis 2006.



ment, notamment le développement des filières industrielles de transformation de bois issus des plantations, les opportunités d'emplois et de revenus verts. Les supports de sensibilisation et de communication, ainsi que les fiches techniques de divers projets industriels sont disponibles sur le site du Pronar : www.pronarcongo.org.

• **Plantations domaniales test et appui aux petits producteurs.** Parallèlement à la mise en place du cadre juridique et à l'élaboration des documents stratégiques, quelques plantations domaniales test ont été réalisées dans la réserve foncière de Bambou-Mingali, sur une superficie de 500 hectares environ. De même, treize petits promoteurs ont bénéficié de l'appui direct du Pronar pour la construction des pépinières privées et pour la mise en place des plantations communautaires. À cet effet, huit kits de matériels horticoles leur ont été remis à titre de dons. Ces débuts de campagne d'appui aux petits producteurs ont bénéficié de la contribution de l'ONU-Redd par le biais du projet « Appui à la mise en place des pépinières et plantations villageoises des acteurs locaux dans le cadre de la Redd+ ».

Difficultés rencontrées

À ce jour, les principaux écueils identifiés sont de deux ordres. Ils se rapportent pour l'essentiel à la sécurisation des terres à dédier au reboisement et au manque de mécanisme financier adapté aux plantations forestières. Mais aussi à l'absence d'un plan national d'affectation des terres et d'une réserve foncière de l'État dédiée aux plantations, ce, dans un contexte de juxtaposition du droit coutumier au droit moderne, l'accès sécurisé à la terre n'est pas toujours facile. Cependant, les réformes en cours laissent présager une lueur d'espoir. L'inadéquation du délai de grâce, de deux ans, pratiqué par les banques de la place, le terme d'exploitabilité minimum des plantations forestières, estimé à trois ans, constitue pour cela un frein à l'accès au crédit, notamment pour les petits producteurs. Face à ces écueils et en attendant les réponses idoines, notamment à travers des réformes appropriées, la coordination du Pronar s'emploie à l'élaboration de projets dont le financement par les partenaires extérieurs permettra aux nombreux petits producteurs de réaliser leurs activités, et contribuer ainsi à l'atteinte de l'objectif d'un million d'hectares de plantations forestières et agro-forestières dans les dix prochaines années.

Perspectives

Les résultats enregistrés à ce jour sont autant d'indicateurs perceptibles qui matérialisent l'adhésion des populations, des partenaires tant nationaux qu'étrangers au Pronar, traduisant ainsi leur volonté de participer à la diversification de l'économie nationale et à la lutte contre les changements climatiques et la pauvreté. Il s'agit désormais de consolider les acquis ; d'intensifier la sensibilisation et les plaidoyers pour faciliter l'accès des partenaires et petits producteurs au foncier sécurisé et aux financements durables, de renforcer les capacités opérationnelles de la structure nationale chargée de mettre en place les plantations domaniales, à savoir le Service national de reboisement (SNR). En matière de mobilisation des financements extérieurs, les mécanismes de financement internationaux innovants tels que le fonds vert pour le climat, la Redd+ et autres fonds spéciaux (notamment ceux liés à la lutte contre le réchauffement de la planète : taxes carbone, crédits carbone et autres) seront mis à contribution pour financer les nombreux projets de reboisement en cours d'élaboration, au profit de l'État, des partenaires privés et des petits producteurs. Un plaidoyer à l'endroit de la Banque de Développement des États d'Afrique centrale (BDEAC) et/ou la Banque africaine de développement (BAD) sera mené en vue d'obtenir la mise en place d'une institution de microfinance adaptée aux activités d'afforestation et de reboisement.

Sans doute certaines réflexions complémentaires devraient être menées sur les thèmes comme le renforcement institutionnel, la sécurité foncière, les types de financement, pour améliorer les mécanismes de mise en œuvre des projets de plantation et leur financement. La connaissance de la tenure foncière clanique, la vulgarisation des lois foncières, forestières et sur la gestion des ressources naturelles, l'élaboration du plan d'affectation des terres sont nécessaires pour prévenir des conflits fonciers et assurer une meilleure gestion de ses plantations.

PIERRE TATY,
DIRECTEUR DE CABINET DE LA MINISTRE
(COORDONNATEUR NATIONAL DU PRONAR
AU MOMENT DE LA RÉDACTION DE L'ARTICLE)



Message aux partenaires

La vision écologique pour l'émergence de l'économie verte dans le secteur de la foresterie, en particulier l'afforestation et le reboisement, contribue à la diversification économique, à la lutte contre les changements climatiques et la pauvreté et à la création d'emplois décents. Il s'agit de saisir les opportunités actuelles pour investir dans les plantations forestières. L'avenir de l'industrie du bois appartient à ceux qui auront pu garantir leur approvisionnement sous forme de bois plantés, produits massivement aux portes des usines dans des plantations d'espèces à croissance rapide pour des usages variés : panneaux divers, pâte à papier, de produits de menuiseries, d'ébénisteries, d'éco-construction, de cosmétiques et pharmaceutiques, d'énergies renouvelables à base de biomasse, etc. Apportez votre pierre au merveilleux édifice de sauvegarde des écosystèmes naturels.



Le Service national de reboisement en voie de restructuration

Dans le souci d'une plus grande efficacité, le SNR va être soumis à des réformes structurelles et stratégiques pour soutenir la politique de reboisement et d'afforestation.

En vue de donner plus de chances de réussite à la réalisation du Programme national d'afforestation et de reboisement (Pronar), le ministère en charge de l'Économie forestière et du Développement durable a initié de restructurer le Service national de reboisement (SNR). Il s'agit de transformer en agence ce service pourvoyeur de plants, sous forme d'établissement public doté d'une autonomie de gestion, en charge d'appuyer les projets d'afforestation et de reboisement. Un projet dans ce sens a donc été élaboré en définissant des nouveaux objectifs et moyens qui lui permettraient d'appuyer la mise en place

des forêts privées et des plantations domaniales dans le cadre du Pronar. Il est à noter que le Pronar 2011-2020 vise notamment la mise en place d'un million d'hectares de plantations forestières à objectifs multiples, auxquels il faut ajouter les forêts privées. C'est dans cette optique que les administrateurs, qui s'étaient réunis le 12 février 2016, se sont prononcés sur les réformes structurelles et stratégiques nécessaires, proposés par un groupe d'experts pour plus d'efficacité et davantage de performances du SNR. Il s'agit de faire de cette structure un outil opérationnel de positionnement du Congo en tant que leader de la gestion durable des écosystèmes forestiers tropicaux dans la sous-région.

Les détails de la réorganisation

Ainsi, en tenant compte des nouvelles missions du SNR dans le contexte de la réalisation du Pronar, s'est dégagée la nécessité de rapprocher les équipes et le matériel des sites d'intervention, en se basant sur la répartition spatiale définie par le Pronar. Au-delà donc des directions administratives et financières, la nouvelle configuration du SNR qui sera transformée en agence aura une direction technique composée, entre autres, d'un service de recherches et développement. Mieux, « la création de huit pôles de reboisement (PR) comprenant chacun un service des opérations techniques et recherche-développement, et la création de 27 unités opérationnelles pour l'ensemble des pôles, comprenant chacune une section pépinière, une section logistique, une section plantation, une section vulgarisation. Ces pôles de reboisement sont des organes déconcentrés, regroupant un ou plusieurs départements territoriaux », précise M. Lambert Imbalo, le directeur général du SNR.

Mais au-delà de ces objectifs tout à fait nobles, il faut craindre que de la nouvelle configuration du SNR ne naisse une agence dont les budgets ou les financements seraient difficiles à mobiliser chaque année, au regard de la conjoncture financière difficile actuelle que traverse l'État congolais. Quoi qu'il en soit, la nouvelle agence, en attente d'être portée sur les fonts baptismaux par les pouvoirs publics, s'est déjà fixé un itinéraire : « Contribuer efficacement à la gestion durable des forêts

Huit pôles stratégiques

Créé en 1989 sur les cendres de l'Office congolais des forêts (OCF), le SNR a pour mission la mise en œuvre de la politique nationale en matière de boisement et reboisement, en vue de garantir la reconstitution et l'accroissement du patrimoine forestier national. Cette politique s'articule par la production, le conditionnement et la cession des graines et des jeunes plants pour les besoins des populations, la vulgarisation des techniques sylvicoles et agro-forestières en milieu paysan, ainsi que la recherche d'accompagnement dans le cadre de l'exécution de ses programmes. Selon le rapport de synthèse des conclusions de l'étude sur la restructuration du SNR, les huit nouveaux pôles de reboisement définis se présentent comme suit :

- Le pôle de reboisement « Mayombe », qui regroupe les départements de Pointe-Noire et du Kouilou ;
- Le pôle de reboisement « Chaillou », qui regroupe les départements du Niari et de la Lékoumou ;
- Le pôle de reboisement « Kayes », constitué exclusivement du département de la Bouenza ;
- Le pôle de reboisement « Cataractes », qui regroupe les départements du Pool et de Brazzaville ;
- Le pôle de reboisement « Plateaux », constitué exclusivement du département des Plateaux ;
- Le pôle de reboisement « Alima », qui regroupe les départements de la Cuvette et de la Cuvette-Ouest ;
- Le pôle de reboisement « Nabemba », constitué exclusivement du département de la Sangha ;
- Le pôle de reboisement « Oubangui », constitué exclusivement du département de la Likouala.

congolaises ; profiter suffisamment des acquis scientifiques ; exprimer sa vocation nationale par l'extension de ses activités sur l'ensemble du territoire ; impliquer les communautés rurales dans les activités de reboisement et d'agroforesterie ; enfin, financer la forêt par la forêt, etc. », explique M. Lambert Imbalo.

JEAN BANZOUZI MALONGA

NEW MITSUBISHI L200

Garantie 3 ans ou 100.000 km

DISPONIBLE CHEZ TRACTAFRIC MOTORS A PARTIR DE 19.765.000 FCFA HT

TRACTAFRIC MOTORS CONGO, votre distributeur officiel Mitsubishi au Congo

TRACTAFRIC MOTORS Congo

Boulevard du président M. Nguabi
B.P. 897 Pointe Noire,
République du Congo
www.tractaftricom-congo.com

05 921 31 32
06 965 40 30
06 379 93 30
Arnaud.Nsekita@tractaftricom.com



Le bois, un levier de croissance pour l'économie congolaise



Première richesse naturelle du Congo bien avant le pétrole, le bois peut beaucoup apporter au développement économique et social du Congo grâce à sa transformation plus poussée et diversifiée et à la promotion de sa consommation locale.

L'objectif général de la politique forestière nationale est la gestion durable des écosystèmes forestiers pour la promotion de l'économie verte, la réduction de la pauvreté et le maintien des autres fonctions éco systémiques. L'industrialisation de la filière bois, à travers la transformation plus poussée et diversifiée, constitue la stratégie essentielle de la valorisation des ressources forestières au Congo. Cette stratégie vise à assurer une plus grande contribution du secteur forestier au produit intérieur brut, à la création de l'emploi et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'état des lieux de l'industrie du bois au Congo

Avant 1998, le parc industriel de transformation du bois n'était constitué que d'unités de sciage, de déroulage, de tranchage et de contreplaqués, et ne comptait aucune unité de séchage et aucune unité de menuiserie industrielle. Actuellement, vingt-neuf entreprises sont implantées au Congo avec 68 unités de transformation, dont une dizaine ne sont pas fonctionnelles par manque de sources d'approvisionnement en bois ou de pièces de rechange. Le pays compte 24 scieries, 12 unités de séchage, 2 menuiseries industrielles (CIB et Seyfy), 3 unités de lamellé-collé (Likouala Timber, CIB et IFO), 1 unité de parquetterie (IFO), 1 unité de moulurage (CIB), 1 unité de cogénération (CIB et IFO), 5

unités de déroulage avec des unités de contreplaqués (Taman Industrie, Sicofor, Asia-Congo, Foralac et Socomac), 1 unité de bois imprégnés (Société nationale des bois imprégnés - SNBI) et 1 unité de copeaux d'eucalyptus (EFC) aujourd'hui en arrêt. Il est à noter qu'une concentration d'unités de transformation est particulièrement observée dans les départements de la Likouala, de la Sangha, du Kouilou et de Pointe-Noire. CIB et IFO ont respectivement le plus grand nombre d'unités de transformation.

Les difficultés de l'industrie du bois

Le développement de la transformation du bois au Congo est aujourd'hui confronté aux différentes contraintes qui sont :

- La connaissance insuffisante de la matière ligneuse ;
- L'étroitesse du marché local en l'absence des mesures d'encouragement à la consommation des produits en bois transformés ;
- Les aléas du marché international ;
- La faible diversification des produits transformés ;
- Les coûts élevés du transport et des autres facteurs de production tels que l'énergie ;
- La rareté des ressources humaines qualifiées ;
- Le manque de structure bancaire adaptée au financement des activités de la filière bois ;

- L'insuffisance de l'appui de l'État sous forme de mesures incitatives à la transformation locale du bois.

Quelles perspectives ?

Le développement de l'industrie du bois dépendra, d'une part, de la consolidation des activités de première transformation, et d'autre part de la diversification de la production et du développement des marchés aussi bien local qu'extérieur. La mise en œuvre de la stratégie dans le domaine de l'industrie du bois repose sur les actions suivantes :

- La meilleure connaissance de la ressource forestière à travers l'élaboration des plans d'aménagement ;
- La consolidation des activités de première transformation ;
- La diversification de la production industrielle ;
- Le développement des marchés locaux pour une utilisation plus accrue du matériau bois et par la promotion de l'utilisation des essences autres que celles traditionnellement transformées ;
- La modernisation des industries ;
- La transformation locale des bois de plantations ;
- La formation des ressources humaines qualifiées ;
- La certification forestière comme outil de développement durable des forêts.

MEXAN GUILLAUME TABAKA,
DIRECTEUR DE L'INDUSTRIE DU BOIS

Le SCPFE, pour le monitoring et la traçabilité du bois à l'export

Afin de s'assurer d'une bonne protection de l'environnement et surtout une gestion durable des ressources forestières, l'État congolais a créé en novembre 2000 le Service de contrôle des produits forestiers à l'exportation (SCPFE). Ce service, qui effectue un véritable monitoring du bois, est chargé principalement de contrôler les produits forestiers destinés à l'exportation conformément à la réglementation en vigueur.

Le SCPFE contribue de manière significative à la traçabilité du bois congolais exporté car il est le dernier maillon d'un contrôle qui commence réellement depuis les chantiers, avec les travaux d'inventaire. Le SCPFE arrête toute exportation dès lors qu'elle est jugée non conforme à la législation en vigueur.

Cet objectif se présente comme un véritable challenge car la tentation est grande pour certains exploitants forestiers indélicats de passer outre la réglementation en vigueur. Ainsi, pour mener à bien sa mission, le SCPFE s'est doté d'une quinzaine d'antennes installées sur le territoire national, auprès des chantiers d'exploitation forestière et de transformation de bois, et d'une

dizaine de postes de contrôle installés aux frontières.

Des procédures de contrôle qui se veulent rigoureuses

Comment le SCPFE s'y prend-elle pour s'acquitter de cette mission ? Son directeur général, M. Mamadou Kanté, explique : « Avant que le bois ne soit rendu au parc export, les agents du service des eaux et forêts inspectent le parc à grumes des chantiers pour s'assurer que les règles relatives aux marques (insignes et marteaux) du forestier exportateur et au diamètre des grumes ont été respectées, et ce en vue de la vérification de coupes sous diamètre. »

À notre tour, nous, SCPFE, inspectons le même bois au parc export en vérifiant les marques et les mensurations pour être fixés sur la zone de coupe, la dénomination de l'exportateur, la qualité (espèce ou essence) et la quantité (nombre et volume) du produit à exporter. Nous nous assurons que le produit n'est pas listé parmi les espèces retenues par une réglementation internationale, suite à un inventaire dont les résultats indiquent une diminution du nombre d'individus. Ou encore si l'espèce n'est pas frappée d'interdiction d'exportation. C'est le Cas de la Cites - ou convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction. »

Plusieurs pays sont importateurs de bois congolais. Il s'agit principalement de la

Nos autres services sur site

sodexo
QUALITY OF LIFE SERVICES

- Gestion Guest-house
- Maintenance parc immobilier
- Réception - Conciergerie
- Coach sportif - Conseil Diététique
- Entretien des espaces verts-piscine
- Lutte contre les nuisibles
- Gestion des déchets
- Traitement d'eau
- Transport des équipes



UNE OFFRE GLOBALE +

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE

= UNE RENTABILITE OPTIMALE

Evolution de la production par types de produits de 2010 à 2015 (en m³)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Grumes	1.314.281	1.462.990	1.528.825	1.623.374	1.522.123	1.534.811
Sciages	178.228	227.649	223.031	326.999	325.406	373.031
Placages déroulés	35.021	33.788	31.747	72.521	53.453	59.132
Contreplaqués	25.060	18.620	24.543	28.181	26.564	25.756
Rondins d'eucalyptus	386.694	300.445	337.160	146	254	
Copeaux	351.524	258.213	237.123	141	15	
Produits finis	4.701	4.481	7.787	5.231	6.996	7.076

Evolution des exportations (en m³) de 2010 à 2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Grumes	798.954	855.739	702.742	913.335	887.084	702.915
Sciages	132.187	147.478	162.279	206.818	201.076	202.638
Placages déroulés	18.038	22.152	20.618	24.134	21.702	24.964
Contreplaqués	167	5.443	1.573	542	555	130
Rondins d'eucalyptus	62.000	33				
Copeaux	318.430	195.298	187.085	145.049	36.171	
Produits finis	4.701	4.481	7.787	5.231	6.996	7.076

Source : Direction de la valorisation des ressources forestières/SCPFE

Allianz,
ensemble
vers le succès

Allianz @ Arena

Avec vous de A à Z

With you from A to Z

Allianz @

BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO

Agent Général - DIOKOUANDI - DIOKSON
1416, Av. Loutassi - Plateau des 15 ans - Brazzaville
Tél. : +242 06 404 99 30 - Email : diokson-allianz@diokson.com

Bureau de Brazzaville
Immeuble Ebatha - 2^{ème} Etage - Marché Plateau - Centre-ville - Brazzaville
Tél. : +242 05 012 95 54 / 22 604 50 21 - Email : allianz.congo@allianz-cg.com

POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO

Agent Général - SCAR CORPORATE
29, Av. de Mangoungou - BP 4805 - Pointe-Noire
Tél. : +242 06 622 78 69 - Email : agencescar-allianz@scarag.net

Agent Général - SCAR PARTICULIERS
Av. Charles de Gaulle - BP 4805 - Pointe-Noire
Tél. : +242 06 828 51 70 - Email : agencescar-allianz@scarag.net

Agent Général - GUIMBI - LG CONSEILS
111, Av. Moe Vangoula - BP 5207 - Pointe-Noire
Tél. : +242 06 818 20 60 - Email : service.production-allianz@lg-cg.com

Allianz Congo Assurances (Siège Social)
Résidence Gabriella - Av. Liguissi Pembellot - BP 340 - Pointe-Noire
Tél. : +242 05 601 12 00 - Email : allianz.congo@allianz-cg.com



L'APV-FLEGT en quelques mots

L'APV-FLEGT, signé le 17 mai 2010 entre le gouvernement congolais et l'Union européenne, est un accord de partenariat volontaire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux. Il fournit un cadre juridique visant à assurer que tous les bois et produits dérivés en provenance du Congo et importés dans l'Union européenne ont été produits légalement. Il fournit également une base de dialogue et de coopération entre les parties afin de faciliter et de promouvoir sa mise en œuvre intégrale, et de renforcer l'application des réglementations forestières et la gouvernance.

Que signifie la légalité forestière ?

Un bois est déclaré légal s'il a suivi le processus de production, d'acquisition, et de commercialisation conformes aux dispositions légales et réglementaires applicables en matière de gestion et de valorisation des forêts. Cette définition est transcrite sous forme de grilles de légalité (forêt naturelle, forêt de plantation) qui sont la base de cette vérification de légalité.

La grille de légalité des bois provenant des forêts naturelles est composée de 5 principes, 23 critères, 65 indicateurs et 162 vérificateurs. Celle des forêts de plantation dispose de 5 principes, 20 critères, 56 indicateurs et 141 vérificateurs.

Les étapes de négociation de l'APV

L'ouverture des négociations de l'APV a eu lieu en 2008, et le paraphe de l'accord en 2009 à Brazzaville, avant sa signature en 2010 à Bruxelles. En janvier 2011, il a été ratifié par le Parlement européen, et en août par le Parlement congolais.

Quels sont ses organes ?

L'APV a deux organes : le **Comité conjoint de mise en œuvre**, qui a pour rôle de faciliter le dialogue et l'échange d'informations entre les parties et qui se réunit tous les six mois chaque année. Quant au **Secrétariat technique**, il est chargé du suivi de la mise en œuvre de l'accord. Il prépare, au plan technique, les sessions du Comité conjoint.

JEAN DE LA HAUTE MADJIA

ADOLPHE NGASSEMBO

France, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Angleterre et des Pays-Bas pour l'Europe. La Chine, l'Inde, le Vietnam, la Thaïlande et l'Arabie Saoudite pour le Moyen-Orient et l'Asie, ainsi que les États-Unis pour le continent américain, sans oublier le Sénégal et le Maroc sur le continent africain. Selon les experts du SCPFE, « à destination de l'ensemble de ces pays, le Congo a exporté 1.058.807,37 mètres cubes de bois en 2014, contre 937.732,40 mètres cubes en 2015 ». Cette baisse relative des exportations est consécutive à la conjoncture de la crise mondiale que traverse le secteur forestier, pensent certains spécialistes du commerce international du bois.

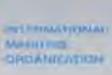
Près d'une vingtaine d'essences ont été exportées pour la même période. Il s'agit principalement des essences suivantes : l'okoumé, le sapelli, le sipo, le tali, le bossé, le wengué, le kossipo, l'ayous, l'acajou, l'iroko, l'afromosia, le padouk, le bilinga, l'ébène, etc. Le SCPFE a des rapports fonctionnels avec des organismes spécialisés du bois, parmi lesquels l'Association technique internationale des bois tropicaux (AITBT), le Programme UE-FAO pour l'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (ACP-FLEGT) et la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac).



Apave, un réseau à votre écoute

Objectifs : optimiser la performance des organisations et augmenter la sécurité des hommes et des biens.

- Contrôles Non Destructifs
- Contrôles techniques de construction
- Infrastructures
- Conseil en organisation et en RH
- Inspection électricité / levage / pression
- Appui institutionnel
- Formation professionnelle



Apave International

CETE Apave Congo

ZI Portuaire Bd de Loango BP 857 - Pointe Noire CONGO - Tél. : +(242) 05 798 95 95

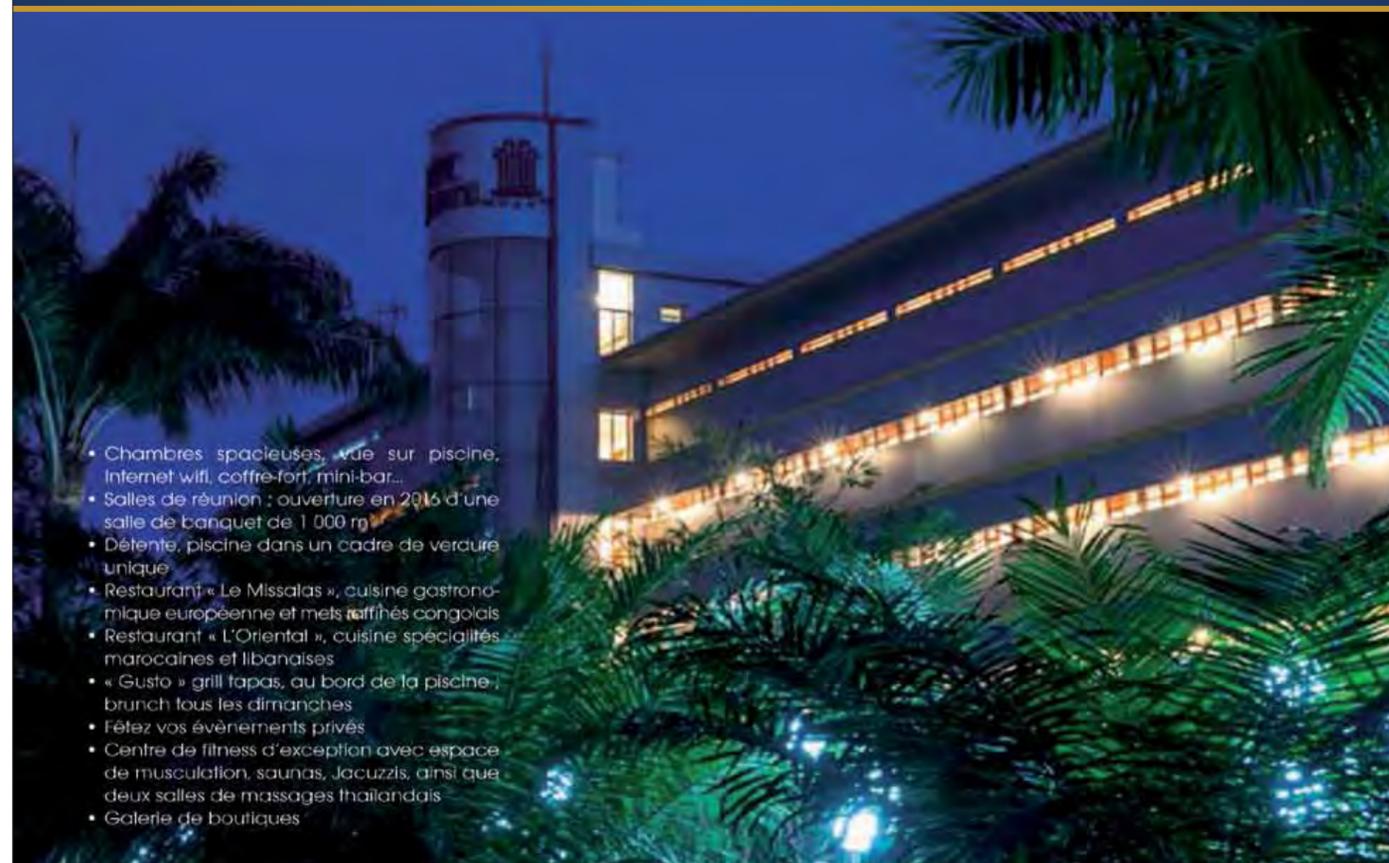
congo@apave.com - www.apave-international.com



OLYMPIC PALACE

Séjour, Charme et Gastronomie

54 CHAMBRES LUXES • 3 SUITES PRESTIGES • 1 SUITE EXECUTIVE



- Chambres spacieuses, vue sur piscine, Internet wifi, coffre-fort, mini-bar...
- Salles de réunion : ouverture en 2016 d'une salle de banquet de 1 000 m²
- Détente, piscine dans un cadre de verdure unique
- Restaurant « Le Missalas », cuisine gastronomique européenne et mets raffinés congolais
- Restaurant « L'Oriental », cuisine spécialités marocaines et libanaises
- « Gusto » grill tapas, au bord de la piscine, brunch tous les dimanches
- Fêtez vos événements privés
- Centre de fitness d'exception avec espace de musculation, saunas, Jacuzzis, ainsi que deux salles de massages thaïlandais
- Galerie de boutiques



Olympic Palace Hôtel
15, avenue de l'Amitié
BP 1050, Brazzaville - Congo
Tél. : +242 22 281 12 49 / +242 05 730 16 16
E-mail : contact@olympic-palace-hotel.net
www.olympic-palace-hotel.net



La Comifac : un exemple de coopération pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers

Le bassin du Congo, qui constitue le deuxième massif forestier tropical du monde par son étendue après celui de l'Amazonie, est constitué d'écosystèmes forestiers renfermant une biodiversité remarquable. Ce vaste massif forestier couvre le Cameroun, la République centrafricaine, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Congo et la République démocratique du Congo. Elle recèle plus de la moitié de la faune et de la flore africaines. Au regard de l'importance de ces forêts et des menaces croissantes pesant sur elles – sous forme de braconnage, d'exploitation forestière et minière illicite... – les chefs d'État d'Afrique centrale se sont engagés, par la déclaration de Yaoundé, à œuvrer d'une manière concertée à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers. Ils ont donné aux ministres en charge des forêts des pays respectifs de suivre sa mise en œuvre. Ainsi fut créée la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac), qui est l'unique instance politique et technique

La déclaration de Yaoundé, faite en mars 1999 à l'issue du Sommet des chefs d'État des pays membres de la Cemac, est le fondement de la Conférence des ministres en charge des forêts de l'Afrique Centrale (Comifac), qui deviendra plus tard la Commission des forêts d'Afrique centrale. La protection des écosystèmes forestiers du bassin du Congo a été reconnue comme partie intégrante du processus de développement. Aux six États de la Cemac fondateurs de la Comifac se sont joints la RDC, le Burundi, le Rwanda et Sao Tomé.

d'orientation, d'harmonisation, de décision sous-régionales, de coordination des actions et initiatives en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale.

Le plan de convergence

La Comifac a élaboré et adopté en février 2005 un plan de convergence pour une meilleure gestion et conservation des forêts d'Afrique Centrale. Il comprend dix axes stratégiques :

- L'harmonisation des politiques forestières et fiscales ;
 - La connaissance de la ressource ;
 - L'aménagement des écosystèmes ;
 - La conservation de la diversité biologique ;
 - La valorisation durable des ressources forestières ;
 - Le développement des activités alternatives et la réduction de la pauvreté ;
 - Le renforcement des capacités (participation des acteurs, information, formation) ;
 - La recherche-développement ;
 - Le développement des mécanismes de financement ;
 - La coopération régionale et partenariat.
- Compte tenu de l'émergence récente de certaines thématiques, à savoir la Redd+, l'égalité femmes-hommes, ainsi que la ratification des conventions, traités et accords internationaux dans lesquels les pays de la Comifac sont parties prenantes, un nouveau plan de convergence de la Comifac a été adopté pour la période 2015-2025. Il se décline en

six axes prioritaires d'interventions :
 - l'harmonisation des politiques forestières et environnementales ;
 - la gestion et valorisation durable des ressources forestières ;
 - la conservation et utilisation durable de la diversité biologique ;
 - la lutte contre les effets du changement climatique et la désertification ;
 - le développement socio-économique et la participation multi-acteurs ;
 - les financements durables.
 Il comprend également trois axes transversaux, à savoir la formation et le renforcement des capacités ; la recherche-développement ; la communication, la sensibilisation, l'information et l'éducation. Les actions réalisées dans le cadre du Plan de convergence participent à la mise en œuvre des instruments internationaux impliquant les membres de la Comifac et au respect de certaines valeurs fondamentales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers et de savanes.

Le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC)

Ce partenariat a été lancé par Colin Powell, ancien secrétaire d'État des États-Unis, au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002, comme partenariat non contraignant enregistré auprès de la Commission pour le développement durable des Nations unies. Il regroupe 76 membres incluant les pays africains, des bailleurs de fonds et pays donateurs, des organisations internationales, des ONG, des représentants d'institutions de recherche et le secteur privé.

Le PFBC travaille en relation étroite avec la Comifac dans l'intérêt de promouvoir la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo. Il ne participe pas directement à la mise en œuvre ou au financement des programmes et ne dispose pas d'une administration, mais facilite les relations entre les bailleurs de fonds et organismes d'exécution et la Comifac, et sert ainsi de cadre de dialogue entre les partenaires.

Initialement, le PFBC a été facilité par les États-Unis de 2003 à 2004, suivis de la France de 2005 à 2007, par l'Allemagne de 2008 à 2010, le Canada de 2010 à 2012, puis à nouveau par les États-Unis de 2013-2015, et enfin par l'Union européenne pour la période 2016-2017. Les membres du Partenariat se réunissent deux fois par an afin de coordonner leurs activités prioritaires, proposer des actions relatives aux questions émergentes, et partager des informations avec les partenaires et les réseaux actifs dans la sous-région.

Les projets mis en œuvre par la Comifac

Différents projets ont été mis en œuvre par la Comifac : PACEBCo ; le projet régional REDD+ ; le projet MSP ; le projet régional MNV ; le projet d'appui GIZ à la Comifac ; Projet Redd-PAC ; le projet Tridom ; le programme PPECF ; le projet Approche harmonisée à la gestion durable des forêts de production ; le projet régional PFNL ; le projet GDF dans le bassin du Congo-FTNS ; le projet « Beyond Timber », Au-delà du Bois. La consultation du site web de la Comifac* permet d'avoir les détails sur l'objet, l'objectif, les financements et l'état d'avancement des différents projets.

JEAN-JACQUES SAMBA

* www.comifac.org/

Mauvaise passe pour la filière eucalyptus du Congo

Quand, en 1974, des chercheurs franco-congolais mirent au point pour la première fois la technique du clonage pour la multiplication de l'eucalyptus grâce à la maîtrise de la technique de bouturage, ce fut une première mondiale. Cette découverte avait ouvert la voie à la foresterie clonale. Pour le Congo, ce fut le point de départ d'uneylviculture intensive, soutenue par des plantations d'eucalyptus intégrées à l'industrie.

Aujourd'hui, autour de la ville de Pointe-Noire, s'étendent environ 42 000 hectares de forêts d'eucalyptus, une espèce exotique à croissance rapide. Le bois obtenu est destiné principalement à la trituration, aux fins de la fabrication de la pâte à papier, mais il sert aussi à produire des poteaux pour le transport électrique et téléphonique et à la satisfaction des besoins en énergie des ménages de la ville de Pointe-Noire et de ses environs. Afin d'améliorer sa valeur ajoutée, EFC, qui exportait l'eucalyptus exclusivement sous forme de rondins de bois, s'est dotée en 2008 d'une usine de production de copeaux installée dans le port de Pointe-Noire. Elle produisait environ 500 000 tonnes de copeaux par an, pour une capacité extensible à 1 million de tonnes. EFC apparaissait comme l'un des plus grands employeurs privés du pays, avec 300 emplois en CDI et entre 1 500 et 2 000 emplois indirects. C'était une importante entreprise, moteur de croissance du pays.

La crise frappe l'exploitation de l'eucalyptus

Malheureusement, EFC est actuellement en arrêt d'activités depuis presque deux ans. Cet arrêt est la conséquence, d'une part, de la crise économique mondiale qui secoue le secteur forestier, et d'autre part des problèmes internes à l'actionnaire principal. Signe de cet arrêt d'activité, l'usine de production est plongée dans le silence. La pépinière, qui produisait environ 60 000 boutures d'eucalyptus/jour, est à peine animée par une poignée d'agents qui tentent de la maintenir en vie pour ne pas perdre le matériel génétique végétal, notamment l'urograndis, un clone hybride à fort rendement dont la productivité est estimée à près de 25 m³ par hectare et par an.

Un millier de personnes ont donc perdu leur emploi, et l'arrêt d'activité a aussi engendré des répercussions sur la gestion du massif forestier qui n'est presque plus protégé ou sécurisé. En effet, « le massif étant voisin ou limitrophe de la ville de Pointe-Noire, les populations urbaines ou quelques personnes non habilitées procèdent à des lottissements anarchiques dans le périmètre du massif. Entre 4 000 à 5 000 hectares de terres réservées au reboisement d'eucalyptus risquent d'être à jamais compromis parce qu'actuellement lotis à des fins d'habitation », explique Maurice Goma, le directeur des relations extérieures et de la gestion durable d'EFC. Et d'ajouter : « En plus des occupations anarchiques des réserves des terres mises en défens, des clandestins exploitent le bois d'eucalyptus à leur compte, en faisant des coupes illicites à des fins d'utilisation de



De trop fréquents changements de propriétaires

L'État congolais a entrepris de mettre en place les premières plantations industrielles d'eucalyptus autour de Pointe-Noire avec la création, en 1978, de l'Unité d'afforestation industrielle du Congo (UAIC), une société à capitaux 100% État congolais. Un arrêté (n° 8729) a été pris le 13 septembre 1982 pour affecter des terres nécessaires à l'UAIC pour l'extension des plantations, en vue de l'approvisionnement en bois d'eucalyptus d'une future usine de cellulose ou pâte à papier. Et pour pérenniser et accroître les plantations, la Congolaise de développement forestier (CDF) – une société à parts égales entre Shell Holding Bermuda Ltd et l'UAIC (l'opérateur) – a été créée en 1988.

La technique de bouturage étant maîtrisée, les terres étant disponibles, très rapidement des milliers de plants d'eucalyptus furent plantés, jusqu'à atteindre 42 000 hectares de forêt d'eucalyptus. En 1996, Shell International acheta 25% des parts de l'UAIC, et un an plus tard, en 1999, la CDF absorba l'UAIC, donnant ainsi naissance à Eucalyptus du Congo S.A (ECO SA), propriété à 70% de Shell Holding qui en devint aussi l'opérateur, contrôlant la gestion entièrement. En 1999, Shell Holding renforça d'ailleurs sa position au sein de ECO SA avec la réduction de la participation de l'État à 10%. Mais en 2001, contre toute attente, Shell International, qui venait de s'engager dans le secteur de la foresterie, reconsidéra son implication dans les plantations de biomasse. Il se retira de toutes ses opérations forestières dans le monde, et, de facto, revendit toutes ses parts d'ECO à l'État congolais.

Le gouvernement congolais, qui ne s'attendait pas à cette reprise en main de la filière, tâtonna un moment dans la gestion de ce massif. Les cadres congolais allaient maintenir autant que possible le fonctionnement de l'entreprise, jusqu'au 1er octobre 2004, quand l'État congolais signa un contrat de cession des actifs de ECO SA à la société sud-africaine Chartwell Carbon Technologies (CCT Ltd). Eucalyptus du Congo (ECO SA) était donc passée sous le contrôle des Sud-Africains. Mais pas pour longtemps, car trois ans à peine, en 2007, Chartwell Carbon Technologies (C.C.T Ltd) cède ECO SA, devenue Eucalyptus Fibres Congo (EFC), à un consortium de miniers canadiens dénommé MagIndustries Corp, qui s'intéressait à un gisement de magnésium voisin des plantations d'eucalyptus dans le département du Kouilou. Mais les Canadiens, à leur tour, ne gardèrent pas longtemps sous leur coupe la filière eucalyptus du Congo. En effet, en 2011, MagIndustries Corp rachetée par Evergreen Group de Chine, à environ 85%, Eucalyptus Fibres Congo devint une entreprise chinoise.

Pendant presque quatre ans, Evergreen Group a exploité les plantations d'eucalyptus fibres du Congo et fait fonctionner son usine de production de copeaux, plus ou moins bien. Mais quoi qu'il en soit, la crise économique mondiale, notamment celle du secteur forestier qui perdure, a plongé EFC dans un marasme jusqu'à l'arrêt de ses activités. L'entreprise est en arrêt depuis quasiment deux ans et la chute des cours du baril de pétrole est venue enfoncer le clou. L'État congolais a récupéré ses plantations, et au moment où nous mettions le journal sous presse, une société à capitaux marocains plutôt spécialisée dans l'assainissement de l'environnement était en lice pour reprendre les actifs d'Eucalyptus Fibres Congo.



GROUPES ÉLECTROGÈNES DE 15 à 3000 kVA



CONSEIL • CONTRATS DE SERVICE • SUPPORT TECHNIQUE • PIÈCES DÉTACHÉES

+242 06 938 53 20

BIAGROUP.COM

info.cog@biagroup.com

BiA Moving mountains together



source d'énergie (bois de chauffage et charbon de bois). » Heureusement, de temps en temps, des patrouilles militaires tendent à limiter l'ampleur des dégâts.

Une lueur d'espoir

Face aux difficultés de l'exploitant chinois, le gouvernement congolais a signé avec un repreneur marocain plutôt spécialisé dans l'assainissement de l'environnement. «Des Marocains ont manifesté l'intérêt de valoriser les plantations et d'en assurer l'extension... ce qui va permettre de créer d'autres emplois et de valoriser l'expérience du reboisement dans notre pays. Les jours à venir vont nous rassurer davantage quant au redémarrage des activités d'EFC avec les nouveaux investisseurs qui seront choisis», a déclaré le ministre Henri Djombo, en charge de l'Économie forestière. C'était le 3 mai 2016 à l'occasion d'une visite de travail pour s'enquérir de la situation concrète

d'EFC, en compagnie de M. Xia Huang, ambassadeur de Chine au Congo. Mais, quel que soit le repreneur, le plus important est que la société reprenne ses activités et que tout le monde y trouve son compte : l'État à travers ses taxes, les actionnaires par leur bénéfice et les travailleurs à travers leur salaire. L'expertise humaine est

disponible et le potentiel génétique existe, ainsi que la terre, le soleil et la pluie. Il suffit juste de trouver les moyens financiers pour redémarrer l'exploitation, affirme Maurice Goma, le directeur des relations extérieures et de la gestion durable d'EFC. En attendant la reprise totale des activités, c'est plutôt une autre modeste société qui

continue à s'approvisionner en poteaux d'eucalyptus. Il s'agit de la Société nouvelle des bois imprégnés (SNBI SA, ex-CBI) qui a passé commande de quelque 20 000 poteaux en bois d'eucalyptus/an, destinés à l'extension des lignes électriques.

JEAN BANZOUZI MALONGA

Entretien avec M. Alessio Fuser, directeur général de Likouala Timber

« Notre souhait principal est la reprise du marché interne »

Malgré les difficultés d'enclavement, la société d'exploitation forestière Likouala Timber envisage d'étendre ses activités avec l'implantation d'une nouvelle unité de déroulage de contreplaqués et une scierie. Explications avec M. Alessio Fuser, son directeur général.

Qu'est-ce qui a motivé la création de la société Likouala Timber ?

La société Likouala Timber a été créée en 1997 sur les cendres de Soforib. L'idée d'avoir une source importante de matière première a été la base de notre investissement. Tout au début, la société employait une centaine d'agents, la plupart dédiés à

l'exploitation forestière. En 2000, avec l'arrivée des nouveaux actionnaires, une nouvelle politique d'industrialisation s'est mise en place. Aujourd'hui, la société Likouala Timber transforme sur place plus de 98% de sa production grumière.

Quelle a été l'évolution de la société au fil des ans, et comment se présente Likouala Timber actuellement ?

Au fil des années, la société Likouala Timber a poussé sa transformation jusqu'au stade de produits finis destinés à l'export et au marché local. Lorsque Likouala Timber est en pleine capacité, elle peut produire mensuellement : 4.000 m³ de bois débités (15% pour le marché local), 1.500 m³ de séchage, 250 m³ de produits finis à l'export, et 20 maisons de 100 m².

Au-delà du bois en grume et débité, votre société s'est engagée dans la production des produits finis (portes et fenêtres) et le développement des maisons en bois. Pouvez-vous nous en dire davantage ?

Nous croyons énormément sur l'opportunité du marché local, surtout dans le logement de haut standing, mais aussi populaire. Il n'est pas facile à l'état actuel de satisfaire les demandes pour des petits projets, compte tenu surtout de l'enclavement de notre localité, mais certainement à la différence des projets plus importants qui ont de grosses potentialités en compétitivité et en termes de rapidité d'exécution. La politique de diversification de l'économie et du développement durable du gouvernement nous encourage à garder le cap.

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

La plus grande difficulté de notre société reste l'enclavement. Cela l'a été depuis la création du district de Bétou où notre société est implantée. C'est la raison principale de nos difficultés. À cela s'ajoute surtout la dépendance vis-à-vis de la République centrafricaine (RCA) pour nos importations et exportations. Ce pays n'a jamais été stable politiquement, ce qui nous empêche très souvent de travailler normalement. Depuis 2015, l'axe routier Bétou-Brazzaville a été

ouvert, ainsi que l'axe fluvial. Cela nous permet déjà, malgré les difficultés persistantes, d'avoir une alternative. Comme difficulté majeure il y a aussi le manque de main-d'œuvre qualifiée... Nous sommes obligés de créer des centres de formation pour essayer de pallier ce handicap dans le département de la Likouala.

La chute des prix du baril de pétrole a-t-elle des conséquences sur vos activités ?

La chute du prix du baril de pétrole a eu trois types de conséquences pour notre société. La première est que plusieurs factures dues par l'État congolais sont restées impayées jusqu'à ce jour. La seconde conséquence est la mise en attente de certains projets de développement. Enfin, du fait de la chute des prix du baril de pétrole, le marché international du bois est devenu morose avec l'annulation de certaines commandes, etc.

Quels sont vos projets en termes de perspectives de développement ?

La société Likouala Timber prévoit implanter d'ici 2017 dans l'unité forestière d'aménagement (UFA) de Bétou une unité de déroulage de contreplaqués et une scierie dans l'UFA Missa. Tout ceci en vue d'une plus grande présence dans le marché local.

Un dernier mot, un souhait, un vœu ?

Notre souhait principal, c'est la reprise du marché interne pour prêter main-forte à nos projets, surtout dans le domaine des maisons écologiques en bois. Il faut plus de simplification dans les procédures et formalités de l'administration publique pour permettre un flux plus régulier des importations de marchandises. Par ailleurs, nous souhaitons le maintien par le gouvernement de sa politique de désenclavement du pays (municipalisation des départements) surtout celui du Nord, et l'amélioration du corridor de la voie fluviale, la voie ferroviaire, ainsi que les conditions d'import/export au Port autonome de Pointe-Noire, sans oublier la mise en place réelle de l'intégration fiscal-douanière de la Cemaec.

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN BANZOUZI MALONGA



Mokabi SA, un des acteurs majeurs de l'exploitation forestière et de la transformation dans la filière bois au Congo

Située dans le département de la Likouala, au Nord-Congo, la société forestière Mokabi SA exploite une UFA (unité forestière d'aménagement) de plus de 580 000 hectares, qui est sous aménagement depuis 2010 et sous certificat de légalité VLC, délivré par Rainforest Alliance, tierce partie indépendante effectuant des audits annuels.

Mokabi SA est une filiale du Groupe Rougier, fondé en 1923, qui est l'un des leaders du bois tropical certifié. Très présent dans le bassin du Congo, il possède des filiales au Gabon, au Cameroun et en RCA, et exploite plus de 2 millions d'hectares de concessions forestières, avec près de 3 000 employés. L'entreprise, acteur majeur de l'exploitation forestière et de la transformation de la filière bois congolaise, emploie environ 360 personnes.

Les activités

La scierie produit annuellement environ 30 000 m³ de bois débités. Mokabi mise sur l'industrialisation de son usine, avec notamment la création de valeur ajoutée grâce à une ligne de récupération et 1 600 m³ de cellules de séchage. Une sy-

nergie a été mise en place avec la filiale camerounaise du Groupe afin de produire, à partir des super-shorts, des produits lamellés collés et donc de maximiser le rendement matière.

Un engagement remarquable dans le cadre de la RSE et du développement durable

Dans le cadre de ses activités, la société participe au développement du bien-être social et économique des travailleurs forestiers et des communautés locales, tout en garantissant l'intégrité de la forêt. Mokabi SA est partie prenante du projet Dynaffor. Ce projet, sous l'égide de la Comifac, avec la maîtrise d'ouvrage de l'ATIBT, regroupe des instituts de recherches (Cirad, Nature +, univer-

sité de Gembloux), les administrations forestières et des exploitants forestiers. Il s'agit d'un projet de recherche et de développement destiné à collecter des informations scientifiques et techniques sur la dynamique des peuplements forestiers sur plusieurs années, en regardant les impacts liés au milieu environnant et ceux liés à l'exploitation forestière. Mokabi SA développe également des partenariats au niveau local pour le soutien des populations autochtones (appui à la scolarisation, insertion dans le monde professionnel, etc.).

Face aux ambitions, des difficultés

L'enclavement relatif de l'UFA Mokabi-Dzanga, les aléas du marché international du bois ainsi que les exigences de qualité



en constante augmentation des acheteurs, sont parmi les facteurs majeurs qui impactent l'activité forestière.

Les perspectives

Celles-ci se résument ainsi : l'industrialisation accrue de la production, avec une recherche permanente d'optimisation de l'efficacité industrielle ; une synergie accrue entre les différentes filiales du Groupe, notamment avec la société RSM en République centrafricaine dont la concession est frontalière de l'UFA Mokabi-Dzanga ; la diversification de l'offre et des marchés avec la promotion de nouvelles essences et de nouveaux produits.

LA DIRECTION DE MOKABI

Sofia Beach
Qui peut faire ça ?

Parc de jeux pour enfants de 0 à 16 ans

Sur la Côte Sauvage (face à l'hôtel Azur Le Gilbert's)

1 anniversaire de 20 enfants = 5 ENTRÉES GRATUITES valables toutes l'année

SOFIA SERVICES
Tél. : (+242) 06 907 09 09 • (+242) 06 643 10 78
diradj.sofia_services@outlook.fr

Hôtel Azur Le Gilbert's

47 chambres, 3 suites junior et 3 suites présidentielles face à la mer.
5 salles de réunion de 10 à 400 personnes.
Tél. : 00 (242) 222 94 27 71 | 222 94 19 74 | 05 772 89 89 | 06 657 30 30

BP 561 - POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO / www.hotelsazur.cg

Réservations
resa@hotelazurlegilberts.cg
reservation@hotelazurinternational.cg

Renseignements
contact@hotelazurinternational.cg

Zoom sur la Société nouvelle des bois imprégnés (SNBI)

CO. DIS. CO

- Quincaillerie industrielle
- Parc Acier (tôles, poutrelles, laminés marchands)
- Fer à béton • Froid & climatisation
- Désinsectisation, désinfection, dératisation
- Magasin de pêche



Espace vente à l'unité
visserie
boulonnerie



EGA Master

HILTI

DAIKIN
Climatisation et Chauffage

Castolin Eutectic
Eutectic Castolin

BP 459 - POINTE NOIRE - CONGO

Tél. 06 621 37 37

e-mail : codisco@codisco-congo.com

Produire du bois de qualité comme supports de lignes électriques et téléphoniques. Telle est la mission de la Société nouvelle des bois imprégnés (SNBI), une société en vue qui entend bien développer sa conquête des marchés sous-régional et continental.

À 15 km de Pointe-Noire, dans le petit village de N'gondji situé au cœur du massif forestier d'eucalyptus de la société EFC (Eucalyptus Fibres Congo), est implantée une usine de fabrication de poteaux de bois. Il s'agit de la Société nouvelle des bois imprégnés (SNBI) du Congo, une entreprise spécialisée dans le traitement et le conditionnement de bois utilisés comme supports de lignes électriques et téléphoniques. L'usine présente une capacité de production de 100.000 poteaux par an, une production garantie par le massif forestier de 45.000 hectares d'eucalyptus et de 6.000 hectares de pins, propriétés d'EFC, son principal fournisseur.

Ces plantations d'eucalyptus sont issues d'un clone hybride très résistant qui confère une bonne qualité au bois, mondialement reconnu comme très résistant mécaniquement et approprié pour la fabrication de poteaux. Mieux, afin de garantir à sa clientèle un produit de qualité, la SNBI traite ses poteaux de bois au préservatif CCA en autoclave sous vide et pression. Ce qui permet une protection contre les intempéries, les champignons, les moisissures et termites. Des tests de contrôle qualité sont effectués sur tous les produits. Adaptés à tout type de climat, ces poteaux ont une durée de vie maximale de trente ans.

La SNBI, dont le principal client est la Société nationale d'électricité (SNE), a vite fait d'aller à la conquête du marché sous-régional et africain en général. C'est ainsi qu'elle compte dans son portefeuille clients la SEEG du Gabon, la SNEL de la RDC, l'Atelcab de l'Angola, ainsi que l'Enerca de la RCA et la SBEE du Bénin. Auxquels il faut ajouter la CEET du Togo, l'EDM du Mali et la Sénélec du Sénégal. Des pourparlers sont en cours pour obtenir des marchés au Maroc.

JEAN BANZOUZI MALONGA

Les données techniques des poteaux de la SNBI

- Normes de traitement : NFC 67-100.
- Procédure de traitement : bétel en autoclave sous vide et pression.
- Taux de rétention : 16kg/m³.
- Densité : eucalyptus 0,8 et pin 0,6.
- Séchage au four jusqu'à un taux d'humidité égal à 25%.

Le préservatif CCA utilisé pour le traitement du bois est à base d'eau, d'arséniate de cuivre chromate de type oxyde. C'est une solution aqueuse qui fait que le poteau traité est inodore, exempt d'huile et propre, donc respectueux de l'environnement. Le poteau de la SNBI n'a besoin d'aucun cerclage ni au sommet, ni à la base.



PREZIOSO
Congo

Depuis plus de 25 ans, Prezioso Congo, filiale du groupe PREZIOSO Linjebygg GROUP, conçoit et met en œuvre des solutions de revêtements protecteurs et isolants pour prolonger la vie des équipements de ses clients.

Nous prolongeons la vie
de vos investissements

PROJET TORCHE 2013

Nous proposons un package complet de prestations:

- décapage,
- revêtements,
- isolation,
- protection passive incendie,
- restructuration de bétons,
- moyens d'accès (échafaudages, travaux sur corde).

Nous réalisons nos prestations sur toutes sortes d'équipements industriels, et notamment dans les domaines pétroliers et parapétroliers, ainsi que dans de multiples secteurs de l'industrie et du bâtiment.

Prezioso Congo se veut ainsi un partenaire significatif des grands donneurs d'ordre nationaux et se fait fort de proposer tout son savoir-faire et son panel de prestations afin de servir des priorités communes:

- le professionnalisme,
- la croissance rentable,
- le développement durable,
- l'innovation



PREZIOSO
Congo

PREZIOSO CONGO

YARD OCEAN EXPRESS

B.P. 1921 - POINTE NOIRE (REPUBLIQUE DU CONGO)

Tel. + (242) 06 633 15 10 - Site: www.prezioso.fr



NOTRE SAVOIR C'EST VOTRE SATISFACTION

- Les travaux Génie Civil & Bâtiments (études & réalisations)
- Les travaux Génie Pétrolier & Parapétrolier (études & réalisations)
- Les travaux de Construction Métallique & le Montage
- Les Formations RIA, DCI, Défensive
- Le Consulting HSE
- La Formation Sécurité Routière (prévention & maîtrise)
- La fourniture de Matériel de Sécurité, EPI, ESC...

Laborex Brazzaville - Station SNAT ODZIBA (en cours)

Station X-oil Patte d'oie - Centre de traitement des déchets aéroport Maya maya de Brazzaville

Laborex Pointe noire

Piste SCLOG Ouessou - Villas particulières

Formation et sensibilisation de l'ensemble du personnel ZÉRO accident
Respect de l'environnement

Siège social
35, avenue Auxence-ICKONGA - Centre-ville
Brazzaville - République du Congo - BP 14523
Tél. +242 06 662 13 03 / 06 661 01 08
Courriel : ets.jdmk@yahoo.fr - Joachim-mouandza@jdmkcongo.com

« La Poule qui rit » : une réponse à la dépendance alimentaire du Congo

À environ 35 km au sud de Pointe-Noire, dans la sous-préfecture de Tchiamba-Nzassi, à la lisière de la frontière avec le territoire angolais du Cabinda, le promeneur qui sillonne la campagne verdoyante tombe sur « La Poule qui rit ». Il s'agit d'une ferme avicole moderne, propriété de Rui Frederico Barreto, qui essaie d'y réaliser son rêve : satisfaire la demande locale en œufs frais et contribuer à la baisse considérable des importations.

Sorti d'une société d'exploitation forestière à la suite d'une restructuration d'entreprise, Rui Frederico Barreto s'est reconverti dans l'élevage des poules pondeuses après avoir acquis, en 2007, une première petite ferme à côté de l'aéroport de Pointe-Noire où il élevait environ 5.000 poules. Puis il s'est octroyé un deuxième site une année plus tard, à Côte-Matêve, d'une capacité de 15 000 poules. Très rapidement, il s'est débarrassé de ces deux fermes et a entrepris de réunir son entreprise sur un site unique à Tchiamba-Nzassi pour créer « La Poule qui rit » en 2009, une ferme avicole qui s'étend sur une superficie de 50 000 m².



« Avec tous les investissements en cours, nous pourrions, dans les deux ou trois prochaines années, produire 80 000 œufs par jour et atteindre un maximum de 120 000 œufs par jour d'ici cinq ans. Nous serons alors à même de réduire nos coûts fixes ; nous aurons terminé nos investissements et serons donc plus performants puisque le rendement aura augmenté », affirme Frederico Barreto, qui pourrait alors baisser le prix de vente de l'œuf de la Poule qui rit. « Mes perspectives de production visent à satisfaire l'ensemble du marché de Pointe-Noire, qui représente environ un million de consommateurs », dit-il.

Des difficultés, mais des ambitions qui demeurent

Cependant, le marché est faussé par certains importateurs qui réussissent à importer et à mettre sur le marché des œufs, non frais, à moindre coût. Il est alors difficile pour la Poule qui rit (et les autres producteurs locaux) d'y faire face. Cela se comprend parfaitement puisque localement les fermes avicoles achètent le maïs (aliment de base) à 200 000 FCFA la tonne, alors qu'il est à 100.000 francs la tonne sur le marché international. « Nous achetons donc l'élément de base de l'aliment de bétail plus cher, c'est-à-dire au double. C'est quasiment la même chose pour les autres composants tels que le soja et tout le reste. De ce fait, le prix de revient de l'œuf local est bien supérieur au prix de l'œuf importé », explique Barreto. La consommation de la Poule qui rit est d'environ 20 tonnes de maïs par semaine. Actuellement, les agriculteurs capables de fournir du maïs en grande quantité ne sont pas nombreux localement. Exceptés les Sud-Africains installés à Malolo dans la région du Niari (à environ 60 km de Dolisie) et l'initiative agricole de l'IPHD, aucun autre producteur ne peut assurer à la Poule qui rit les quantités de maïs dont elle a besoin pour la composition de son aliment de bétail. On imagine alors ses difficultés quand l'entreprise en sera à 120 000 poules pondeuses comme prévu d'ici quatre à cinq ans, avec des besoins de 3 500 à 4 000 tonnes de maïs par an... De ce fait, l'année prochaine, Frederico Barreto a l'ambition de faire ses premiers pas dans l'agriculture en commençant par planter environ 50 hectares de maïs et monter en puissance chaque année, jusqu'à satisfaire totalement ses besoins en maïs. Mais c'est là une autre paire de manche qui demande d'autres investissements et d'autres compétences.

L'évolution de la ferme

Au départ, ce n'étaient que quelques hangars avec des cages de type californien. Mais, depuis deux ans déjà, Frederico Barreto a entrepris de moderniser ses installations. Aujourd'hui la ferme compte dix hangars de production (poules pondeuses), un hangar poussinière pour la réception des poussins, un hangar pour les poulettes de six à huit semaines, auxquels il faut ajouter des bâtiments de stockage, garage, etc. Les hangars poussins et poulettes ont été modernisés avec l'installation de cages automatiques aux normes européennes, c'est-à-dire avec un certain confort pour que les poules ne soient plus stressées. La modernisation des hangars de production est en cours avec l'achèvement du cinquième hangar ponte. « Actuellement nous en sommes à 49 000 poules pondeuses. Une fois que toute la structure sera finie, nous aurons une capacité de 15 000 poules par hangar, soit 150 000 poules pour l'ensemble des dix hangars de production dans trois à quatre ans », précise Frederico Barreto. « La Poule qui rit » achète environ 6 500 poussins toutes les huit semaines, dont environ 4 000 arrivent à maturité du fait de la mortalité naturelle. Entendu qu'un poussin devient poule et commence à pondre des œufs au bout de dix-huit semaines.

Un personnel qualifié pour une production optimale

Pour mettre toutes les chances de réussite de son côté, Rui Frederico Barreto a recruté deux médecins vétérinaires qui ont aussi des compétences dans la formulation de l'aliment de bétail. Ils sont aidés par environ 45 ouvriers sur le site, en plus d'une dizaine de personnes en charge des opé-

Forum et Trophées d'Excellence des Entreprises Congolaises

Deuxième édition
16 et 17 Novembre 2016
BRAZZAVILLE

ORGANISATEURS

PARTENAIRES

Le FOTEEC, un événement unique:

- ♦ Un Forum sur l'Entrepreneuriat et un partage de bonnes pratiques
- ♦ Un Pitching Battle pour Startups devant des investisseurs potentiels
- ♦ La Soirée des Entrepreneurs Champions et la Remise de 12 Trophées

Contact : (+242) 06 673 76 76 / (+242) 07 79 76 / 06 464 79 10 / 01 453 10 12
Email: info@foteec.com ou info@foteec.org
www.foteec.com | www.opaki.com | Get In The Ring Brazzaville



La Likouala : un développement basé sur l'exploitation forestière

La région de la Likouala est une forêt dense qui s'étend à perte de vue sur 66.044 km², soit 19% de la superficie totale du pays. La plus grande partie de cette superficie est une forêt inondée, formant l'essentiel de la végétation faite d'essences nobles et variées. Et aussi des forêts denses sur terre ferme, où sont érigés les districts. La Likouala est le plus vaste des départements du pays.

Le lac Télié.

A dossée à l'est sur le fleuve Oubangui formant la frontière avec la République démocratique du Congo, frontalière au nord avec la République centrafricaine, à l'ouest et au sud avec les départements de la Sangha et de la Cuvette, la Likouala est caractérisée par un climat chaud et humide du type équatorial. La température moyenne est de 27°C et le niveau des pluies varie entre 1 600 et 1 800 millimètres à l'année. Sa végétation comprend une forêt dense humide, très riche en cours d'eau. Ce département doit son nom au fleuve Likouala-aux-herbes qui le traverse. Il compte sept districts : Impfondo (chef-lieu), Dongou, Epéna, Enyellé, Bétou, Liranga et Bouanéla. Le département compte aussi cinq communautés urbaines : Impfondo, Dongou, Epéna, Enyellé et Bétou. Le recensement de 2009 dénombrait environ 160 000 habitants, vivant essentiellement de pêche, de chasse et de cueillette, et aussi de la culture de la banane et du manioc. Mais la situation alimentaire locale révèle une production agricole de temps en temps déficitaire, heureusement compensée par les produits en provenance des villages voisins de la RDC, de l'autre côté du fleuve. Cette insécurité alimentaire s'est accrue ces dernières années du fait d'un afflux massif de réfugiés fuyant les conflits armés de la République centrafricaine.

Le bois, mère nourricière du département

Naturellement, avec une végétation de forêt aussi dense, l'exploitation forestière constitue la principale industrie et donc la principale ressource économique de la Likouala. Selon l'état des lieux établi par la Direction de l'industrie du bois auprès du ministère

congolais en charge de l'Économie forestière, on compte une demi-douzaine d'entreprises d'exploitation forestière établies dans le département de la Likouala, qui ont produit 359 141 m³ de bois en grumes en 2015, dont 36 623 m³ exportés et 322 518 m³ envoyés aux usines pour les diverses transformations : Likouala Timber, Mokabi SA, CIB, Thanry-Congo et BPL, et Bois Kassa. Les principales essences produites dans la Likouala sont le sapelli, le sipo, l'iroko, le mukulungu, l'acajou, l'ayous et le doussié. Toutes ces sociétés disposent de scieries, de séchoirs. Toutes ont également des menuiseries, excepté Thanry-Congo, Bois et Placage de Lopola, Bois Kassa. Likouala-Timber est la seule dans le département à faire la lamellé-collé et la moulure. Actuellement, ces entreprises sont confrontées aux différentes contraintes que constituent les coûts élevés de transport, et surtout les aléas du marché international. À cela il faut ajouter la sempiternelle question de la rareté de la main-d'œuvre qualifiée. Les entreprises forestières sont alors obligées de l'importer de la RDC et du Cameroun.



Avenue Impfondo.

Pour pallier cette insuffisance, une initiative locale de formation professionnelle est soutenue par les entreprises forestières, notamment la société Likouala-Timber. Il s'agit du Centre d'apprentissage catholique Likouala-Timber (CALCT), un projet de la Direction des écoles catholiques du diocèse de la Likouala, dont l'objectif est d'offrir une formation qualifiante aux jeunes du département, en vue d'une insertion professionnelle valorisante. Ce centre est installé à Bétou, dans les bâtiments désaffectés et réhabilités de l'ancienne Fabrique d'allumettes du Congo (Falco) concédée en 2007 au diocèse de la Likouala. Falco fut d'ailleurs la première industrie du département dans les années 70, qui, hélas, n'avait pas fait long feu. Ironie du sort, l'usine avait cessé ses activités à la suite d'un incendie. Sept filières de formation sont dispensées dans ce centre qui a redonné vie à la localité : maraîchage et élevage, menuiserie (ébénisterie, charpente), mécanique (automobile et soudure), restauration-hôtellerie, coupe-couture, maçonnerie, électricité. Ainsi, grâce

au CALCT, les jeunes de la Likouala qui jusque-là étaient confinés dans les travaux peu valorisants, trouvent maintenant des emplois dans la plupart des secteurs d'activités jadis occupés par des immigrés des pays limitrophes. 75% des jeunes formés au CALCT ont maintenant un emploi fixe, dont 20% à Likouala-Timber.

Un espoir sur le plan agricole !

La filière cacao, avec Ouesso comme « capitale du cacao », à l'abandon dans le département de la Sangha depuis la liquidation de l'Office du café et du cacao (OCC) au début des années 1990 dans le cadre du désengagement de l'Etat des secteurs économiques -, offre une lueur d'espoir. Cela grâce à la Congolaise industrielle des bois (CIB), devenue filiale du groupe singapourien Olam qui s'est intéressé à relancer cette culture qui a fait longtemps la richesse de la Côte d'Ivoire dont le miracle économique des années 70 et 80 a fait pâlir bien des pays producteurs de pétrole. CIB Olam a pour cela signé en juin 2012 un partenariat public-privé avec le gouvernement congolais. Pour commencer, la CIB Olam a racheté dans les vieux champs du nord du pays plus d'une quarantaine de tonnes qui ont été exportées vers les Pays-Bas. En mars 2014, le ministre congolais de l'Agriculture et de l'Élevage a inauguré à Pokola la pépinière-pilote de plants de cacao hybride, dont le premier lot était mature pour la plantation après six mois passé en pépinière depuis septembre 2013 à Madimbourgou, un petit village situé à la lisière de Pokola, dans la Sangha. Depuis le lancement de ce projet, 277 000 plants de cacao hybride à haut rendement ont été



Centre catholique d'apprentissage de métiers.

produits et destinés à la mise à disposition des planteurs engagés dans la cacao-culture, pour accompagner la régénération et l'extension du parc productif actuel du pays.

L'écotourisme, un atout majeur

Malgré le fait que la Likouala soit très peu développée du point de vue industriel ou économique en général, il est indéniable que le département présente un intérêt certain du point de vue touristique, compte tenu de son potentiel. En effet, la Likouala possède une grande richesse environnementale et culturelle du fait de grandes étendues forestières encore vierges de toute pénétration humaine. Et aussi du fait de la présence des peuples pygmées, vivant essentiellement de chasse et de cueillette. Une véritable curio-

sité pour les peuples dits « civilisés », qui peuvent aller à la découverte du mode de vie de ces peuples autochtones dont les connaissances millénaires préservées leur permettent de vivre quasiment en autarcie, sans intervention de la civilisation dite moderne. Le touriste ne peut que s'émerveiller en découvrant ces populations vivant dans des huttes faites de feuilles et de branchages, bâties dans des clairières en pleine forêt, non loin des nombreux cours d'eau qui sillonnent la forêt du département. Une forêt où l'on peut s'adonner à la chasse de différentes espèces autorisées, ou encore observer les éléphants, les buffles et les gorilles, récolter le miel, etc.

Le lac Télié et le fameux dinosaure « Mokélé-Mbémbé »

D'une longueur de 6 km sur 5 km de large,

le lac Télié s'est formé, selon les scientifiques, probablement du fait de la chute d'une météorite il y a plus de 80 millions d'années. Il a longtemps défrayé les chroniques congolaises au cours des années 80 à la suite d'une prétendue découverte d'un animal préhistorique vivant dans et autour de ce lac. Il s'agit du « Mokélé-Mbémbé », qui signifie en langue locale « celui qui peut stopper le flot d'une rivière ». Selon la légende, le Mokélé-Mbémbé serait par sa taille ou sa morphologie de la famille des dinosaures. Mais ce n'est qu'une légende car son existence n'est pas avérée, d'autant qu'aucune preuve irréfutable de son existence n'a été apportée. Les chercheurs pencheraient plutôt pour un simple mammifère aquatique, de type hippopotame. N'empêche, le Mokélé-Mbémbé est une légende vivante dans la mémoire collective des populations de la Likouala en général, et celles environnantes du lac Télié en particulier. C'est donc une réserve communautaire de 4 500 km² qui, au-delà des activités de conservation de la faune et de la flore, regorge de nombreuses ressources biologiques intéressantes pour les chercheurs. On y dénombre divers et nombreux mammifères, des centaines d'espèces d'oiseaux et un millier d'insectes.

Les infrastructures économiques, un défi pour le développement

Pendant longtemps, du fait du caractère marécageux avec des forêts inondées de la plus grande partie du territoire du département, la voie fluviale – avec son épine dorsale qu'est l'Oubangui dont la naviga-

bilité va de juin à décembre – et la voie aérienne avec l'aéroport d'Impfondo ont été les seules voies de communication de la Likouala avec le reste du Congo. Ce département souffre également de l'enclavement de ses différentes localités, difficilement reliées entre elles par la très grande précarité de la navigabilité des rivières telles que la Likouala-aux-Herbes, la Motaba et l'Ibenga, qui ont été désertées par la quasi-totalité des armateurs du fait de l'absence d'aménagement et d'entretien de ces voies d'eau. Impfondo sur l'Oubangui abrite l'unique port fluvial aménagé du département. La construction de la route Impfondo-Dongou-Epéna sur 145 km est restée le plus important événement en matière d'infrastructures de ce département. Une réalisation majeure pour le désenclavement du département de la Likouala est la construction de la route Pokola, dans la Sangha-Makao-Enyelé-Bétou-Bétikoumba, à la frontière avec la RCA. Cette route intéresse particulièrement la BAD dans le cadre du corridor 13 des routes d'intégration du continent. La réalisation du projet de route Impfondo-Mobendzélé-Liranga avec celle du port sec à Liranga, indispensable pendant l'étiage de l'Oubangui, et des ponts sur la Sangha, l'Ibenga à Bisambi et la Motaba contribueront d'une manière déterminante au désenclavement du département de la Likouala pour une mise en valeur de ses potentialités en vue d'un développement économique et social poussé.

JEAN DE LA HAUTE MADZIA



OIL CONGO

VOUS ÊTES UNIQUES, NOTRE SERVICE AUSSI







NOS SERVICES

- > Distribution carburants
- > Distribution Lubrifiants
- > Stations de lavage
- > Stations Pneumatiques
- > Boutiques



NOS PARTENAIRES

- > Industries et Artisans
- > BTP
- > Forestiers
- > Miniers
- > Pêcheurs et Armateurs
- > Cimenterie
- > Transporteurs

DIRECTION GÉNÉRALE
Immeuble CYRWA, Croisement des Av. Monseigneur AUGOUARD et Cardinal Emile BIAYENDA - Centre Ville - BP : 156 Brazzaville - Tél. : +242 05 354 82 40/ +242 05 360 13 42 - Email : secbzy@oil-congo.com



Île Maurice : la recette gagnante



En dépit des incertitudes que rencontre la filière sucre, historiquement importante dans l'économie locale, l'île Maurice peut se réjouir de sa politique de diversification qui lui a permis de devenir l'un des pays africains les plus en vue. Retour sur la genèse de cette success story.

Diversité. C'est bien le terme qui s'impose lorsqu'on évoque l'île Maurice, ce tout jeune État qui a acquis son indépendance en 1968 après avoir été sous occupation néerlandaise dès 1598, puis française (de 1715 à 1810) et britannique jusqu'à l'indépendance. Diversité humaine d'abord, illustrée d'abord par les Mauriciens d'origine indienne qui constituent environ les deux tiers de la population. La plupart d'entre eux sont les descendants de travailleurs venus dans les plantations après l'abolition de l'esclavage par les Britanniques en 1835. Quant aux Métis, descendants des premiers esclaves et des colons français, ils représentent environ 25% de la population, auxquels il faut ajouter les Mauriciens d'origine chinoise (environ 3%), ainsi que des Européens, francophones et anglophones, installés depuis moins longtemps. Mais depuis trois décennies, cette diversité s'est aussi appliquée à un modèle économique qui a fait ses preuves.



Ameenah Garib-Fakima, la présidente de la République de l'île Maurice

L'île Maurice en chiffres

- Population : 1,33 millions hab.
- Croissance PIB 2015 : 3,4%
- Répartition PIB par secteurs d'activité
 - Primaire : 4,5%
 - Secondaire : 21,7%
 - Tertiaire : 73,8%
- Taux d'inflation : 1,3%

Données 2015. Sources : CIA World Factbook

Heurs et malheurs du sucre mauricien

La richesse historique du pays est la production sucrière, la canne à sucre ayant été introduite par les navigateurs hollandais depuis l'île de Java au XVII^e siècle. Ce secteur a assis son développement dans les années 1970 grâce au « Protocole sucre », issu de la Convention de Lomé en 1975, accord de coopération commerciale signé entre la Communauté économique européenne (CEE) et les pays de la zone Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP). C'est plus précisément en 1984, lors de la convention dite de « Lomé-III » que ce protocole sur le sucre a permis à l'île



Maurice de booster sa production, l'accord prévoyant l'importation de quotas d'importation de sucre de canne vers la CEE sur la base de prix garantis. Cet accès préférentiel au marché européen a toutefois pris fin en 2009. L'Union européenne demeurant tout de même la principale destination du sucre mauricien, l'inquiétude prévaut actuellement quant aux perspectives d'avenir de la filière. En effet, la Commission européenne affiche une volonté de diminution des importations de sucre sur son continent pour préserver les intérêts des betteraviers européens. Autre préoccupation majeure, la baisse considérable des cours du sucre sur les marchés mondiaux, qui ont été divisés par trois sur les cinq dernières années. Heureusement, les derniers mois semblent indiquer une tendance à la remontée des cours, portée notamment par une demande en hausse du côté des pays émergents, notamment en Afrique et en Asie. La politique de commercialisation des industriels sucriers mauriciens devrait par conséquent cibler prioritairement ces nouveaux marchés porteurs.

Des partenariats fructueux

Nonobstant ces problèmes conjoncturels de la filière sucre, force est de constater que l'économie mauricienne affiche des indicateurs positifs. Au niveau industriel, le textile occupe une place centrale. Ses atouts sont sa flexibilité et une main-



www.csp-ilog.com



La Solution Logistique pour l'Industrie du Pétrole et du Gaz dans le Golfe de Guinée et le Bassin du Congo

Créé par Ordonnance Présidentielle dès 1999 le CSP (Centre de Services Pétroliers) ILOGS (Integrated Logistic Services) est le seul terminal portuaire entièrement dédié à l'industrie Oil & Gas au Congo. Le CSP ILOGS a connu récemment une redynamisation complète fondée sur :

- i) Une extension de ses infrastructures portuaires dans le cadre du programme EICSP (Extension des Infrastructures du CSP) défini par son actionnariat, SNPC (80%) et PAPN (20%)
- ii) Une modernisation de son parc d'engins d'exploitation (plus de 150 engins à ce jour)
- iii) Un accroissement des compétences et une professionnalisation renforcée, axés sur :
 - Un système de management HSE (Culture Sécurité) et Qualité
 - Des formations métiers (Centre de Formation ILOGS Training Center)
 - Une assistance technique dans les domaines du coeur de métier
 - Des partenariats au niveau international

Installation portuaire soumise au code ISPS disposant d'une surface de 40 hectares, le CSP ILOGS offre aux opérateurs pétroliers de la région, des pôles de prestations et services permettant de mener à bien la phase de développement de leurs projets industriels :

SERVICES PORTUAIRES

- Assistance aux navires de service
- Manutention bord
- Terminal à passagers offshore
- Ravitaillement (eau, produits chimiques, gas-oil et boue de forage)

OPERATIONS

- Manutention (CSP et Hors CSP)
- Levage (CSP et Hors CSP)
- Transport (Convois exceptionnels, Rig move, etc...)

FLOTTE D'ENGIN

- Grues (30 à 450 t)
- Chariots élévateurs (3 à 20 t), Reach Stacker (de 45 t), nacelles
- Camions tracteurs, Remorques, Remorques extensibles
- Porte chars (75 à 220 t)
- SPMT (Remorques Autopropulsées Modulaires), en partenariat avec SARENS
- Etc....

INGENIERIE & CONSTRUCTION

- Zone de stockage
- Magasins & Bureaux
- Base vie On Shore
- Terre-pleins (Bétonné & Dallé)

LOCATIONS & MISES A DISPOSITION

- Magasins, Entrepôts, Bureaux
- Terre-pleins (Bétonné & Dallé), Zones de stockage, Zone de travail
- Engins de manutention et de levage avec équipages
- Personnels (homme de pont, gens de mer, électricité, chaudronnerie, soudure...)
- Equipements divers (Groupes électrogènes, mats d'éclairage, Baskets, etc...)

AUTRES PRESTATIONS

- Logistique de sites pétroliers et industriels
- Gestion de bases logistiques dédiées
- Accompagnement sur site client
- Gestion de quais
- Convois exceptionnels
- Passage au pont bascule

PARTENARIAT

- Partenariat logistique au niveau international



Avenue de Bordeaux, Enceinte Port Autonome - Boîte Postale : 788, Pointe-Noire

Téléphone : (+242) 05 559 86 35 - (+242) 06 664 86 35 - (+242) 01 886 86 35

Courriel : info@csp-ilog.com - www.csp-ilog.com - République du Congo.

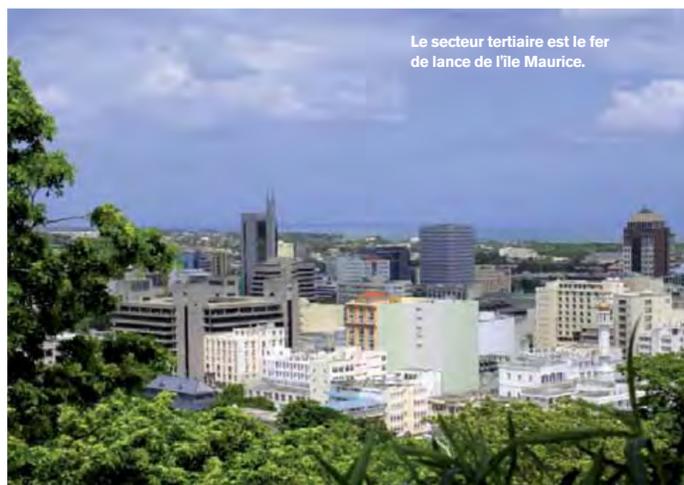


La région de Rivière-Noire, au sud-ouest du pays, fait partie des atouts touristiques de l'île Maurice.

d'œuvre fiable et bien formée. Toutefois, le secteur manufacturier, dynamisé dès les années 1970 par la création de zones franches, est dans son ensemble impacté par quelques problèmes d'approvisionnement en énergie. Par ailleurs, les salaires mauriciens sont plus élevés que d'autres pays concurrents sur certains segments de marché, ce qui influe inéluctablement sur la compétitivité mauricienne. Mais dans ses échanges commerciaux, l'île Maurice peut compter sur un accès privilégié à bon nombre de marchés internationaux par la grâce d'un certain nombre d'accords qu'il a ratifiés. C'est par exemple le cas de l'accord de Cotonou, signé en 2000 après expiration de la Convention de Lomé (lire précédemment) entre l'Union européenne et les pays de la zone ACP, qui vise entre autres à promouvoir les échanges commerciaux entre ces différentes entités. Mais aussi, dans le même dessein, de l'Africa Growth and Opportunity Act (Agoa), signé avec les États-Unis, de la Communauté de développement des pays du Sud de l'Afrique, ou encore ceux ratifiés en direction du Sud-Est asiatique. Autre atout de l'île Maurice, la qualité de ses infrastructures. La capitale, Port-Louis, peut accueillir des navires de grande envergure. Son réseau routier est étendu et de bonne qualité, les connexions maritimes et aériennes avec le reste du monde sont nombreuses et efficaces, et le pays peut se targuer d'un réseau de téléphonie fixe et mobile suffisamment fiable.

Le pari des nouvelles technologies

En tout cas, c'est bien sur le secteur des services que l'économie locale a bâti son succès durant ces dernières décennies, au premier rang desquels le tourisme. L'année 2015 s'est ainsi clôturée sur une fréquentation en hausse de 11%. Le climat d'insécurité qui règne dans certaines destinations traditionnellement dévolues au tourisme a conforté l'île dans les choix des touristes européens, qui représentent



Le secteur tertiaire est le fer de lance de l'île Maurice.



La production du sucre constitue la richesse historique du pays.

les deux tiers des visiteurs. En outre, le pays recueille les fruits d'une politique de communication entreprise depuis plusieurs années en direction d'une clientèle élargie, notamment à l'endroit de l'Inde et de la Chine.

Maurice fait aussi le pari d'entrer de plain-pied dans la nouvelle économie en développant les services liés au commerce électronique et en créant des cybercités pour attirer de nouveaux investissements. Ces projets d'ampleur concernent le développement de villes intelligentes (*smart cities*), visant à créer des zones urbaines qui soient à la fois lieu de travail, de logement et de loisirs. Des objectifs majeurs qui sont de nature à attirer les investisseurs privés, locaux et étrangers.

L'exemple mauricien rappelle aussi à quel point l'activité économique ne peut être pensée « hors sol », mais intimement liée au contexte social dans lequel elle évolue. À ce titre, la stabilité politique dont peut se prévaloir l'île participe de ses bons résultats économiques et du niveau des investissements directs étrangers, toujours mesurés à l'aune du contexte sociopolitique vers lequel ils sont destinés. De surcroît, de nombreux fonds internationaux transitent par des sociétés mauriciennes pour finalement être investis à l'étranger. Cette attractivité sur le plan des investissements s'exprime également sur le plan immobilier, où les étrangers peuvent posséder des biens par la grâce de régimes spéciaux.

Des vertus de la stabilité politique

Le système parlementaire démocratique mauricien se traduit par une bonne gouvernance, régulièrement saluée par la Banque mondiale. La 32^e place du pays dans le classement mondial du Doing Business, dédié à la facilité de réaliser des affaires, et le premier rang qu'il occupe dans l'indice Mo Ibrahim, dans le cadre africain, constituent des indicateurs suffisamment probants. Fin 2014, les élections législatives ont débouché sur le retour au poste de Premier ministre de Sir Anerood Jugnauth, un « vieux routier » de la vie politique mauricienne. Son retour à la tête de l'exécutif a découlé de la large victoire (51 sièges sur 69), lors de ces élections, de la coalition tripartite (« Le Peuple ») dont il était chef de file. Après avoir occupé cette fonction entre 1982 et 1995, puis entre 2000 et 2003, Sir Anerood Jugnauth a également assuré la présidence de l'île entre 2003 et 2012. Ce rôle est dévolu depuis juin 2015 à une femme, Ameenah Garib-Fakima. Agée de 56 ans, cette brillante scientifique fut la première femme professeur d'université de Maurice et la première doyenne de la faculté des sciences entre 2004 et 2010.

Tout n'est cependant pas idyllique en interne et la croissance du pays s'accompagne aussi d'inégalités structurelles, mais la gratuité de l'éducation (dans le primaire et le secondaire) et de l'accès aux soins médicaux témoignent d'acquis fondamentaux qui permettent de préserver la paix sociale. « Sur mon île je vivais heureux... », disait la chanson. Force est de constater que la situation insulaire de Maurice lui sied fort bien. Un peu en retrait mais parfaitement connectée au reste du monde, la recette fonctionne bien dans le cas présent...

DIDIER BRAS

Les entreprises chinoises en Afrique : le pragmatisme avant tout

Les liens entre la Chine et l'Afrique ont longtemps épousé une logique diplomatique avant de déboucher sur des relations commerciales qui ont permis à Pékin de renforcer son développement économique et d'assurer ses besoins en matières premières. Premier partenaire économique du continent, la Chine a déployé en Afrique des milliers d'entreprises dont l'activité suscite aussi des interrogations du côté des entrepreneurs locaux...



Le développement économique de la Chine fascine autant qu'il inquiète. Peut-être en raison de la rapidité de cette transition entre un modèle communiste clos et une économie de marché qui lui a permis de devenir « l'usine du monde » à la vitesse de l'éclair. Au cœur de ces échanges planétaires, l'empire du Milieu s'est imposé grâce à une main-d'œuvre bon marché et un essor infrastructurel sans nul autre pareil. Mais à l'instar des postulats philosophiques bouddhistes qui rappellent l'impermanence des choses, de nouveaux concurrents sont vite apparus pour le concurrencer dans la course à la production à bas prix. C'est le cas dans le Sud-Est asiatique, mais aussi aujourd'hui en Afrique de l'Est. Sans oublier les inévitables évolutions sociales à l'intérieur du pays qui se traduisent depuis plusieurs années par des mouvements de grève jusqu' alors inédits, poussant les autorités locales à rehausser les salaires, parfois au prix d'une perte de compétitivité.

Hôtel Azur International



au bord de l'océan et à deux pas du centre ville

Restaurant-Bar

L'ABRI-CÔTIER

en bord de mer

Spécialités de fruits de Mer et Grillades

Réervations au
05 761 68 42 / 05 557 66 80

Cocktails • Banquets • Traiteur • Séminaires • Mariages
• Billard • Tennis • Piscine entièrement rénovée

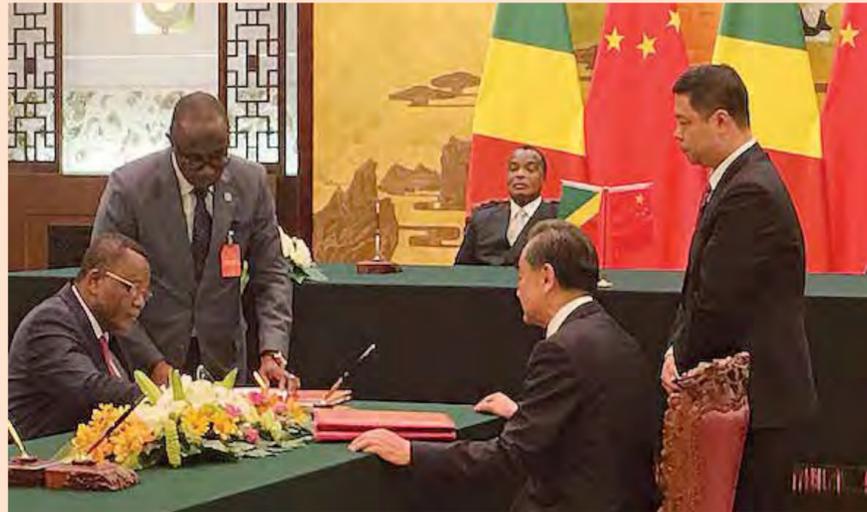
RÉSERVATIONS

HÔTEL AZUR INTERNATIONAL

Tél. : 00 (242) 222 94 02 72 / 222 94 23 85 / 05 761 68 42

reservation@hotelazurinternational.cg

Email : contact@hotelazurinternational.cg • Site internet : www.hotelsazur.cg



Au Congo, la Chine fait également figure de premier partenaire commercial. Pour rappel, le président Denis Sassou Nguesso, accompagné de plusieurs ministres, y a d'ailleurs séjourné du 4 au 8 juillet pour « renforcer le partenariat stratégique global » entre les deux pays*. Mais aussi pour aborder un dossier qui constituerait une grande première : la convertibilité monétaire entre le yuan chinois et le franc CFA de la zone Cemac... L'empire du Milieu est présent au Congo dans une grande diversité de secteurs (BTP bien sûr, mais aussi la téléphonie, l'exploitation pétrolière et forestière, sans oublier les petits commerces qui font florès à Brazzaville). Au-delà, la Chine a été impliquée dans la majorité des grands travaux de modernisation du pays (centrale hydraulique d'Imboulou, nouvelle aéroport et projet de deuxième piste de l'aéroport de Maya Maya, Maison de la radio et de la télévision, etc.).

Des comportements qui questionnent...

Pour autant, cette omniprésence des entreprises chinoises ne va pas sans provoquer quelques grincements de dents, notamment au niveau des entrepreneurs locaux qui déplorent l'absence d'échanges de la part de leurs homologues chinois. Un culte du secret qui questionne, entre caractéristique culturelle et volonté délibérée d'entretenir cet isolement. A l'heure où le secteur privé congolais doit faire face à des défis cruciaux (lire dossier p. 17), on ne peut que constater la discrétion des entreprises chinoises sur ces enjeux... Autre source de préoccupation, les marchés occupés par les entreprises chinoises sont autant d'activités qui échappent aux sociétés congolaises, voire qui freinent leur développement. Il en va de même au niveau de l'emploi local, les entreprises chinoises privilégiant souvent le déplacement de leurs compatriotes, même si l'on note, ici et là sur l'ensemble du continent africain, l'avènement d'entreprises intermédiaires chinoises dans le sillage des grands groupes, mais employant de la main-d'œuvre locale.

Une chose est sûre, la Chine doit aujourd'hui faire face au ralentissement intérieur de son économie et, comme recours, il est plus que probable que ses autorités gouvernementales envisagent de booster leurs investissements à l'étranger. Mondialisation des échanges oblige, l'empire du Milieu n'a pas fini d'être présent sur les marchés africains.

DIDIER BRAS

Entre politique et matières premières

Parmi les cibles de cette expansion de la Chine dans le monde, le continent africain occupe depuis longtemps une place de choix. Au lendemain des indépendances, l'amitié sino-africaine est surtout un levier de prosélytisme politique, mais ces programmes vont aussi permettre à la Chine de prendre pied sur le continent. C'est dans le secteur de la construction et des travaux d'infrastructure que la présence chinoise y est manifeste. Au début des années 1970, la réalisation la plus emblématique est la construction de la ligne de chemin de fer entre le port de Dar es Salam en Tanzanie et Kapiri Mposhi, au nord de Lusaka, la capitale zambienne, au terme de 1 860 km de voies ferrées. L'objectif de cette implication sans chercher forcément de rentabilité économique est aussi de recueillir le soutien des pays africains aux positions chinoises dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Pour ce faire, la Chine n'hésite pas à multiplier les réalisations à titre gratuit. Des pratiques que d'aucuns qualifieront de « diplomatie du bâtiment public ».

Cette proximité avec le continent africain va également permettre à la Chine d'assurer ses approvisionnements en matières premières, condition indispensable de son développement intérieur. Les années 1980 vont marquer une nouvelle approche de l'internationalisation de l'économie chinoise. Le pays rejoint la Banque mondiale, mais aussi la Banque africaine de développement, accédant ainsi aux appels d'offres internationaux. Par ailleurs, les entreprises chinoises sont désormais autorisées à signer directement des contrats à l'étranger, certes après approbation préalable de l'État, et quelques-unes d'entre elles

ont également le droit de créer des joint-ventures avec des entreprises locales. Au milieu de cette décennie 80, plus de 100 entreprises chinoises sont établies à l'étranger, tous secteurs confondus. Durant les années 1990, des réformes structurelles sont adoptées, avec notamment la transformation de certaines entreprises para-étatiques en sociétés indépendantes, même si leurs capitaux demeurent publics. Dans le même temps, des banques de développement sont créées, permettant d'octroyer des prêts préférentiels aux entreprises de construction, mais aussi à leurs clients, notamment étatiques, pour la réalisation de leurs projets. Après avoir fait valoir son savoir-faire, la Chine est maintenant dotée d'outils de financements qui vont renforcer son assise sur le continent africain.

Des liens très étroits avec le Congo

Les besoins inhérents à l'urbanisation croissante de l'Afrique à l'orée du nouveau millénaire vont encore renforcer la présence chinoise, soutenue parallèlement par la création du Forum sur la coopération sino-africaine (Focac) en 2000. À titre d'exemple, dans le cadre de cet outil diplomatique-économique, la Chine avait annoncé en 2015 une enveloppe de 60 milliards de dollars d'aide financière pour l'Afrique incluant 5 milliards de prêts à taux zéro et 35 milliards de prêts à taux préférentiels. Le renforcement de ces échanges permet également de confirmer des flux commerciaux entre une Afrique exportatrice de ressources naturelles et importatrice de biens manufacturés chinois. La Chine est aujourd'hui le premier partenaire commercial du continent africain et plus de 2 500 de ses entreprises sont installées sur le continent.

En panne d'idées?

Nous vous rechargeons.



MW DDB

Création • Gestion commerciale • Conseil stratégique
Street marketing • Digital • Média • Événementiel

Brazzaville : Tour Nabemba - 7^e Etage
Pointe-Noire : Imm. Ex Bata - 4^e Etage
fouda.j@mwmarketingservices.com
00242 06 510 56 87
00242 06 510 56 86
Réseau MW DDB®
Cameroun - Côte d'Ivoire
Guinée - Sénégal - Bénin



SCAB CONGO SA

- Sécurité
- Prévention et Protection
- Gardiennage
- Etude Audit et Formation
- Téléalarme
- Transport de Fonds
- Cynotechnie
- Dressage
- Pension

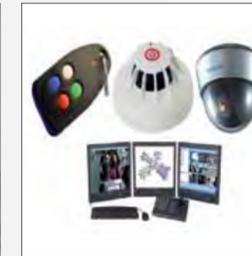
Le véritable N°1 de la sécurité au Congo depuis 1975



Équipe d'intervention



Gardiennage



Téléalarme



Transport de Fonds



Équipe Cynophile

Siège Social & Direction :

Avenue Marien Ngouabi (vers ex usine Bata) - BP : 570 - Pointe-Noire (République du Congo)
Tél. : (242) 05 713 89 03 / 06 658 38 71 / 06 672 47 07 / 05 553 07 96 - E-mail : scabsecu@hotmail.com

Agence de Brazzaville : 166, rue Charles de Foucault - Quartier MFOA - BP : 15061
Tél. : (242) 05 578 53 11 / 06 627 71 62

www.scab-securite-congo.com



Centre de Formalités administratives des Entreprises



Le Centre de Formalités Administratives des Entreprises (CFE) a été créé dans le but de réduire la durée et le coût des formalités relatives à la création d'entreprises.

Sa principale mission consiste à recevoir toute déclaration liée à la création, au transfert, à l'extension, à la modification et à la cessation des activités commerciales.

Pour l'ensemble des formalités

LE CFE
intervient également dans l'exercice des activités commerciales temporaires en République du Congo

Les différents Guichets Uniques du C.F.E. à travers la République	Brazzaville ☎ 22 281 35 24 / 06 628 72 90 ✉ Courriel: cfe_congo@yahoo.fr	Pointe Noire ☎ 22 294 02 33 Fax: 22 294 02 35	Ouessou ☎ 05 591 93 16	Dolisie ☎ 05 591 98 26	Nkayi ☎ 05 591 97 86	Owando ☎ 06 883 58 68
---	---	--	----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------	---------------------------------

L'empreinte des langues étrangères sur les langues congolaises

Phénomène généralement ignoré des locuteurs natifs, les langues congolaises ont subi de nombreuses influences qui témoignent aussi de l'évolution historique du pays. Plongée au cœur de ce brassage linguistique.

Les langues du Congo appartiennent à la grande famille des langues bantoues, parlées par différents peuples habitant au sud de l'équateur, sur un territoire s'étendant du golfe de Guinée jusqu'en Afrique orientale et australe. Les langues bantoues comprennent entre autres le lingala et le kikongo des deux Congo et d'Angola, le zoulou et le xhosa d'Afrique du Sud, du Mozambique et du Swaziland, le douala et le bassa du Cameroun, le kinyarwanda-kirundi du Rwanda et du Burundi, et le kikuyu du Kenya. Des mots communs caractérisent les langues bantoues, comme la désignation de « l'homme » d'où découle l'appellation bantoue, avec quelques variations. Cependant, cela ne pourrait occulter les influences des langues étrangères sur le vocabulaire de ces langues. Les influences subies par les langues congolaises sont du point de vue chronologique de deux périodes : la période portugaise du XV^e siècle au milieu du XIX^e siècle, et la période de la colonisation française à partir de la signature en 1880 du traité entre Pierre Savorgnan de Brazza et le roi des batékés, le Makoko-Iloô.

La période portugaise a commencé avec l'arrivée en 1482, à l'embouchure du fleuve Congo, de l'explorateur portugais Diogo Cão (Diego Cao) qui rencontra en 1483 le roi Ntinu Nzinga Nkuwu à Mbanza Kongo, la capitale du royaume Kongo qui sera appelée plus tard São Salvador. Diogo Cão repartit

une année après en emportant au Portugal des membres de la famille royale kongo. De là fut né le mot *mputu* en kikongo ou *poto* en lingala qui signifie « Portugal », mot étendu aujourd'hui pour désigner l'Europe dans toutes les langues congolaises.

Une forte influence portugaise...

La découverte des nombreux objets, notamment manufacturés, apportés par les Portugais et jusque-là inconnus dans le royaume Kongo donna naissance à des nouveaux mots : *kilapi*, qui est le crayon en kikongo, dérive du mot portugais *lápiz*. *Meza*, la table en kikongo, et *mesa* en portugais. *Copa*, le verre à boire en kikongo et en portugais. *Malala*, qui signifie orange, mandarine, citron et tout agrume en kikongo provient du mot *naranja* en portugais, qui veut dire uniquement orange. *Makayabu(o)* en kikongo et lingala, qui veut dire poisson salé, provient du mot *bacalao* qui signifie en portugais morue salée. *Mata*, qui signifie les fusils en kikongo, provient du verbe tuer en portugais, qui est *matar*.

Avec la généralisation du christianisme à la suite du baptême, le 4 juin 1491, du roi Mbemba Nzinga devenu Afonso 1^{er}, des nouveaux mots apparurent tels que *kuluzi* en kikongo ou *kulusu* en lingala, qui correspondent au mot portugais *cruz*, la croix.

Sur le plan alimentaire, apparurent les mots *sakali* ou *sukari* qui correspondent au mot portugais *açúcar*, le sucre. *Bola*, en kikongo, correspond au mot portugais *cebola*, l'oignon, d'où dérive d'ailleurs le mot français ciboule. *Fofolo*, en kikongo, correspond au mot portugais *fósforos*, les allumettes, et *losso* renvoie au mot portugais *arroz*, le riz. La mangue amenée de l'Inde par les Portugais a conservé dans les langues congolaises le nom *manga* provenant de la langue tamoule parlée en Inde, au Sri Lanka et dans les pays abritant une importante diaspora tamoule.

... mais aussi sud-américaine et arabe

Le lancement de la traite négrière dans le royaume Kongo au début du XVI^e siècle, avec l'institution du commerce triangulaire entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique, s'est traduit par l'introduction dans le royaume des nouvelles plantes agricoles venues d'Amérique du Sud, parmi lesquelles le maïs, le manioc, la pomme de terre, la tomate, le piment... Le tubercule de manioc venu du Pérou et du Brésil sous les noms de *yuca* (*yaka* mot utilisé actuellement en langue lari) et *mandioca*, (*mandioko* en langue kongo), mot d'où dérive le mot français « manioc » (*mandioko* est une appellation du manioc utilisée par la tribu Kongo des deux Congo et de l'Angola). La traite négrière a ainsi introduit

dans les langues congolaises les deux mots d'origine amazonienne que sont *mandioko* et *yaka*.

Par contre, le mot *sabuni*, qui signifie savon, provient du mot arabe *alsabbun*, sachant que le savon est une invention de la ville d'Alep, au nord-ouest de la Syrie, invention qui remonte au millénaire avant Jésus-Christ. Ce mot est arrivé certainement au Congo par le billet de la langue swahilie parlée par des peuples de la côte africaine de l'océan Indien, ou tout simplement par des marchands ou esclavagistes arabophones via le Soudan ou l'Afrique orientale. Le swahili est un mélange des langues bantoues et de la langue arabe parlée par les Omanais et les Yéménites qui exerçaient le commerce le long de la côte orientale de la Somalie au Mozambique, qui avaient pour point focaux Mombassa au Kenya, l'île des Comores et l'île de Zanzibar, dont la fusion le 26 avril 1964 avec le Tanganyika a donné naissance à la Tanzanie. Il en est de même du mot *sanduku* qui provient du mot arabe *alsundug*, qui signifie la caisse. Le mot *mâ*, qui signifie l'eau en langue mbochi, se retrouve également dans la langue arabe littéraire sous l'orthographe *mâa* ou *mayi* dans les dialectes arabes qui signifie également « l'eau » comme en lingala. À la différence des autres mots étrangers que les langues congolaises ont adoptés avec les objets venus d'ailleurs, les mots *mâa* et *mayi* servent à désigner l'eau qui a pourtant toujours existé au Congo.

L'anglais et le français ne sont pas en reste

Quelques mots utilisés dans les langues congolaises proviennent de l'anglais, tels que *motuka* qui signifie *motorcar* en anglais ou l'automobile, *bulangueti* qui signifie *blanket*, la couverture, *kikaku* qui signifie la cuisine et provient du verbe anglais *to cook*. Et que dire de *nguelezo* ou *muguelezo* qui dérivent de *inglês*, mot anglais en portugais, car les premiers protestants au Congo étaient des Hollandais, et surtout des Anglais.

Les derniers mots ont été empruntés au français par les langues congolaises à partir du dernier quart du XIX^e siècle, sans pouvoir se substituer aux mots d'origine portugaise, arabe et anglaise déjà très enracinés dans ces langues. Cependant, quelques nouveaux mots apparaîtront avec l'évangélisation, tels que *mupé* ou *mupélo*, ou encore *mpélo*, qui provient de « mon père », *manélo* qui provient de « ma mère », et au niveau alimentaire les mots *dipa* ou *lipa* qui signifient « le pain ». Quant au mot *makakou*, qui veut dire « singe », il provient de « macaque », alors que *kimpentzi* renvoie au mot « chimpanzé ». Ces mots étaient particulièrement utilisés par les colons pour insulter les nègres.

Ainsi, des nombreux mots qui semblent être des mots originaux du terroir des langues congolaises ont finalement une lointaine origine portugaise, arabe, sud-américaine, anglaise et française et même indienne, comme c'est le cas des langues camerounaises et togolaises qui ont ingéré de nombreux mots allemands et anglais, ou de l'espagnol qui a ingéré de mots arabes à partir de l'invasion arabe du sud de l'Espagne en l'an 711.

Enfin, entre le mot *yo* qui signifie « toi » en lingala et *you* qui signifie également « toi » en anglais, on s'interroge si l'un des deux mots a dérivé de l'autre, et dans quelles circonstances ? N'oublions pas que les habitants de Pointe-Noire, les Ponténégrins, tirent ce nom des mots portugais, *ponte negra*, qui signifie « la pointe noire ».



Ruines de la cathédrale de São Salvador (Mbanza Kongo) en Angola, capitale du royaume Kongo, construite par les jésuites de 1491 à 1596.

JEAN-JACQUES SAMBA



L'Internet évolue,
nous aussi

→ Quels sont vos besoins ?

« Nous souhaitons une connexion rapide et fiable »

« Nous cherchons un fournisseur d'accès à internet de confiance, qui nous accompagne face à nos problématiques métiers. »

« Notre activité nécessite un flux de données important et régulier. »



→ Les nouveaux services professionnels **YATTOO.COM** :



LA TECHNOLOGIE D'ACCÈS À INTERNET LA PLUS AVANCÉE

Avec YATTOO FO PREMIUM, vous bénéficiez de la technologie la plus performante. Vous accédez au Très Haut Débit tout en bénéficiant d'une stabilité à toute épreuve.

- Liaison fibre optique dédiée
- Haut débit symétrique ≥ 1 MBIT/S
- Redondance = stabilité optimale
- Réseaux de distribution : FO & radio.

Pointe-Noire :
319, Avenue Charles De Gaulle

Brazzaville :
105, Boulevard Denis Sassou-Nguesso



LA TECHNOLOGIE D'ACCÈS À INTERNET HAUTE PERFORMANCE

Avec YATTOO FO STANDARD, accédez à une connexion Très Haut Débit fiable et performante pour répondre à l'ensemble des besoins internet de votre entreprise.

- Liaison fibre optique dédiée
- Haut débit symétrique ≥ 1 MBIT/S
- Réseaux de distribution : FO & radio.



LA TECHNOLOGIE D'ACCÈS À INTERNET FIABILITÉ & STABILITÉ

Avec YATTOO NEO, vous offrez à votre entreprise une connexion robuste et stable pour un développement de votre activité en toute sérénité.

- Liaison fibre optique partagée
- Haut débit symétrique ≥ 1 MBIT/S
- Redondance = stabilité optimale
- Réseaux de distribution : FO & radio.

t: (+242) 06 600 0000 | www.yattoo.com | info@yattoo.com



MTN Cloud

Accédez à vos outils professionnels et à vos données en tout temps, où que vous soyez, à partir du terminal de votre choix.

- Réduction des coûts de systèmes informatiques
- Forfaits adaptés à la taille des entreprises
- Dispositif de back up en cas d'éventuel crash

Exclusif ! Vous disposez d'un **nom de domaine** en **.cg gratuits*** pendant 1 an en souscrivant à l'offre.

@MTN_123 MTN CONGO MTN CONGO
www.mtncongo.net/business/MTN_CLOUD Mtnbusinessnews@mtncongo.net

*Ce Nouveau Monde
de l'Entreprise, il est pour vous.*



BUSINESS

*Sous condition de l'achat d'un service associé.